

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 9 septembre 2024

Openbare vergadering van maandag 9 september 2024

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 18h12 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 18u12 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Mme la présidente. - Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, les projets de procès-verbal des séances des 24/06/2024 et 01/07/2024 ont été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zittingen van 24/06/2024 en 01/07/2024 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 281 à 286 et 298, repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 05/09/2024.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 281 tot 286 en 298, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 05/09/2024.

Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 263 à 280, 287 à 297, 299 à 333 et 346 à 439 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 05/09/2024 (ainsi que le point repris à l'addendum à ce supplément).

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 263 tot 280, 287 tot 297, 299 tot 333, en 346 tot 439 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 05/09/2024 (en met het punt vermeld in het addendum aan het bijvoegsel).

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Installation des suppléants - Aanstelling van opvolgers

Démission de M. Dominique DE BACKER, Conseiller communal - Installation d'un suppléant

Ontslag van dhr. Dominique DE BACKER, Gemeenteraadslid - Aanstelling van een opvolger

Mme la présidente. - En date du 22/07/2024, le Collège a pris connaissance de la démission de M. Dominique DE BACKER de son mandat de Conseiller communal avec effet au 09/09/2024. Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation de la suppléante appelée à remplacer M. Dominique DE BACKER, à savoir Mme Aline GODFRIN.

In zitting van 22/07/2024 heeft het College kennis genomen van het ontslag van dhr. Dominique DE BACKER uit zijn mandaat als Gemeenteraadslid met ingang van 09/09/2024. Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en installatie van de opvolger die dhr. Dominique DE BACKER zal vervangen, te weten mevr. Aline GODFRIN.

Considérant que M. Dominique DE BACKER a été proclamé 3^e suppléant de la liste n° 6 (MR-VLD) des élections communales du 14/10/2018 ;

Overwegende dat dhr. Dominique DE BACKER werd uitgeroepen tot 3^e opvolger van de lijst nr. 6 (MR-VLD) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018;

considérant qu'il a été installé lors de la séance du Conseil communal du 07/09/2020 à la suite de la démission de Mme Clémentine BARZIN ;
overwegende dat hij aangesteld werd tijdens de Gemeenteraad op 07/09/2020, ten gevolge van de ontslag van mevr. Clémentine BARZIN ;

considérant que le premier suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient M. Dominique DE BACKER est Mme Aline GODFRIN, née à Dinant le 25/09/1987, domiciliée rue du Boulet 13 à 1000 Bruxelles, proclamée 6^e suppléante et ayant obtenu 342 votes nominatifs et 0 suffrage attribué par dévolution, soit 342 voix au total lors des élections du 14/10/2018,

overwegende dat de eerstvolgende nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe dhr. Dominique DE BACKER behoort, mevr. Aline GODFRIN is, geboren te Dinant op 25/09/1987, en wonende te Kogelstraat 13 te 1000 Brussel, uitgeroepen tot 6^e opvolgster en die bij de verkiezingen van 14/10/2018, 342 voorkeurstemmen en 0 stem per devolutie, samen 342 stemmen in totaal behaald heeft,

la Présidente informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressée continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'elle ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, elle demande au Conseil de valider les pouvoirs de Mme Aline GODFRIN et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

de Voorzitster deelt aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat zij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat zij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet. Zij verzoekt de Raad derhalve de geloofsbrieven van mevr. Aline GODFRIN, geldig te verklaren en haar aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif. Mme Aline GODFRIN ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs.

De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit. Mevr. Aline GODFRIN neemt geen deel aan de beraadslaging over het onderzoek van haar geloofsbrieven.

La Présidente invite Mme Aline GODFRIN, présente dans la salle du Conseil, à prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

De Voorzitster nodigt mevr. Aline GODFRIN, aanwezig in de Raadzaal, uit om de grondwettelijke eed af te leggen in handen van de Burgemeester.

Mme Aline GODFRIN prête le serment suivant en français, suivi du néerlandais :

Mevr. Aline GODFRIN legt de volgende eed af in het Frans, gevolgd door het Nederlands :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk."

Mme Aline GODFRIN occupera la 48^e place sur le tableau.

Mevr. Aline GODFRIN zal de 48^e plaats innemen op de ranglijst.

M. le Bourgmestre donne acte à Mme Aline GODFRIN de sa prestation de serment et le déclare installée en qualité de Conseillère communale de la Ville de Bruxelles, en remplacement de M. Dominique DE BACKER, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Dhr. Burgemeester verleent aan mevr. ALINE GODFRIN akte van haar eedaflegging en verklaart haar aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van dhr. Dominique DE BACKER, ontslagnemend, voor de resterende duur van zijn mandaat.

Démission de Mme Els AMPE, Conseillère communale - Installation d'un suppléant

Kennisnemen van het ontslag van mevr. Els AMPE uit haar mandaat als Gemeenteraadslid - Aanstelling van een opvolger

Mevr. de Voorzitster.- In zitting van 31/08/2024 heeft het College kennis genomen van het ontslag van mevr. Els AMPE uit haar mandaat als Gemeenteraadslid met ingang van 09/09//2024. Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en installatie van de opvolger die mevr. Els AMPE zal vervangen, te weten dhr. Frederik CEULEMANS.

En date du 31/08/2024, le Collège a pris connaissance de la démission de Mme Els AMPE de son mandat de Conseillère communale avec effet au 09/09/2024. Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé à remplacer Mme Els AMPE, à savoir M. Frederik CEULEMANS.

Overwegende dat mevr. Els AMPE werd uitgeroepen tot 2e effectief van de lijst nr. 6 (MR-VLD) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018;

dat zij aangesteld werd tijdens de Gemeenteraad op 03/12/2018 ;

Considérant que Mme Els AMPE a été proclamée 2e effective de la liste n° 6

(MR-VLD) des élections communales du 14/10/2018 et qu'elle a été installée lors de la séance du Conseil communal du 03/12/2018 ;

overwegende dat de eerstvolgende nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Els AMPE behoort uit de tabel der opvolgers van de lijst nr. 6 (MR-VLD), zoals vastgesteld na de verkiezingen, mevr. Nicole MALENGREAU is.

considérant que le 1er suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient Mme Els AMPE du tableau des suppléants de la liste n° 6 (MR-VLD), tel qu'établi après les élections, est Mme Nicole MALENGREAU.

In toepassing van artikel 9 van de nieuwe gemeentewet kan een verkozene wiens verkiezing geldigheid heeft verkregen voor zijn installatie afstand doen van zijn mandaat. Deze afstand wordt definitief op het moment dat de Raad er akte van neemt en er mag onmiddellijk overgegaan worden tot de installatie van een opvolger.

En application de l'article 9 de la nouvelle loi communale, tout candidat dont l'élection a été validée peut, avant son installation, renoncer à son mandat. Le désistement écrit devient définitif au moment où le Conseil communal en a pris acte.

Mevr. de Voorzitster deelt aan de Gemeenteraad mede dat mevr. Nicole MALENGREAU, 1ste opvolger van de lijst MR-VLD, bij brief van 05/09/2024, overeenkomstig artikel 9 van de nieuwe gemeentewet, afstand heeft gedaan van haar mandaat als gemeenteraadslid. De Raad neemt akte van deze afstand. Mme la Présidente communique au Conseil la renonciation au mandat de conseiller communal, intervenue conformément à l'article 9 de la nouvelle loi communale, de Mme Nicole MALENGREAU en date du 05/09/2024. Le

Conseil prend acte de ce désistement.

Overwegende dat de tweede nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Els AMPE behoort uit de tabel der opvolgers van de lijst nr. 6 (MR-VLD), zoals vastgesteld na de verkiezingen, dhr Didrik DE SCHAETZEN is,

Considérant que le 2e suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient Mme Els AMPE du tableau des suppléants de la liste n° 6 (MR-VLD), tel qu'établi après les élections, est M. Didrik DE SCHAETZEN,

Mevr. Voorzitster deelt aan de Gemeenteraad mede dat dhr Didrik DE SCHAETZEN, 2de opvolger van de lijst MR-VLD, bij brief van 05/09/2024, overeenkomstig artikel 9 van de nieuwe gemeentewet, afstand heeft gedaan van zijn mandaat als gemeenteraadslid. De Raad neemt akte van deze afstand. Mme la Présidente communique au Conseil la renonciation au mandat de conseiller communal, intervenue conformément à l'article 9 de la nouvelle loi communale, de M. Didrik DE SCHAETZEN en date du 05/09/2024. Le Conseil prend acte de ce désistement.

Overwegende dat de derde nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Els AMPE behoort uit de tabel der opvolgers van de lijst nr. 6 (MR-VLD), zoals vastgesteld na de verkiezingen, dhr. Frederik CEULEMANS is, geboren op 28/07/1949 te Aalst, woonachtig Papenest 46, te 1000 Brussel en opgeroepen tot 9de opvolger bij de verkiezingen van 14/10/2012, 329 naamstemmen en 0 stem bij devolutie, hetzij 329 stemmen in totaal, behaalde;

Considérant que le 3e suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient Mme Els AMPE est M. Frederik CEULEMANS, né

à Aalst, le 21/07/1989 domicilié rue du Rempart des Moines 46 à 1000 Bruxelles, proclamé 9e suppléant et ayant obtenu 329 votes nominatifs et 0 suffrage attribué par dévolution, soit 329 voix au total lors des élections du 14/10/2018,

de Voorzitster deelt aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat hij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat hij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet. Zij verzoekt de Raad derhalve de geloofsbrieven van dhr. Frederik CEULEMANS, geldig te verklaren en zijn aanstelling als lid van deze Raad toe te laten ;

la Présidente informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressé continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'il ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, elle demande au Conseil de valider les pouvoirs de M. Frederik CEULEMANS et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit. Dhr. Frederik CEULEMANS neemt geen deel aan de beraadslaging over het onderzoek van zijn geloofsbrieven.

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif. M. Frederik CEULEMANS ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs.

De Voorzitster nodigt dhr. Frederik CEULEMANS, aanwezig in de Raadzaal, uit om de grondwettelijke eed af te leggen in handen van de Burgemeester.

La Présidente invite M. Frederik CEULEMANS, présent dans la salle du Conseil, à prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

Dhr. Frederik CEULEMANS legt de volgende eed af in het Nederlands,
gevolgd door het Frans :

M. Frederik CEULEMANS prête le serment suivant en néerlandais, suivi du
français :

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan
de wetten van het Belgische volk."

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple
belge. »

Dhr. Frederik CEULEMANS zal de 49ste plaats innemen op de ranglijst.

M. Frederik CEULEMANS occupera la 49e place sur le tableau.

Dhr. Burgemeester verleent aan dhr. Frederik CEULEMANS akte van zijn
eedaflegging en verklaart hem aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging
van mevr. Els AMPE, ontslagnemend, voor de resterende duur van haar
mandaat.

M. le Bourgmestre donne acte à M. Frederik CEULEMANS de sa prestation de
serment et le déclare installé en qualité de conseiller communal de la Ville de
Bruxelles, en remplacement de Mme Els AMPE, démissionnaire, dont il
achèvera le mandat.

Démission d'une échevine - Ontslag van een schepen

Démission de Mme Lydia MUTYEBELE en qualité d'échevine

Ontslag van mevr. Lydia MUTYEBELE in hoedanigheid van Schepen

- Prendre acte de la démission Mme Lydia MUTYEBELE de ses fonctions
d'échevine.
- Constater que l'article 16 de la nouvelle loi communale fixe le nombre

d'échevins pour la Ville de Bruxelles à 9 ; que le Conseil communal du 03/12/2018 a décidé d'augmenter à 10 le nombre des échevins en application de l'article 279 de la nouvelle loi communale.

- Mettre à fin à l'application de la décision n° 16 du Conseil communal du 03/12/2018 augmentant le nombre d'échevins d'une unité, et refixer le nombre d'échevins à 9, conformément à l'article 16 de la nouvelle loi communale.

Le mandat d'échevin occupé jusqu'à présent par Mme MUTYEBELE n'est en conséquent pas déclaré vacant.

- Akte nemen van het ontslag van mevr. Lydia MUTYEBELE als Schepen

- Vaststellen dat overeenkomstig artikel 16 van de nieuwe gemeentewet het aantal schepenen voor de Stad Brussel 9 is ; dat de Gemeenteraad van 03/12/2018 heeft besloten om het aantal schepenen te verhogen naar 10 in toepassing van artikel 279 van de nieuwe Gemeentewet.

- Beëindiging van de toepassing van de beslissing nr. 16 van de Gemeenteraad dd. 03/12/2018 tot verhoging van het aantal schepenen met één eenheid en het aantal schepenen opnieuw vaststellen op 9, overeenkomstig artikel 16 van de nieuwe gemeentewet. Het mandaat van schepen dat tot nog toe ingevuld werd door mevr. MUTYEBELE wordt derhalve niet vacant verklaard.

M. le bourgmestre.- Je souhaiterais expliquer cette procédure qui peut sembler un peu curieuse. On ne remet pas en cause l'accord sur le fait d'avoir un échevin supplémentaire néerlandophone, mais comme la loi nous permet de ne pas renouveler le poste de Mme Mutyebele et qu'on vote dans un mois, on a jugé un peu ridicule de désigner quelqu'un pour quelques semaines. Voilà la raison pour laquelle on ne remplace pas Mme Mutyebele, qui a eu la chance et l'honneur d'être élue députée fédérale. C'est cette démarche qui préside à ce non-renouvellement. Cela anticipe aussi la future réforme qui s'appliquera à notre

Conseil à partir de la nouvelle installation le 1er décembre. Il nous semblait de bonne gouvernance de ne pas la remplacer pour quelques semaines, raison pour laquelle nous faisons passer ce point aujourd'hui au Conseil communal.

Pris acte

Akte genomen

Communications – Mededelingen

Répartition des attributions entre les membres du Collège des bourgmestre et échevins – Modification

Bevoegdheidsverdeling tussen de leden van het College van Burgemeester en Schepenen - Wijziging

Reprise des attributions de Mme MUTYEBELE par M. le bourgmestre et Mme l'échevine HARICHE

Overname van de bevoegdheden van mevr. MUTYEBELE door dhr. Burgemeester en mevr. de Schepen HARICHE

Mme la présidente. - J'informe le Conseil que le Collège a décidé d'adapter la répartition des attributions entre ses membres à la suite de la démission de Mme MUTYEBELE. Les attributions ont été confiées à M. le bourgmestre et à Mme l'échevine HARICHE. Le Collège fonctionnera avec 9 échevins, soit le nombre prévu par l'article 16 de la nouvelle loi communale, sans échevin surnuméraire. La démission de Mme MUTYEBELE ne modifie pas la présence d'échevins d'appartenance linguistique néerlandaise au sein du Collège.

Ik stel de Raad in kennis dat het College beslist heeft om de bevoegdheidsverdeling tussen zijn leden aan te passen na het ontslag van mevr. MUTYEBELE. De materies worden overgenomen door dhr. Burgemeester en

mevr. de Schepen HARICHE. Het College zal werken met 9 schepenen zijnde het aantal voorzien in artikel 16 van de nieuwe gemeentewet, zonder bijkomende schepenen. Het ontslag van mevr. MUTYEBELE wijzigt de aanwezigheid van schepenen van Nederlandse taalaanhorigheid binnen het College niet.

Pris pour information

Kennis genomen

Changements de groupe politique - Wijzigingen van politieke fractie

Départ du groupe PS de Mme Sonia LHOEST, conseillère communale

Vertrek uit de fractie PS van mevr. Sonia LHOEST, Gemeenteraadslid

Mme la présidente.- Mme Sonia LHOEST informe le Conseil communal de son départ du groupe PS. Elle rejoint dès ce jour au Conseil communal le groupe Les Engagés-CD&V comme membre du groupe Les Engagés.

Mevr. Sonia LHOEST stelt de Raad in kennis van haar vertrek uit de PS-fractie. Vanaf heden zal ze in de Gemeenteraad zetelen bij de fractie van Les Engagés-CD&V als lid van "Les Engagés".

Pris pour information

Kennis genomen

Mme Lhoest.- Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, comme vous venez de le voir, je siége dans le groupe Les Engagés avec Didier Wauters et Bianca Debaets. Pendant 20 ans au Parti socialiste, j'ai œuvré pour les Bruxellois. Mes actions n'étaient plus, hélas, considérées à leur juste valeur. Avec Les Engagés, j'estime être davantage en adéquation avec mes aspirations. J'y ai trouvé une résonance, une voix et un chemin qui me semble digne d'être emprunté. Je n'entrerai pas dans les détails de cette décision, ayant

déjà communiqué avec notre bourgmestre.

C'est donc un nouveau chapitre qui s'ouvre et qui me permet de remercier tous ceux qui ont participé à mon précédent engagement citoyen. Le PS m'a initiée à la politique, à ses bons et moins bons moments. J'y ai acquis une expérience que j'emmènerai avec moi dans ce nouveau départ politique.

Je tiens à remercier Les Engagés pour l'excellent accueil qu'ils m'ont réservé. Je suis épanouie, aujourd'hui. Les Engagés, pour rappel, ont obtenu le prix de l'innovation politique, ce qui est très enthousiasmant pour moi. Je vous remercie pour votre écoute et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne campagne communale.

M. Wauters.- C'est un moment un peu émouvant pour moi, parce que cela fait des mois qu'on a commencé à se parler. Mme Lhoest a réfléchi toute seule. Vous me connaissez et vous savez que cela ne m'intéresse pas d'aller parler aux partis pour demander quoi que ce soit. Au-delà de ce qui nous rassemble - peut-être une base citoyenne -, je pense qu'on a le même parcours d'action sur le terrain. On s'est compris tout de suite. C'est très agréable, en effet, d'avoir des valeurs et des convictions qu'on a envie de défendre ensemble. Avec toute mon équipe, on est très heureux de l'accueillir et de donner tout ce qu'on a pour cette Ville de Bruxelles que nous aimons. Bienvenue à toi, Sonia, et merci beaucoup. Et bonne campagne à tous !

Changement de parti de M. Abdelmajid TAHIRI, Conseiller communal

Wijziging van partij van dhr. Abdelmajid TAHIRI, Gemeenteraadslid

Mme la présidente.- M. Abdelmajid TAHIRI informe le Conseil communal qu'il rejoint dès ce jour au Conseil communal le groupe PS.

Dhr. Abdelmajid TAHIRI stelt de Raad in kennis dat hij vanaf heden zal hij in de Gemeenteraad zetelen bij de fractie van PS.

Pris pour information

Kennis genomen

M. Tahiri.- Pour moi, il était tout à fait normal, après avoir siégé un certain temps comme indépendant, de me positionner. J'ai mûrement réfléchi et tout naturellement, le seul parti dans lequel je me reconnais, qui reflète en grande partie mes valeurs, pour lequel je m'engage au quotidien depuis des années déjà en tant que moniteur social, que je rejoins tout naturellement et qui me convient le mieux, c'est le Parti socialiste.

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

Mededeling van beslissingen van de toezichhoudende overheid

Mme la présidente.- J'informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 14/08/2024 portant suspension de la décision n° 187 du Conseil communal du 24/06/2024 relative au Cirque Royal (Marché public de services ayant pour objet la gestion technique du Cirque Royal (RF/24/PNDPP/963).

Ik stel de Raadsleden in kennis van het ministerieel besluit van 14/08/2024 tot schorsing van de beslissing nr. 187 van de Gemeenteraad van 24/06/2024 betreffende Koninklijk Circus (Overheidsopdracht voor dienstverlening voor het technisch beheer van het Koninklijk Circus (RF/24/PNDPP/963).

Pris acte

Akte genomen

Communications - Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance des comptes annuels 2023 de l'asbl "I-City".

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om kennis te nemen van de jaarlijkse rekeningen 2023 van de vzw "I-City".

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance des comptes et rapport annuels 2023 de l'asbl BRAVVO.

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om kennis te nemen van de jaarlijkse rekeningen en verslag 2023 van de vzw BRAVVO.

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance des comptes annuels 2023 de l'asbl Brussels Major Events.

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om kennis te nemen van de jaarlijkse rekeningen 2023 van de vzw Brussels Major Events.

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance des comptes et du rapport annuel de l'asbl Bains de Bruxelles, au 31/12/2023.

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om kennis te nemen van de jaarrekening en het jaarverslag van de vzw Brusselse Zwem-en-Badinrichtigen", op 31/12/2023.

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance du rapport annuel 2023 de BRULABO.

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om kennis te nemen van het jaarverslag 2023 van BRULABO.

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen :

- Tapis de Fleurs de Bruxelles asbl, au 31/12/2022 et 31/12/2023, Bloementapijt van Brussel vzw, op 31/12/2022 en 31/12/2023 ;
- Musée juif de Belgique asbl, au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023, Joods Museum van België vzw, op 31/12/2021, 31/12/2022 en 31/12/2023 ;
- Interpôle asbl, au 31/12/2023, "Interpôle" vzw, op 31/12/2023 ;
- Les Brigittines asbl, au 31/12/2023, "Les Brigittines" vzw, op 31/12/2023 ;
- Ride Your Future asbl, au 31/12/2023, Ride Your Future vzw, op 31/12/2023 ;
- KunstenFESTIVALdesArts asbl, au 31/12/2022 et 31/12/2023, KunstenFESTIVALdesArts vzw, op 31/12/2022 en 31/12/2023 ;
- Centre Bruxellois de la Mode et du Design asbl, au 31/12/2023 ; Brussels Centrum voor Mode en Design vzw, op 31/12/2023 ;
- Mabru asbl, au 31/12/2023, vzw Mabru, op 31/12/2023 ;
- Centre Culturel Bruegel asbl, au 31/12/2023, "Centre Culturel Bruegel" vzw, op 31/12/2023 ;
- Rizome asbl, au 31/12/2023, Rizome vzw, op 31/12/2023 ;
- Entraide Bruxelles asbl, au 31/12/2023, "Entraide Bruxelles" vzw, op 31/12/2023 ;
- MolemBIKE asbl, au 31/12/2023, MolemBIKE vzw, op 31/12/2023 ;
- Riches-Clares asbl, au 31/12/2023, Rijkeklaren vzw, op 31/12/2023 ;
- Rock The City asbl, au 31/12/2023, Rock The City vzw, op 31/12/2023 ;
- Brussels Major Events asbl, au 31/12/2023 ; Brussels Major Events vzw, op

31/12/2023 ;

- City Mine(D) asbl, au 31/12/2023, City Mine(D) vzw, op 31/12/2023 ;
- Bel Victoire asbl, au 31/12/2023, "Bel Victoire" vzw, op 31/12/2023 ;
- Brussels By Night Federation asbl, au 31/12/2022 ; Brussels By Night Federation vzw, op 31/12/2022 ;
- Bruxelles Enseignement asbl, au 31/12/2023, "Bruxelles Enseignement" vzw, op 31/12/2023 ;
- "Onderwijs Brussel" asbl, au 31/12/2022, Onderwijs Brussel vzw, op 31/12/2022 ;
- Brufête asbl, au 31/12/2023, Brufeest vzw, op 31/12/2023 ;
- Théâtre Royal de la Monnaie, établissement public, au 31/12/2023, Koninklijke Muntchouwburg, openbare instelling, op 31/12/2023 ;
- Atelier Groot Eiland asbl, au 31/12/2023, Atelier Groot Eiland vzw, op 31/12/2023 ;
- Ommegang Brussels Events asbl, au 31/12/2023, Ommegang Brussels Events vzw, op 31/12/2023 ;
- Patrimoine et Culture Halles Saint Géry en abrégé Halles Saint-Géry asbl, au 31/12/2023, Patrimonium en Cultuur Sint Gorikshallen afgekort Sint Gorikshallen vzw, op 31/12/2023 ;
- PROSPORT Bruxelles-Brussel asbl, au 31/12/2023, PROSPORT Bruxelles-Brussel vzw, op 31/12/2023.

Pris pour information

Kennis genomen

Pétition - Petite

Pétition concernant des aménagements raisonnables pour les propriétaires de chiens au parc d'Egmont - Réponse du Collège

Mme la présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance de la réponse du Collège concernant des aménagements raisonnables pour les propriétaires de chiens au Parc d'Egmont.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée par deux questions d'actualité de M. Weytsman et de M. Maimouni concernant la fusillade à la Cité Modèle, et une question d'actualité de Monsieur Maimouni relative au comportement de la police à l'égard d'un député du Parlement flamand hier vers 19h30.

Ces questions d'actualité figurent en fin de liste des questions déjà introduites préalablement et sont bien inscrites à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

M. le bourgmestre.- Je voulais proposer aux conseillers qui ont introduit des questions sur la tranquillité publique et les périmètres de sécurité (M. VANDEN BORRE, M. WAUCQUEZ, Mme LHOEST et M. COOMANS de BRACHENE) d'en débattre en même temps que mes points qui concernent cette thématique.

Les points concernant la fusillade à la Cité Modèle, par contre, seront traités plus tard.

(Assentiments)

M. Maimouni.- J'ai envoyé un mail avant midi pour annoncer que je ne siégerais plus comme conseiller communal indépendant. J'annonce officiellement qu'à dater de ce jour, je siégerai sous l'étiquette Team Fouad Ahidar BXL +.

Questions de MM. VANDEN BORRE et WAUCQUEZ, Mme LHOEST et M. COOMANS de BRACHENE concernant les plaintes reçues pour des nuisances sonores considérables pendant les festivals en plein air ou événements qui se sont déroulés dans le centre de Bruxelles
Vragen van dhrn. VANDEN BORRE, WAUCQUEZ, mevr. LHOEST en dhr. COOMANS de BRACHENE, Gemeenteraadsleden betreffende klachten ontvangen over aanzienlijke geluidsoverlast tijdens openluchtfestivals of evenementen die plaatsvonden in het centrum van Brussel

De heer Vanden Borre.- Meneer de Burgemeester, ik interpelleer u, net zoals een aantal collega's zullen doen, over een reeks evenementen die hebben plaatsgevonden doorheen de zomer, maar die eigenlijk culmineerden op toch wel een zeer luidruchtige manier recent op zaterdag 31 augustus tijdens het Open Air Festival. Toen waren er maar liefst vijf podia die op verschillende pleinen in onze Stad van 's middags tot tien uur 's avonds toch wel bijzonder veel geluidsoverlast hebben bezorgd. En ik heb daar in navolging, net zoals een heel aantal andere collega's die in deze mail in kopie staan, eigenlijk klachten over ontvangen. Heel veel klachten van buurtbewoners die stellen dat de leefbaarheid van het centrum van de betrokken wijken eigenlijk onder druk

staat. En meer nog: dat een heel aantal regels, reglementen en afspraken ofwel niet werd gerespecteerd, ofwel bijzonder onduidelijk zijn. Ze stellen dat ze geen antwoord hebben ontvangen van u, van uw diensten, van de politie op hun klachten. En uit de mails die ik heb ontvangen kan ik concluderen - er staat ook een duidelijke foto in - dat de geluidsmetingen tot maar liefst 105 decibel gingen. Dat werd binnenskamers gemeten in de buurt van die evenementen. En dat is natuurlijk wel extreem, denk ik. Dat gaat eigenlijk wel de leefbaarheid voorbij. En het zijn klachten die eigenlijk al langer leven bij heel veel mensen in ons centrum. Dat de Stad meer en meer een soort festivalterrein wordt, waarbij bijna dag na dag, week na week en maand na maand de overlast die met die evenementen gepaard gaat alleen maar groter wordt en dat er schijnbaar dus zo goed als geen rekening wordt gehouden met de buurtbewoners, zelfs met de inwoners van Brussel zelf.

En dan kom ik toch met een hele reeks vragen tot bij u, meneer de Burgemeester. Het begint natuurlijk met de klachten die reeds zijn ontvangen. Bent u hiervan op de hoogte? Welk antwoord heeft u geformuleerd ten aanzien van de buurtbewoners die daarover hebben geklaagd? Hoeveel klachten hebt u hierover ontvangen door de verschillende diensten? Ik neem aan dat er sommige mensen klagen bij de politie, andere gaan misschien rechtstreeks contact met u opnemen of met andere diensten van de Stad. Hoeveel klachten hebt u eigenlijk ontvangen? Welke maatregelen werden er vooraf genomen om de geluidsniveaus tijdens die verschillende festiviteiten, tijdens die festivals eigenlijk te omkaderen? Om die impact te beperken en om de impact op de omwonenden te minimaliseren? Welke maatregelen heeft u genomen en welke afspraken werden er gemaakt? En als er afspraken werden gemaakt, zouden we die graag toch wel willen inkijken. Een soort van transparantie waarbij de buurtbewoners kunnen nagaan of de regels waaraan iedereen zich normaal dient te houden niet overtreden zijn. Maar dat mankeert eigenlijk bij Stad Brussel. Het is eigenlijk een basistransparantie over het al dan niet naleven van

afspraken. Verder vraag ik mij af of de geluidsnormen wel werden gerespecteerd. Zoals u weet is er een gewestelijk kader. U kan daarin eventueel in uitzondering van afwijken, maar dat moet natuurlijk gemotiveerd zijn. Dat zou ik graag willen weten. Wat waren de afspraken bij het Open Air Festival, welke regels moesten gerespecteerd worden en hoe werden die regels gecontroleerd en door wie? Zijn er overtredingen vastgesteld? Zijn er eventueel sancties aan gekoppeld geweest? Zijn er evaluatiegesprekken geweest met de organisatoren van die evenementen? Kortom: kan u daar toch meer duidelijkheid over verschaffen wat er eigenlijk is misgelopen bij die evenementen?

En dan een laatste element, het is een probleem dat niet nieuw is, het duurt eigenlijk al een aantal jaren en we zien het enkel toenemen: de stroom van nieuwe evenementen in Stad Brussel. Maar ik denk dat het tijd is voor een helder en duidelijk reglement vanuit het College, maar ook met inbreng van de Gemeenteraad en met inbreng van de Brusselaar. Ik denk dat dat best op een open manier gebeurt, een transparante manier, opdat er een duidelijk kader ontstaat waar verschillende organisatoren van evenementen zich aan moeten houden. Want ik heb helaas de indruk dat het vandaag in Brussel à la tête client is. Als het u, meneer de Burgemeester, bevalt wie een evenement komt organiseren, dan krijgt die quasi carte blanche. Maar ik heb ook al heel veel aanvragen gehoord van mensen die gewoon geweigerd worden en eigenlijk niet goed weten waarom de aanvraag werd geweigerd. Dus ik denk dat het tijd is voor meer transparantie. Kan u als Burgemeester hopelijk meer duidelijkheid verschaffen op al deze vragen? Dank u wel.

M. Waucquez.- Monsieur le Bourgmestre, l'exposition excessive au bruit constitue un sérieux problème de santé publique entraînant de nombreux troubles du sommeil, du stress et des difficultés de concentration, voire des pathologies plus graves comme la perte d'audition ou des problèmes

cardiovasculaires. Elle dégrade également notre qualité de vie et nuit à l'environnement. À Bruxelles, malgré une réglementation rigoureuse, les nuisances sonores, tant nocturnes que diurnes, persistent dans de nombreux quartiers, notamment aux abords de la gare Centrale, aux entrées de certains bars ou au Home Pacheco.

Si la liberté de manifester et de s'amuser est essentielle, elle ne peut s'exprimer au détriment de la santé et du repos d'autrui. Comment comptez-vous faire pour respecter cette législation ? Quels sont les contrôles qui sont mis en place pour sanctionner les contrevenants ?

Quels sont les chiffres relatifs aux contrôles effectués en 2023 et aux sanctions constatées ?

Enfin, combien de plaintes avez-vous reçues et combien de dérogations avez-vous accordées ?

Mme Lhoest.- Monsieur le Bourgmestre, cher Philippe, les habitants de Neder-Over-Heembeek et les Laekenois souffrent de pollution sonore, de bruits dont peu de personnes parlent sérieusement malgré la législation en vigueur. Cette pollution a des implications sur la santé mentale et la santé physique des habitants, on l'a déjà dit. Le manque de sommeil, le sommeil perturbé, l'agacement et la fatigue parmi les habitants sont de plus en plus criants. Les soirées-concerts au Docks, pour ne citer que celui-là, jusqu'aux petites heures du matin ont un réel impact négatif sur la santé de nos habitants.

Nous demandons une réflexion globale sur le bruit dans la ville. Nous reconnaissons les bienfaits des quartiers apaisés, mais pour apaiser les quartiers, il faudrait réfléchir au tapage nocturne et diurne qui s'amplifie dans nos quartiers.

Pouvez-vous nous informer des règles en vigueur pour ces animations ?
Comment faites-vous respecter les limitations sonores à 100 décibels dans les établissements ? Avez-vous, au sein de la Ville, des personnes de référence pour le son amplifié, ce qui est une obligation légale ? Je vous remercie pour vos réponses et pour le confort de nos habitants sur le territoire de la Ville.

M. Coomans de Brachène.- Ma question est plus spécifique, puisque je voulais vous parler d'un problème dans un endroit particulier. Il s'agit du terrain de sport qui devrait être inauguré, sauf erreur de ma part, le week-end prochain, et qui se trouve au coin de la rue du Miroir et de la rue des Brigittines, juste à côté du récent square Herschel Grynszpan.

Il me revient que cet espace dédié au sport a récemment été remis en valeur. C'était une demande des habitants dans le cadre du contrat de quartier, et on peut s'en réjouir. Cela étant, il y a visiblement une utilisation un peu exagérée du lieu, puisque jusqu'aux petites heures de la nuit, d'après les riverains, celui-ci serait occupé. On peut imaginer qu'en été, lorsque certains souhaitent ouvrir leurs fenêtres, subir à 2h, 3h, voire 4h du matin des bruits intempestifs de gens qui hurlent parce qu'ils jouent au football ou autre, cela soit un petit peu gênant.

Cela d'autant plus que le lieu se trouve juste en contrebas de la dalle Brigittines et que ce grand bâtiment fait écho. D'un côté, l'écho de ce grand bâtiment du Foyer bruxellois et de l'autre, le passage des trains sur la jonction Nord-Midi, qui fait également écho... On imagine ce que cela peut représenter en termes de bruit pour les habitants.

Je voudrais connaître les mesures que vous envisagez par rapport à l'ouverture 24 heures sur 24 de ce parc, spécifiquement du terrain de football dans le quartier des Brigittines. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour limiter

les nuisances sonores et garantir un équilibre entre espace de loisirs et droit au repos des riverains ?

Par ailleurs, est-ce que vous avez envisagé une fermeture du terrain de football à des heures raisonnables, ainsi qu'une coupure de l'éclairage nocturne dudit terrain ?

M. le bourgmestre.- Madame Lhoest, Monsieur Coomans, Monsieur Waucquez, Meneer Vanden Borre, j'ai bien reçu vos questions à propos des nuisances en matière d'occupation de l'espace public, que ce soient celles liées à l'utilisation du parc et des terrains de football dans le parc des Brigittines ou celles engendrées par l'organisation d'événements sur l'espace public.

De Stad Brussel ontvangt elk jaar meer dan 1.000 aanvragen voor evenementen, groot en klein. Ik ben er zeker van dat u het ermee eens bent dat dit een weerspiegeling is van een samenleving die er nood aan heeft om samen te komen.

Tous ces événements démontrent nos capacités à proposer des espaces de rencontre et renforcent l'identité de notre commune, notre ville, comme territoire d'accueil et de partage. Je suis bien évidemment conscient de l'équilibre compliqué entre vie festive et qualité de vie des riverains. Cet équilibre ténu est réajusté au fil du temps et du nombre de demandes d'événements croissants qui nous parviennent.

We beperken de uren en we rationaliseren het aantal evenementen in de openbare ruimte om ze zo gelijkmatig mogelijk te spreiden en de impact op de buurtbewoners te beperken.

La gestion des organisations d'événements en milieu urbain est un défi complexe qui met en évidence le besoin de se rassembler et qui engendre un impact économique fort. J'en veux pour preuve les chiffres de fréquentation des hôtels de la Région bruxelloise avec, rien que pour la période estivale de juillet et août, une hausse de 9 % par rapport à l'année passée en juillet et de 7,5 % en août. On observe un lien direct entre l'organisation d'événements et la fréquentation hôtelière, avec près de 90 % de taux d'occupation pour les derniers week-ends de juillet et de 74 % le week-end des 17 et 18 août, notamment grâce au Tapis de fleurs de la Grand-Place.

Cela étant dit, il n'est pas question de faire l'économie de la qualité de vie et du bien-être de nos riverains, et j'en fais une priorité. J'ai réorganisé, il y a deux ans, les services de la Ville en fusionnant le service en charge des questions de troubles à la tranquillité publique - nous sommes une des seules communes à avoir une cellule dédiée et nous sommes précurseurs en la matière depuis près d'une quinzaine d'années - et le service qui traite les demandes d'organisation d'événements dans l'espace public (analyse et enquête). L'objectif est de tenir compte des plaintes et signalements des nuisances publiques pour permettre une meilleure répartition sur le territoire et diminuer ainsi la pression dans les quartiers les plus impactés, l'idée étant d'avoir un maximum de manifestations. Par exemple, sur la dalle de la Cité administrative, en juillet et en août, il y a eu deux événements, justement pour laisser reposer les quartiers.

Comme je le disais, nous sommes la seule commune à avoir créé un service qui s'occupe spécifiquement des troubles à la tranquillité publique et qui a outillé l'administration d'un service qui s'attelle au quotidien à consulter et à trouver un équilibre entre quiétude et vie événementielle dynamique et culturelle attractive. Ce service traite toutes les plaintes relatives aux troubles à la tranquillité publique et prend contact avec les organisateurs ou établissements

sources de nuisances. Il recherche et propose des solutions en collaboration avec la police, les autres services de la Ville et les partenaires extérieurs pour améliorer les situations de nuisances rapportées. Le traitement des plaintes passe par un processus de concertation entre habitants et organisateurs ou institutions, par la mise en place d'une communication et d'échanges clairs avec les voisins (rencontres, loges polyvalentes, hotlines). Ce service rassemble les plaintes pour troubles à la tranquillité publique ainsi que les demandes d'organisation d'événements pour proposer un équilibre et préserver la qualité de vie des riverains.

La mise en place d'indicateurs clairs pour mener une politique de gestion des événements est indispensable. Par exemple, un appel à projets pour tous les *open air* va être lancé fin de cette année pour rationaliser et répartir au mieux l'organisation de tels événements pour la période estivale prochaine, grâce notamment au renforcement de l'outil cartographique. On les répartit pour qu'ils ne se déroulent pas toujours au même endroit. Les *open air* connaissent un grand succès à Bruxelles et permettent à notre jeunesse - je suppose que vous êtes tous d'accord - de se délasser.

Les événements ont également été, au fil des années, limités à une heure de fin maximale de 22h, sauf pour certains festivals comme Couleur café, qui finissent plus tard et pour lesquels nous essayons de ne jamais dépasser minuit. Les *open air* se tiennent jusqu'à 22h ou 23h, ce qui a vraiment fait chuter le nombre de plaintes.

Met betrekking tot uw vraag over de overlast die sommige buurtbewoners u hebben gemeld, meer specifiek over het Open Air Festival, dat plaatsvond op 31 augustus. Het was de bedoeling om op dezelfde dag een gevarieerd muziekaanbod samen te brengen op verschillende locaties in de Hoofdstad. Dat

eindigde om 22:00. Daarom waren er minder evenementen in juli en augustus.

Vous m'interrogez sur le respect des normes de bruit. La législation régionale bruxelloise en matière de niveau de diffusion de musique amplifiée doit être scrupuleusement respectée. Bruxelles Environnement ne nous a pas encore fait part des éventuelles mesures de contrôle pour ces événements. C'est à cet organisme qu'il revient d'effectuer ces mesures. Des sonomètres étaient installés et les plans d'implantation des scènes ont été élaborés avec les riverains les plus impactés afin de minimiser les désagréments.

Madame Lhoest, sous la terrasse du Docks, qui est extérieure, il y a apparemment un réel effet de dôme. On a envoyé plusieurs fois les équipes pour constater ce qu'il s'y passait. Les normes de bruit ne sont pas dépassées, mais j'ai eu, comme vous, des retours d'habitants de Neder-Over-Heembeek (tout ce qui est au-delà de l'A12, comme je le dis toujours). Effectivement, il y a un effet de dôme, mais *a priori*, le permis d'environnement n'est pas violé. On doit en discuter, puisque ce n'est qu'en été que cette terrasse est exploitée et, vu les conditions météorologiques, elle n'a pas souvent été placée. Toutefois, vous avez raison, on a reçu des plaintes auxquelles on ne s'attendait pas puisque les normes n'étaient pas dépassées.

À la demande de Bruxelles Environnement, j'ai délivré 6 dérogations sur plus de 1.000 demandes d'événement en 2024. L'une d'entre elles a été déclarée illégale par le Conseil d'État en raison de l'irrégularité des articles de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur les bruits de voisinage. C'est la fameuse Foire du Midi, où nous souhaitons, M. Maingain et maintenant M. Ergen, revenir à l'ancienne législation qui nous paraissait bien meilleure. En effet, quand Bruxelles Environnement réalisait les mesures, nous prenions des sanctions contre les manèges les plus bruyants. On espère rétablir

un dialogue avec Bruxelles Environnement sur ce point. La priorité de la Ville de Bruxelles est l'équilibre et la cohabitation dans les fonctions riveraines et événementielles. Je mets tout en œuvre pour préserver la qualité de vie et le respect du vivre ensemble.

Concernant le parc des Briggittines, une attention particulière y est accordée par les gardiens de la paix qui, je vous le rappelle, patrouillent jusqu'à 2h du matin. Toutefois, la coupure de l'éclairage nocturne ne nous semble pas être une bonne idée, car elle pourrait créer un sentiment plus grand d'insécurité.

Monsieur Coomans, on prend note de vos plaintes. On a orienté nos patrouilles par rapport à cela pour sensibiliser les citoyens sur d'autres terrains de jeu, comme le parc Fontainas, afin qu'après une certaine heure, la plaine soit utilisée avec parcimonie.

De heer Vanden Borre.- Uiteraard spreekt dat voor zich. De Stad moet leven. Uiteraard. Evenementen horen hierbij, mensen moeten kunnen samenkomen. Daar hebt u met mij geen discussie. Maar eigenlijk hoor ik u toch niet echt een grondige en eerlijke evaluatie maken wat er hier dan toch is misgelopen. En ik moet toch eerlijk zeggen, als ik die klachten onder ogen zie, dat er wel degelijk iets is misgelopen. Die klachten, dat waren niet zomaar 'verzuurde Brusselaars'. Nee, dat waren echt wel mensen die op verschillende manieren hebben geprobeerd om een antwoord te krijgen op hoe die overlast hen dermate heeft kunnen bereiken. Maar ik hoor hier vandaag ook geen antwoord op die klachten. U zegt dat er metingen zijn uitgevoerd en dat we nog wachten op de resultaten. Ik vind dat bijzonder vreemd, want de meting is natuurlijk op het moment zelf en onmiddellijk beschikbaar. De resultaten van die overlast of geluidsnormen moeten toch onmiddellijk beschikbaar zijn ? Hoe kan het dat u zegt dat we nog wachten op die resultaten? U heeft die gegevens. Ik stel ook de

vraag : hoeveel klachten heeft u ontvangen en welk gevolg werd eraan gekoppeld? Daar zegt u helaas niets over. Ik vind dat u dan toch...

De Burgemeester.- Op het Open Air Festiva : vier klachten, op dezelfde plek.

De heer Vanden Borre.- Oké, goed. Maar de vraag is natuurlijk nog niet echt beantwoord volgens mij: welk gevolg wordt daaraan gegeven? Akkoord, het is een fragiel evenwicht, dat zegt u ook zelf. Maar mijn indruk is - en ik sta hier niet alleen, denk ik - dat de slinger soms doorslaat in onze Stad. En dan zeker op een paar locaties, zeker binnen de Vijfhoek. Maar ook meer en meer in de parken van onze Stad die eigenlijk nog nooit zoveel geëxploiteerd zijn geweest als onder deze meerderheid. En ik vind het toch ontstellend dat ook Ecolo-Groen, zogezegd de partij die de verdediger is van het groen, het allemaal mee ondersteunt dat onze parken op een manier worden geëxploiteerd die eigenlijk ongepast is en die de leefbaarheid van veel andere mensen die ook willen genieten van openbare ruimte, openbaar groen, beperken. Dus ik denk eigenlijk dat we terug moeten, een aantal maatregelen aanscherpen, en de exploitatie van die openbare ruimtes moeten terugschroeven. Want ik hoor het u ook zeggen: u koppelt dat meteen aan toerisme en hoe goed de hotels het wel doen. Dat is misschien uw argument, maar ik luister vooral naar de Brusselaar en de klachten die de Brusselaar heeft over de overlast die helaas in sommige wijken van onze Stad bijna permanent is. En ik denk dat zij absoluut recht hebben van spreken en dat zij een antwoord verdienen.

M. Waucquez.- Monsieur le Bourgmestre, je ne partage pas votre analyse ni vos conclusions. De nombreux concitoyens sont confrontés à des problèmes liés aux nuisances sonores. Pourquoi ne pas mettre des sonomètres dans ces lieux-là pour mesurer et éviter les excédents sonores, comme il était demandé pour les boîtes de nuit ?

J'espère que vous prendrez des directives pour que nos habitants puissent bénéficier du calme et de la tranquillité auxquels ils ont droit, tout en préservant la liberté de manifester et de s'amuser. Merci.

Mme Lhoest.- Notre groupe estime que le principe de quartier apaisé est une bonne chose en termes de circulation. Je ne parle pas de Good Move. Malheureusement, les nuisances sonores ne permettent pas d'avoir des quartiers apaisés. D'un côté, on dit vouloir des quartiers apaisés, et de l'autre, on empêche les gens de dormir.

M. Coomans de Brachène.- Monsieur le Bourgmestre, j'avoue être particulièrement inquiet face aux réponses que vous avez données. Pourquoi ? Comme mes confrères ont eu l'occasion de le dire, dans votre présentation, vous avez opposé tourisme et quiétude. Je pense que c'est inquiétant. Ici, personne n'a parlé de tourisme parce qu'il ne s'agit pas de cela. Quoi qu'il en soit et quelle que soit la ville que nous voulons habiter, je pense que les habitants ont droit, à un moment donné, à un peu de quiétude. Au-delà de 22h, 23h ou minuit, n'importe qui vous dira qu'il est normal de limiter un peu le bruit. Cela me semble logique.

Vous nous donnez des chiffres, alors que personne ne les a évoqués parmi mes collègues. Par ailleurs, vous nous parlez d'une ville événementielle et vous vous êtes montré, ces derniers mois et ces dernières années, comme étant le bourgmestre de la fête. Je suis inquiet par rapport à cela. La fête, on a tous envie de la faire, moi le premier, mais on a aussi besoin de se reposer. Tout le monde a droit au repos. Mon collègue Frédéric Waucquez a évoqué les problèmes de sommeil, le stress, les problèmes cardiovasculaires. Ce n'est pas anodin. Vous nous dites souvent, le cœur sur la main, à quel point la santé est importante pour vous. Or elle commence là. Elle commence avec le soin qu'on peut apporter à la

qualité de vie des habitants au jour le jour.

Vous avez été très succinct dans la réponse que vous m'avez donnée. Vous avez répondu essentiellement sur les *open air*, etc. Ici, je ne vous parle pas d'un *open air*, mais d'un simple petit stade de quartier fréquenté parfois tous les soirs par des bandes. Cela peut être cinq ou six jeunes, mais ces cinq ou six jeunes peuvent pourrir la vie de 200 ou 300 personnes quand, à 2h du matin, ils décident de jouer au basket ou de faire un minifoot alors que les riverains immédiats veulent dormir. À 2h ou 3h du matin, la plupart d'entre nous dorment (pas moi, je me couche très tard). Les gens ont droit au sommeil. Ils ont droit à la quiétude.

Vous m'avez dit qu'il fallait « occuper la plaine avec parcimonie ». Non, je crois qu'il faut pouvoir fermer une plaine. À 23h ou à minuit, est-il nécessaire d'encore pouvoir jouer au basket ? Est-ce qu'il ne faut pas tenir compte des alentours ? Je rappelle que rue du Miroir et rue des Brigittines, il n'y a pour ainsi dire que des logements sociaux. Pour avoir la quiétude, est-ce qu'il faut être riche, Monsieur le Bourgmestre ? Est-ce que cela ne doit pas être garanti à tous ceux qui habitent le territoire de la Ville ? Est-ce que ceux qui n'ont pas les moyens et qui habitent des logements sociaux sont des habitants de seconde zone qui n'auraient pas droit à la quiétude ? Je ne le crois pas. Je crois au contraire qu'il faut aussi leur permettre d'avoir un sommeil de qualité pour éviter le stress et les maladies cardiovasculaires, notamment. Je crois que c'est important et j'espère que vous en tiendrez compte.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie

Point 19 – Punt 19

M. Weytsman.- Je souhaiterais donner la possibilité à M. le bourgmestre de faire l'évaluation de l'interdiction de consommer de l'alcool qui a été mise en place en 2020. Petit à petit, la zone d'interdiction a été étendue. Nous avons été assez critiques, au début de sa mise en œuvre, parce que nous trouvions cette interdiction disproportionnée et, surtout, pas très utile. En effet, il suffit de faire appliquer la loi et d'intervenir systématiquement lorsqu'un individu est en état d'ébriété, en particulier lorsqu'il adopte un comportement dangereux. Petit à petit, le nombre de PV a diminué et le nombre de plaintes a augmenté. Vous avez souhaité répondre à cela en augmentant la limite de l'interdiction.

Aujourd'hui, on voit qu'il y a une augmentation du nombre de plaintes sur tout le territoire. Je vous demande simplement de faire l'évaluation de cette politique et de voir dans quelle mesure nous n'aurions pas pu mettre en œuvre notre demande de plus de « bleu » en rue, plus de contrôles et plus de suivi, et faire appliquer, tout simplement, l'interdiction d'être en état d'ébriété, *a fortiori* quand on adopte un comportement dangereux dans le centre-ville de Bruxelles.

Je me permets de vous demander jusqu'où vous irez, puisque nous voyons encore aujourd'hui, en particulier dans la zone Yser, aux alentours de la Petite ceinture, qu'il y a de très nombreux problèmes, dont certains avaient pour origine le centre du Pentagone.

M. Bauwens.- Lors du premier débat qu'on a mené ici sur l'interdiction de l'alcool, on a déjà dit que, selon le PTB et toutes les associations de travailleurs de rue, l'interdiction n'était pas une vraie solution parce qu'elle ne faisait que déplacer le problème vers d'autres rues et quartiers. Et c'est effectivement ce qu'il se passe. Infliger une amende de 250 ou 500 € à des personnes problématiques qui vivent dans la pauvreté et l'addiction à l'alcool, cela ne sert strictement à rien. On n'a pas besoin d'une interdiction généralisée pour résoudre un problème régi par la loi. En outre, les ASBL de terrain demandent plus de moyens pour pouvoir vraiment aider les gens qui sont dans l'addiction à l'alcool, notamment.

Ensuite, la Ville est un peu hypocrite, car on peut boire en terrasse et consommer de façon payante pour se retrouver ensuite en état d'ébriété et causer des problèmes - c'est légal -, mais on ne peut pas boire sa *pintje* sur un banc public. Hier, on participait à une action place Sainte-Catherine pour dénoncer le fait qu'on a une ville à deux vitesses : d'un côté, on met des terrasses où on peut boire et consommer, et de l'autre, à un mètre de distance, on ne peut pas boire sur un banc public (s'il y en a) la canette de bière qu'on a achetée au nightshop.

C'est une ville dont on ne veut pas. L'interdiction de l'alcool exclut toute une série de gens qui n'ont pas les moyens de consommer dans des endroits trop chers pour eux. Cette interdiction empêche toute une partie de la ville de vivre comme elle le veut. On ne peut pas approuver cette mesure. Nous demandons de mettre fin à cette interdiction de l'alcool, d'appliquer les lois existantes et de subventionner davantage les organisations de quartier et de terrain qui peuvent résoudre le problème.

M. le bourgmestre.- J'encourage M. Bauwens à aller discuter avec les habitants du quartier Marché aux Porcs (qui ne sont pas des gens antisociaux et qui ont décidé d'habiter dans le centre-ville) ainsi qu'avec les commerçants, de ne pas rester dans une posture d'hélicoptère et de descendre sur le terrain. Ces gens ont de la patience et on a rencontré avec eux les associations sociales dont vous parlez pour trouver des terrains d'entente. Attention, l'ébriété publique est réprimée depuis toujours ! Si vous êtes complètement ivre sur une terrasse, vous serez aussi sanctionné. Il ne s'agit pas de dire que si vous payez votre chope, vous pouvez vous enivrer éhontément et que, par contre, sur l'espace public, vous serez sanctionné. Dans les deux cas, vous pouvez être sanctionné.

Ici, on essaie justement de trouver un équilibre et on met les riverains et les associations les uns à côté des autres, que ce soit Diogènes ou Puerto. Tous les deux mois, j'ai des réunions avec ces gens parce qu'il est vrai qu'il y a des déplacements. On en est à 430 PV - c'est donc efficace - qui peuvent mener à des médiations ou à des amendes. Cela permet aux policiers de faire cesser des nuisances.

Monsieur Bauwens, nous sommes la seule commune à avoir développé, avec notre Hôpital Brugmann et son centre de psychiatrie, un service qui permet d'engager les personnes en errance mentale dans des trajets de soins. Je pense que vous ne nierez pas l'action de notre CPAS, qui couvre 70 % de l'aide médicale urgente que la Belgique apporte à ceux qui n'ont aucun droit autre que celui-là.

Nous recherchons un équilibre entre la fonction récréative de la ville pour sa jeunesse et sa fonction d'habitabilité. Nous créons ces organes de dialogue, mais à un moment donné, il faut un bâton pour dire que cela ne va pas. Dernièrement, à la braderie Dixmude, j'ai rencontré des personnes en errance (pas mentale)

pour leur expliquer pourquoi c'était un problème devant le Bronks, un endroit où il y a des enfants et où des parents m'ont interpellé en disant que ce n'était plus possible. Je suis même allé plus loin en prenant des arrêtés très durs. J'ai interdit de lieu deux personnes. Même les acteurs associatifs nous disaient : « Ces deux-là, on ne sait plus les gérer. » Je leur ai interdit de fréquenter le quartier Marché aux Porcs, et cela, pour ramener la paix. C'est tous les deux mois qu'on se voit les uns et les autres.

Ce n'est pas simple, Monsieur Bauwens. Les habitants et commerçants qui sont là savent qu'ils sont au centre-ville, ils savent que la pauvreté existe, mais à un moment donné, on ne peut plus laisser des personnes se dénuder devant des enfants qui vont chercher une glace, s'écrouler ou venir manger dans les assiettes de cette terrasse. Les services sociaux le reconnaissent. Nous sommes la seule zone de police qui a une brigade spécialement dédiée au sans-abrisme, la brigade Herscham, avec six policiers qui ne font que cela. Objectivement, nous faire un procès en disant qu'on ne serait pas sociaux, c'est injuste.

En revanche, je ne serai pas le bourgmestre qui considère que parce qu'on est en errance, on a le droit de perturber la vie des concitoyens. Non ! À un moment donné, il faut recourir aux services sociaux et aux trajets de soins. On est très proactifs - cela nous est parfois reproché par certains partis - sur tout ce qui concerne les problèmes d'assuétude, mais de l'autre côté, mon boulot de bourgmestre consiste aussi à faire régner l'ordre et à dire qu'il y a des comportements inacceptables. Tel est l'objectif de cet arrêté. Il a son efficacité, il donne des moyens à la police, mais il n'enlève pas tous les moyens de prévention.

On constate le nombre de PV dressés. On tient des réunions tous les deux mois avec les associations. Elles ont reconnu dernièrement, dans un reportage de la

RTBF, qu'elles constataient les effets des actions de la police. Est-ce que toutes les nuisances ont disparu ? Non, il y en a encore. On a identifié ces personnes - c'est surtout dans ce quartier que cela se concentre - et on les a empêchées de venir perturber le quartier.

Il faut donc un équilibre entre le maintien de l'ordre public, d'une part, et le maintien du dialogue avec les associations en charge des personnes en erreur sociale ou mentale, d'autre part. Je pense vraiment que la Ville de Bruxelles, vu ce qu'elle a mis en place, notamment avec l'Hôpital Brugmann, n'a pas à rougir de son action sociale.

M. Weytsman.- Je rencontre ces habitants sur le terrain et ils n'ont pas la même évaluation de la politique que vous mettez en œuvre. Nous allons voter cette interdiction, mais c'est totalement insuffisant. On vous a dit à plusieurs reprises qu'il fallait vraiment plus de contrôles. Depuis l'introduction de l'interdiction, il y a de moins en moins de PV dressés et de plus en plus de plaintes. Il faut renforcer la présence policière et les contrôles. Il faut aussi renforcer un outil que je trouve particulièrement intéressant, vous avez raison de le souligner, à savoir la Team Herscham.

Il faut aussi s'attaquer aux lieux qui sont parfois sources de problèmes. On confond un peu tout : alcoolisme, toxicomanie et vente. On sait qu'il y a des ventes de produits illicites dans des night-shops qu'on ferait bien de fermer ou, au moins, de contraindre à ne plus vendre d'alcool après 23h. On sait qu'il existe des établissements horeca où il y a systématiquement vente de stupéfiants et que vous feriez bien de faire fermer également. C'est ce qu'il nous remonte du terrain au quotidien et c'est ce que les habitants vous demandent aussi de faire.

Vous illustrez vos propos en parlant de quelqu'un qui se déshabille, mais si cette personne se déshabille, ce n'est pas parce qu'elle a bu un verre de trop, cela signifie qu'elle est dangereuse pour elle-même et pour les autres. Je vous ai dit à plusieurs reprises que nous devions prendre nos responsabilités et imposer davantage de mises en observation. La police demande aussi plus de mises en observation, parce que cette mesure est utile pour ces personnes, mais aussi pour la protection de la société.

Je dresse un bilan tout autre de votre action. Les résultats sont là. Les plaintes sont en augmentation depuis 2020, donc c'est un échec. Je vous ai dit à l'époque d'essayer une autre formule. Vous ne l'avez pas fait et j'espère que les électeurs nous permettront de le faire.

M. Bauwens.- Vous avez suggéré que je prenne contact avec les commerçants, ce que je fais assez régulièrement. Je dresse le même bilan qu'à l'époque. Ils disent eux-mêmes qu'il y a des lois pour résoudre les problèmes dans la rue, mais qu'elles ne sont pas appliquées. On a toujours dit qu'une interdiction générale ne fonctionnerait pas et déplacerait seulement le problème. Par exemple, les rafles à la gare du Midi contre les nuisances n'ont fait que déplacer le problème. Ici, c'est la même chose.

J'espère que la Ville de Bruxelles tient des réunions de coordination avec les acteurs de terrain. J'en organise moi aussi et ils me disent qu'ils manquent toujours de moyens. Les travailleurs du CPAS disent aussi qu'ils sont submergés par les problèmes. Je n'ai jamais dit que le PTB voulait qu'ils aient moins de moyens, bien au contraire, mais il faut aussi une politique où on cherche à résoudre le problème.

Interdire l'alcool à tout le monde dans une zone n'est pas la solution à des problèmes pour lesquels les associations disent avoir le savoir-faire nécessaire. Il leur manque les moyens et les forces nécessaires pour pouvoir les appliquer. C'est dans ce sens-là qu'il faut aller parce que, sinon, on déplacera juste les souïards de l'autre côté du canal, rien de plus.

Point 19 – Punt 19

Mme Lhoest.- Vous allez dire, Monsieur le Bourgmestre, que je suis têtue et c'est vrai que je le suis. J'ai déjà posé la question en section et on ne m'a pas répondu parce que la personne qui avait les réponses n'était pas là. Je n'ai pas reçu les réponses par courrier non plus. C'est une question que je vous ai également posée l'année passée.

Je voudrais savoir pourquoi il y a une telle différence entre les ETA. Par exemple, la ferme Nos Pilifs emploie 58 Bruxellois. Une autre entreprise de travail adapté, qui emploie 6 Bruxellois, reçoit 2.500 €, donc une moyenne de 416 € par travailleur. Pour la ferme Nos Pilifs, ce sont 62 € par travailleur. On n'a pas pu me répondre en section parce qu'on subventionne les habitants de la ville où qu'ils travaillent, parfois en dehors de la Région.

Pourquoi le montant est-il si différent entre l'entreprise adaptée de Berchem-Sainte-Agathe qui emploie 6 Bruxellois et reçoit 416 € par travailleur, d'une part, et la ferme Nos Pilifs qui emploie 58 Bruxellois et reçoit 62 € par travailleur, d'autre part ?

M. le bourgmestre.- Je vous propose de vous répondre par écrit sur la répartition. Ce sont bien les travailleurs qui habitent la ville, où qu'ils travaillent.

Mme Lhoest.- J'en viens à ma deuxième question. Dans l'arrêté du conseil, il est dit : « L'entreprise de travail adapté demande la subvention. » Est-ce qu'on est sûr qu'on ne passe pas à côté d'entreprises de travail adapté à Bruxelles ? Est-ce que tout le monde a accès à cette information ? Vous pouvez me répondre par écrit.

M. le bourgmestre.- Normalement, ce sont les affaires citoyennes qui doivent pouvoir nous répondre, mais je vais leur poser la question et vous la communiquer par écrit.

Point 23 – Punt 23

Mme Buggenhout.- Je suis étonnée de découvrir un marché public qui couvre à peu de choses près toute la ZIR 4. Il s'agit d'un marché de 68.379.000 € qui couvre une école, une crèche, mais aussi des logements. J'aimerais savoir si tout cela va se construire en une fois, parce qu'on parle de cinq blocs de logements et vous savez notre aversion pour les logements publics à Neder-Over-Heembeek.

M. le bourgmestre.- Au moins, votre aversion pour les logements publics est claire. Je le retiens pour la campagne.

Mme Buggenhout.- Sur Neder-Over-Heembeek, il a assez de logements publics.

(Colloque)

Je voulais savoir si tout va se construire en une fois et si l'étude a vraiment été bien faite, s'agissant de construire des logements sur un terrain assez marécageux. D'ailleurs, il suffisait de le constater ce matin, au bout de l'avenue des Croix de Guerre : avec la pluie, tout ressortait et on avait une vraie piscine

où les enfants tombaient. On est sur un terrain marécageux (la vallée de la Senne) et on construit des blocs et des blocs. Nous sommes tout à fait d'accord pour la construction d'une école et d'une crèche, qui sont des équipements collectifs, et je trouve cela très bien. Mais pourquoi encore ajouter, au même moment, cinq blocs de logements ?

Même chose pour le point 26, où aucun détail n'est donné. Là aussi, des logements vont se construire avec un programme mixte de logements et d'espaces de commerces, et cela, sans indiquer de montant. C'est un marché public dont on ne précise pas le montant. Il me semblait que c'était un échange. J'aimerais bien que vous me répondiez sur les points 23 et 26.

M. le bourgmestre.- Madame Buggenhout, c'est clair, on ne partage pas du tout la même vision politique. Je passe mon temps à voir des gens qui ont des problèmes pour se loger. Vous vivez dans un monde où les gens n'ont pas de problème de logement. Ce sont deux visions politiques complètement différentes. On voit des gens qui sont mal logés, qui nous disent que c'est compliqué, que se loger à Bruxelles, même pour les classes moyennes, cela devient difficile.

On a donc acheté un terrain qui n'était plus vraiment utilisé et on a construit une école. Je sais que l'enseignement officiel n'est plus la priorité du Mouvement réformateur puisque le nouveau gouvernement a décidé que l'enseignement officiel était un peu relégué. Nous continuons à le défendre. Ce sont des choix politiques. Je respecte le MR là-dessus. Au moins les gens sauront-ils pourquoi ils votent.

M. Mampaka.- N'écrivez pas notre programme, Monsieur le Bourgmestre !

M. le bourgmestre.- Je ne l'écris pas, je répète ce que Mme Buggenhout a dit : « Nous n'avons pas besoin de logements publics à Neder-Over-Heembeek. » Je l'entends et c'est noté. C'est un choix politique que je respecte. Je ne le trouve pas déshonorant, je dis juste que ce n'est pas le nôtre.

M. Pinxteren et moi, on était un peu surpris parce que le débat sur la ZIR 4 a commencé du temps où M. Coomans de Brachène était échevin de l'urbanisme. Vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas fait de larges concertations. Vous le découvrez, j'en suis désolé, comme habitant de Neder-Over-Heembeek, mais des concertations sur la ZIR 4, il y en a eu beaucoup. Nous nous étions engagés, en effet. On a construit la Croisée des chemins, on a ouvert l'extension secondaire avec Mme Hariche il y a deux semaines et on construit l'école secondaire en face. S'agissant de la crèche de 56 places, vous ne nierez pas qu'il y a beaucoup de demandes de places en crèche et de logements. Pour le MR, il n'y a pas besoin de logements. Tous les jours, nous rencontrons des gens qui vivent des difficultés par rapport au logement. Donc oui, nous allons construire sur une zone ex-industrielle des logements qui proposeront des loyers modérés. C'est le choix politique d'une majorité. Vous ne le partagez pas. Je dirais que le contraire m'eût étonné venant de la droite. Au moins, c'est clair.

Mme Buggenhout.- Je voulais simplement demander pourquoi il n'y a qu'à Neder-Over-Heembeek qu'on construit des logements publics. Vous n'écoutez pas la population, Monsieur le Bourgmestre.

M. le bourgmestre.- Une certaine population.

Mme Buggenhout.- Vous n'écoutez pas les gens qui en ont marre d'avoir des barres de logements à l'entrée de Neder-Over-Heembeek. On est sur la vallée de la Senne et on aurait pu créer un parc magnifique à côté de l'école.

M. le bourgmestre.- Il y a un parc prévu, M. Coomans vous l'a expliqué.

Mme Buggenhout.- Je le sais, mais uniquement pour collecter les eaux qui vont remonter. Et elles remontent. Il n'y a qu'à voir les logements à la fin de la rue de Heembeek : ils sont constamment inondés en sous-sol. Pourquoi ? Parce qu'il y a le Molenbeek qui passe en dessous avant de se jeter dans le canal. Je trouve un petit peu surprenant, pour une majorité où siègent les écologistes, qu'on ne défende pas la nature à cet endroit.

M. Coomans de Brachène.- Madame la Présidente, j'ai été cité deux fois et je souhaite préciser calmement et sereinement au bourgmestre que pendant cinq ou six ans, on a rétabli la confiance par rapport à ce terrain. Je pense que c'était nécessaire pour des habitants qui avaient perdu confiance en la Ville et les autorités communales.

Je vous encourage à regarder les documents qui ont été produits à l'époque. Après le processus participatif, à aucun moment les habitants (quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent sur Neder-Over-Heembeek) qui ont été consultés sur ce dossier n'ont demandé la création et la production de logements sociaux à cet endroit. Ils ont certes demandé beaucoup d'équipements. On sait qu'à cet endroit, ils ne veulent pas être considérés uniquement comme un quartier dortoir. Aucun logement social n'a été demandé.

M. le bourgmestre.- De nouveau, le MR continue de jouer. Je n'ai rien contre les logements sociaux, mais ici, ce ne sont même pas des logements sociaux. On a connu les mêmes oppositions pour le projet du Chemin vert et aujourd'hui, tout le monde reconnaît que ce projet est plutôt réussi.

(Colloque)

Arrêtez d'aller vous promener à Versailles, au MR, et dites comme Mme

Buggenhout que vous n'êtes pas pour plus de logements publics. Arrêtez d'aller parader au Logement bruxellois. Le message est clair et je le respecte, mais ce n'est pas le nôtre. Cette majorité défend autre chose. En plus, on ne parlait même pas de logement social, on parlait de logement de la Régie. Il est vrai que Mme Ben Hamou a obtenu la socialisation, ce qui permet à des gens de se loger pour des loyers beaucoup plus abordables. C'est quelque chose que vous ne défendez pas, je le respecte, mais nous ne sommes pas d'accord.

M. Weytsman.- Vous concentrez les gens au même endroit, Monsieur le Bourgmestre. C'est cela qu'on vous dit.

M. le bourgmestre.- Dites-moi où je peux les mettre ?

M. Weytsman.- Notamment dans le quartier européen. Vous concentrez les gens dans des barres de logements. Nous n'y sommes pas favorables.

M. le bourgmestre.- Vous étiez contre le projet sur l'avenue Bruyne. Or tout le monde reconnaît que c'est un succès et qu'il n'a pas fait exploser la criminalité comme on nous l'avait expliqué.

(Colloque)

(Remarque de M. Mampaka)

Monsieur Mampaka, êtes-vous pour ou contre les logements publics à Neder-Over-Heembeek ?

M. Mampaka.- Nous sommes pour des logements mieux répartis.

M. Weytsman.- Monsieur le Bourgmestre, vous aurez l'occasion de lire notre programme électoral. Il est très clair : nous demandons que ces logements soient

bien répartis sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles. On demande que ce soit une vraie opportunité. Je pense que concentrer des gens dans le complexe des 5 Blocs, sur l'avenue de Versailles ou à la Cité Modèle, ce n'est pas pertinent.

M. le bourgmestre.- La ZIR 4, Monsieur Weytsman, ce sont des terrains industriels. On n'a chassé personne. Ce sont des terrains sur lesquels il y avait des hangars. Là-bas, on construit des équipements, la « ville à 10 minutes ». On a rénové, avec M. Hellings, on a créé des terrains de foot, on y amène le tram. Vous vous êtes battus comme des fous contre ce tram. J'entends de plus en plus d'habitants qui y adhèrent. Pas Mme Buggenhout, c'est vrai, mais j'entends beaucoup de gens qui y adhèrent.

Dans cette ZIR 4, nous allons construire des logements publics, tout comme nous avons créé des logements avec le Fonds du logement. Cela se passe de façon extrêmement harmonieuse. On ne construit plus de barres. Sur les sites Prés communs ou Pré aux oies, ce qui a été construit par le Fonds du logement est extrêmement harmonieux. Ici, nous avons un terrain à bâtir. On construit 109 unités. Ce ne sont pas des barres. Ce n'est pas à Versailles qu'on les construit. On les construit à un endroit où, justement, il n'y a pas de concentration. On va pouvoir y mettre un parc et une crèche. On va pouvoir, sans doute, étendre les terrains de sport et on va ouvrir une école secondaire.

Vous n'êtes pas pour ce projet, je le respecte, mais ne venez pas parader dans les logements...

M. Weytsman.- Je vais où je veux, Monsieur le bourgmestre. La ville ne vous appartient pas. Je vais dans les logements pour expliquer également que ces derniers doivent être rénovés, qu'ils pourraient leur être vendus et que ce sont

de vraies opportunités d'émancipation sociale. Je vais où je le souhaite.

Par ailleurs, nous pensons à une gestion plus harmonieuse et intelligente des terrains. Vous pourriez vendre ce terrain et en faire un parc, racheter du terrain ailleurs. Non, vous décidez toujours de concentrer les logements dans le même quartier. Nous ne sommes pas favorables à la construction de nouveaux logements publics sur ce terrain-là, mais nous sommes favorables à la construction de logements publics ailleurs. Je vous ai cité à plusieurs reprises des endroits dans le quartier européen. J'ai fait toutes mes campagnes là-dessus. Le site de Tour & Taxis, notamment, aurait pu en recevoir. Je pense qu'on doit mieux les répartir.

Par ailleurs, nous pouvons acheter de petites unités et mieux répartir les projets. C'est inscrit dans notre programme électoral. Si on demande de vendre certains terrains et logements publics, c'est pour systématiquement en racheter là où il en manque. Il y a la possibilité de mener une telle opération visant à avoir plus de logements publics partout et bien répartis sur le territoire.

C'est vrai, vous avez raison, il y a une frustration parmi les habitants de Neder-Over-Heembeek, jusqu'ici considérée comme un village vert. Nous voulons protéger ces espaces verts tout en disant que pour construire des logements publics à d'autres endroits, on devra peut-être trouver des terrains ou d'autres endroits pour monter un petit peu plus haut. Ce n'est pas toujours dans les mêmes quartiers que l'on doit construire ces logements. C'est ce que Clémentine Buggenhout vous rappelle.

M. le bourgmestre.- Il faut quand même savoir - vous êtes économiste - quel est le prix au mètre carré. Cela fait 22 ans, hors période Covid, que notre budget est à l'équilibre. On est la dernière commune à l'avoir à l'équilibre et on a un

cumulé de 28 millions.

(Remarque de M. Weytsman)

Vous parlez du quartier européen, là où le mètre carré est le plus cher de Belgique. Il est évident qu'on ne pourra pas y construire de logements. Nous n'avons pas la même perception et c'est sans doute normal. Nous avons cette perception qu'il y a vraiment trop de publics précarisés et mal logés, y compris parmi une classe moyenne qui travaille et qui n'arrive plus à se loger. Nous créons des logements publics, c'est-à-dire des logements moyens pour lesquels certains nous reprochent d'ailleurs des prix trop élevés, raison pour laquelle Mme Ben Hamou a réussi à socialiser une partie de ces montants.

Quand on achète un terrain industriel que l'on reconvertit en logement, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que nous pourrions appliquer un loyer plus modéré que si on achète dans le quartier européen où la spéculation est énorme et où le prix du mètre carré est gigantesque. Le vrai débat que vous évitez, c'est celui des communes où on ne construit pas de logements, les communes où vous êtes dans la majorité. Je pense par exemple au président du CPAS de Boitsfort. Le Chant des Cailles, on peut en parler et j'espère que cela bougera. On y proposait moins de 70 logements, et cela a été refusé !

Sur les terrains à Uccle, on sait bien qu'on ne veut pas de logements. À Woluwe, où vous êtes dans la majorité avec Les Engagés, il y a d'énormes terrains où on ne veut pas construire de logements sociaux. Les gens ne sont pas dupes. Il y a, en effet, des partis qui défendent l'accès au logement, d'autres qui ont toujours une bonne raison d'expliquer pourquoi il ne faut pas en construire.

M. Weytsman.- Nous défendons l'accès à la propriété, ce que vous n'avez jamais fait en 25 ans.

Point 26 – Punt 26

Mme Buggenhout.- J'aurais aimé connaître les montants. En quoi consiste ce programme mixte logements et espaces casco ?

M. le bourgmestre.- J'ai oublié de préciser qu'il s'agissait d'un phasage. On lance un marché global. Tout ne va pas être construit d'un coup.

Euroveiling est la poursuite de la ZIR 4. Le point 26 vise le retrait d'une décision. On retire la conception-exécution mixte pour présenter un autre dossier. On la retire parce qu'on est en débat avec la tutelle sur la procédure d'attribution et de reprise de ce terrain d'Euroveiling. Ce point reviendra devant le Conseil.

Point 27 – Punt 27

Mme Buggenhout.- Monsieur le Bourgmestre, on augmente les montants pour un centre collectif - je pense que c'est pour Nos Pilifs - de 24 personnes, mais en même temps, 20 logements de personnes âgées ont été évacués. On leur a dit qu'il y avait de l'amiante dans ces locaux. Les voisins se plaignent parce que ces logements sont squattés par des Roms. Il semblerait que la Ville ne puisse rien y faire et que le CPAS aurait été contacté. Je trouve cela très dangereux, qu'il y ait de l'amiante, car il semble que ces familles ont des enfants et qu'un bébé de 2 mois y vit. Qu'en est-il ? Que compte faire la Ville pour les Roms qui squattent ces logements ?

M. le bourgmestre.- Madame Buggenhout, je suis totalement d'accord avec vous, cette situation n'est pas acceptable. On respecte la loi. On s'est adressés à la justice de paix. Dès qu'on aura obtenu l'expulsion, nous verrons avec le

CPAS ce qu'on pourra faire. Les personnes seront expulsées. La police est au courant de l'affaire. Dès que les personnes auront été expulsées, on envisagera des mesures sociales. On commencera les travaux de désamiantage, qui sont programmés. On va évacuer ces personnes, mais on attend la décision de la justice de paix.

Mme Buggenhout.- C'est quand même dangereux. Il y a des enfants et il y a de l'amiante.

M. le bourgmestre.- En cas de squat de ce type, nos ingénieurs passent toujours pour voir si un arrêté d'insalubrité peut être signé. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Les faits ne sont pas suffisamment probants. On a envoyé nos ingénieurs. On a une équipe d'ingénieurs dédiés à cela, mais on va aboutir à l'expulsion, comme toujours. À mon avis, dans le mois, ces personnes seront expulsées. Il n'y a pas de risques liés à l'amiante pour l'instant.

Point 28 – Punt 28

M. Wauters.- Ici, on parle de la Régie. On est et vous êtes pour des logements à prix modéré, notamment dans le cadre de la Régie. Or, en analysant ce point, j'ai trouvé que ce n'était pas si modéré que cela. Comment a-t-on calculé les prix ? Est-ce qu'on s'est fondés sur une base régionale ? Je regardais les prix des studios, des appartements une chambre et deux chambres. Ma fille, qui loue un deux chambres dans le privé, paie moins cher que cela.

Le logement social ou abordable est essentiel et répond non seulement aux gens qui sont précarisés, mais aussi à la classe moyenne, vous l'avez dit vous-même. J'ai l'impression qu'on est un peu au-dessus de certains prix pratiqués dans le privé, en tout cas pour des logements neufs. Comment est-ce calculé ?

Par ailleurs, comment attribue-t-on les logements de la Régie ? Est-ce qu'il y a un comité d'attribution ? Est-ce que c'est un peu comme dans une ASBL paracommunale où il y a des représentants ? Y a-t-il un jury ?

Mme El Bakri.- Monsieur Close, vous avez dit qu'il y avait trop de publics précarisés à cause des logements et qu'il ne fallait pas répercuter cela sur les loyers, le prix de l'immobilier, etc. J'ai la fiche des loyers de la rue de la Senne, pour 15 appartements : un appartement une chambre : 1.037 € ; deux chambres : 1.195 € ; un studio : 928 € ; un trois chambres, 1.426 €. On parle d'appartements de 44 à 98 m². Je ne comprends pas. Il y a vraiment quelque chose de schizophrénique après le show qu'on a eu il y a cinq minutes avec le MR.

Il y a effectivement une crise du logement à Bruxelles. Le nombre de familles qui doivent quitter Bruxelles parce qu'elles ne peuvent plus se loger décemment est énorme. C'est la course vers les prix de Paris ! On a parfois l'impression que c'est ça, l'objectif. On y va bille en tête. On sait que la seule manière de bloquer les prix, c'est une grille contraignante des loyers. Vous avez tous eu l'occasion de voter une ordonnance à ce propos au niveau régional, mais le PS, qui se prétend pourtant grand défenseur des locataires à Bruxelles, l'a bloquée, comme le MR. Je ne comprends pas ce grand écart. En fait, le prix d'un logement de la Régie est plus élevé que certains prix dans le privé. Moi, pour un deux chambres, je paie 1.090 €. Ici, on en est à 1.195 €. Rien ne justifie cela.

Vous allez me répondre que la qualité est supérieure, etc. Soit, mais le point principal est que les gens ont besoin de se loger. J'espère que vous allez me répondre que les gens ont le droit de se loger dans des appartements de qualité, dans des appartements équipés de systèmes innovants, etc., et à des prix abordables, surtout quand lesdits logements sont dans les mains de la Ville de

Bruxelles.

M. Maimouni.- Je voulais réagir parce qu'au début, quand j'ai entendu que c'était le quartier de la Senne, je pensais qu'on était dans le 15e ou le 8e arrondissement de Paris. Mais visiblement, on est derrière Anneessens. Les loyers oscillent entre 928 € (+ charges) et 1.040 € pour 44 m². On m'a dit en section que c'était amorti sur 40 ans. Il y a quelques minutes, vous disiez que votre budget était à l'équilibre. Si vous faites votre tableau d'amortissement sur 40 ans, 50 ans ou jusqu'au siècle prochain, je comprends qu'il soit à l'équilibre.

Un loyer de 928 € pour un 44 m² sur un plan d'amortissement de 40 ans, cela met la construction à plus ou moins 11.000 €/m² ! La construction avec le droit de sol et l'incidence s'élève à environ 400.000 € pour un studio.

Quand vous parlez de qualité supérieure, de quoi s'agit-il ? Un studio à 1.050 € en plein cœur d'Anneessens, ne me dites pas que ce n'est pas un mécanisme de gentrification agressive. Les derniers qui ont fait cela, ce sont les Parisiens au siècle dernier. Ils ont augmenté le loyer dans le centre-ville pour renvoyer les classes les plus précarisées vers ce qu'on appelle des banlieues, là où elles sont bannies et exclues de la société. C'est ce que je ressens aujourd'hui.

Pour vous donner bonne conscience, vous construisez dans la ceinture bruxelloise, dans le nord de la ville, notamment à Neder-Over-Heembeek. Je ne vous reproche pas de construire du logement, bien au contraire, mais si vous n'êtes pas capable de fixer un tableau d'amortissement et des prix corrects, laissez faire le privé.

M. le bourgmestre.- On ne va pas nier que ces logements ont été extrêmement complexes à réaliser. Ils forment en fait une annexe de l'école néerlandophone

que nous avons ouverte rue de la Senne, raison pour laquelle le projet est complètement imbriqué. Le prix des travaux au mètre carré a été de 5.000 €, ce qui est énorme. D'habitude, on construit pour beaucoup moins cher. On a eu de gros problèmes de fondations sous la nappe phréatique, de stabilisation des maisons mitoyennes, des discussions avec l'architecte... La Régie n'est pas du tout à l'équilibre dans ce dossier. Je vous rappelle que le grand principe de la Régie consiste à essayer de se financer sur fonds propres sur les terrains qu'elle possède - l'impact foncier est neutralisé, puisqu'on travaille sur nos terrains ou des terrains qu'on achète à un prix plus bas - pour permettre des loyers plus bas.

Heureusement, on a obtenu de Mme Ben Hamou la socialisation des logements pour obtenir des loyers moins chers. Sur le Pentagone, on possède près de 20 % des logements sociaux et non sociaux, mais publics. Donc, on est loin d'avoir une gentrification. Ici, on est dans des prix qui sont dans la moyenne régionale, mais malheureusement plus chers que ce qu'on paie d'habitude pour des logements publics.

L'objectif est d'abord d'ouvrir l'école. Ces opérations doivent nous faire réfléchir quant aux logements qui ne sont pas subsidiés par le biais d'un contrat de quartier. Est-ce qu'on n'a pas intérêt à agrandir l'équipement, plutôt que créer ces logements qui sont parfois un peu trop chers si l'on ne passe pas par la socialisation ou le subsidie ? Nous essayons de lisser cet amortissement, mais je répète que l'objectif premier était d'ouvrir cette première école primaire néerlandophone dans le Pentagone, laquelle a immédiatement connu un énorme succès. Les logements étaient accessoires.

M. Wauters.- Merci pour cette explication. Tout cela soulève des questions. Vous avez évoqué un élément qui me semble intéressant, à savoir l'éventualité d'agrandir l'infrastructure. Vous parlez de l'école néerlandophone. Je ne sais pas

où vous en êtes dans les travaux qu'on a payés 5.000 €/m². En bon père ou en bonne mère de famille, soit on continue, soit on arrête, mais on risque alors de perdre plus que ce que l'on a investi. Je ne sais pas où vous en êtes et si vous allez pouvoir me répondre, mais peut-être serait-il intéressant, effectivement, de garder cet argent pour faire du vrai logement moyen, voire social, plutôt que le socialiser comme l'a accepté Mme Ben Hamou.

C'est une offre, vous l'avez dit, qui est légèrement supérieure. En fait, c'est plus cher que dans le privé et je trouve que pour du logement public, cela ne va pas. Vous le reconnaissez, je l'entends, mais peut-être qu'alors, on pourrait changer son fusil d'épaule, renoncer à ces logements-là et investir l'argent de manière plus efficace dans du logement public.

Mme El Bakri.- Les logements que vous proposez ici sont extrêmement chers, au-dessus du prix du marché, et cela dans un contexte où les prix des logements de la Régie sont déjà élevés. Je vous rappelle la lutte menée dans les logements de la Régie contre l'indexation, que vous n'avez pas voulu bloquer. Par ailleurs, le moyen de réguler les prix, surtout pour les logements qui appartiennent à la Ville, c'est la grille contraignante que vous refusez d'appliquer, même à vos propres logements.

Oui, c'est compliqué de construire. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a déposé au Parlement bruxellois une motion visant à imposer 30 % de logements sociaux dans tout nouveau projet de construction, un texte que vous avez bloqué. On peut se perdre dans des détails techniques de rénovation, le coût de ceci ou de cela, mais au final, la question est de savoir si, en tant qu'acteurs publics, on fait tout pour garder les Bruxellois à Bruxelles et leur garantir un droit basique, à savoir le droit au logement, pour apporter une réponse concrète aux familles qui doivent quitter Bruxelles pour Zellik, Vilvorde ou Grimbergen, des villes qui

deviennent aussi de plus en plus chères.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, 44 m² carrés à 5.000 €, ça fait 220.000 €. Sur 40 ans, cela correspond à un rendement locatif de 468 €. Comment arrive-t-on à 1.000 € ?

M. Wauters.- Vous n'avez pas eu l'occasion de me répondre sur la façon dont les logements de la Régie étaient attribués.

M. le bourgmestre.- On vous enverra le règlement, qui a d'ailleurs été voté au Conseil. Il est publié sur le site de la Régie.

Point 270 – Punt 270

M. Coomans de Brachène.- Je vois que sur le site du stade Vander Putten, à la limite entre Bruxelles et Molenbeek, il est prévu « une salle de sport temporaire ». Cela me semble très bien. Elle s'inscrirait dans le fameux projet du palais du Midi. Ce qui m'inquiète, c'est le coût. On parle de 10,3 millions d'euros, une somme qui n'est pas anodine, et on sait qu'il y aura d'autres montants supplémentaires, probablement. Donc, on va dépasser 11, voire 12 millions. Le côté temporaire m'inquiète. On dit souvent à Bruxelles qu'il n'y a que le temporaire qui dure, mais 10 millions pour du temporaire, je trouve cela assez excessif. Je sais que le projet du palais du Midi, ces derniers mois et ces dernières années, est devenu un « open bar ». On investit des millions, mais en attendant, il y a toujours des Bruxellois qui paient. Et ces sommes-là, elles sont dépensées au détriment, peut-être, d'autres projets.

Est-ce que cette salle va réellement être temporaire, et à quelle échéance ? Est-ce que, par ailleurs, on peut espérer une réinstallation dans le palais du Midi ?

On espère que ce chantier ne durera pas dix ans. On croise les doigts. Certains parlent de quinze ans... Ils sont encore plus cyniques que moi.

Est-ce qu'on peut récupérer les éléments et les réinstaller éventuellement autre part ? Comment peut-on revoir les choses ? En termes de polyvalence de cette salle, qu'est-il prévu d'y faire, exactement ? Est-ce une salle réellement polyvalente ou est-elle limitée à certains sports ?

Point 287 – Punt 287

Mme Nagy.- Le point 287 est en lien avec le point précédent, puisqu'il s'agit de la convention entre la STIB et la Ville de Bruxelles pour la relocalisation et le financement des infrastructures qui seraient déplacées.

Tout le monde, ici, fait comme si la démolition du palais du Midi était inéluctable. Or il y a une procédure d'enquête publique et une demande de permis, et des entreprises ont évoqué la possibilité de procéder autrement. Donc, tout cela n'est pas écrit dans les étoiles et je pense qu'on devrait s'inscrire dans ces questionnements. Il y a une autre voie possible. Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a une demande de la STIB que cela va se faire sans respecter les procédures de participation, les études d'incidences, les procédures de demande de permis d'urbanisme, les entrepreneurs belges qui proposent une autre solution et les habitants ?

M. Hellings, échevin.- Je vais vous répondre sur l'ensemble, car ces deux dossiers sont entièrement liés. Mon job d'échevin des sports, c'est de faire en sorte que même si le palais du Midi devait être démoli, les enfants, les adolescents et les adultes qui le fréquentent aient la possibilité de faire du sport dans leur quartier. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé d'arrache-

piéd avec le service des sports et la STIB à trouver une alternative dans l'éventualité où ces clubs, très nombreux dans beaucoup de disciplines, devraient déménager.

La deadline qu'on nous a donnée est le 1er septembre 2025, et la Ville est prête. Je ne sais pas ce que va donner le permis. C'est un autre sujet. Il se peut que jamais le palais du Midi ne soit démoli, et cela, pour des raisons urbanistiques, juridiques ou autres, mais mon devoir est de faire en sorte que ces milliers de sportives et de sportifs aient la possibilité de continuer à faire du sport dans le quartier. Et c'est la solution que nous avons trouvée ici, financée entièrement par la STIB et par la Région.

Le montant de 10 millions inclut l'achat de la tente et son installation, avec les gradins, pour reconstituer la grande salle du palais du Midi destinée aux sports de ballon, essentiellement (basket, volley, badminton, mini-foot). C'est donc une structure proprement dite. Grâce à ces 10 millions, nous aurons une salle pour six ans, que nous pourrons réinstaller ailleurs. C'est une structure temporaire, mais qui pourra, puisqu'elle sera propriété de la Ville de Bruxelles, soit être réinstallée ailleurs, soit rester sur le site. Il y aura des buvettes, etc. Ce sera l'exacte réplique de la grande salle du palais du Midi qui est massivement occupée aujourd'hui. Les Bruxellois connaissent les matches de mini-foot du vendredi soir à 21h, les matches de basket du Royal 4 et j'en passe.

Il est important de savoir qu'à terme, quand la tente aura disparu parce qu'on aura réintégré le palais du Midi ou que l'on aura trouvé un autre espace, cet espace sera dévolu au logement social. L'engagement a été pris par ce Collège de construire, une fois que nous n'aurons plus besoin de l'espace pour la tente, du logement social. Le projet est phasé.

Nous avons donc pris les devants. Nous devons faire face à une catastrophe sociale, sportive et économique, au palais du Midi. Nous avons pris les devants et nous avons proposé, immédiatement, une alternative financée par la Région et la STIB pour maintenir l'activité sportive et, donc, l'activité sociale et le lien social dans le quartier.

M. Coomans de Brachène.- Tout à l'heure, justement, on parlait du logement social. Tout le monde s'est un peu emballé. Je voudrais quand même rappeler, à titre indicatif et sans polémique aucune, que c'est entre 2012 et 2018 qu'avec mon collègue échevin de l'urbanisme de Molenbeek (puisque nous sommes à cheval entre Molenbeek et la Ville de Bruxelles), nous avons décidé que les logements sociaux ne devraient pas se construire sur l'actuel parc de Ninove. Votre majorité de l'époque (jusqu'en 2014) où siégeait Ecolo avait prévu de créer des logements sociaux au milieu de ce parc. Nous avons suggéré de libérer cet espace pour en faire un parc et de construire des logements sur le site que vous évoquez. Voilà pour l'historique.

Pour en revenir à la tente à 10 millions €, mon collègue Bertin Mampaka me rappelle qu'on a inauguré, il n'y a pas si longtemps, un stade Mandela à Neder-Over-Heembeek, avec une énorme tribune très impressionnante de plus de 700 places et que cela a coûté moins cher. L'infrastructure dont question est extrêmement coûteuse (10 millions). M. Mampaka me rappelle qu'à l'époque, pour la tribune géante du stade de rugby Nelson Mandela, on en était à 7 millions. Je ne sais pas de quelle matière est faite cette tente, mais elle a un prix. Je ne sais pas combien de personnes elle peut accueillir, mais j'espère que pour ce prix-là, elle sera d'une solidité extraordinaire et d'une durabilité incroyable. On sera là pour vous le rappeler. Je suis assez dubitatif.

Vous l'avez dit, c'est la STIB qui va payer cela. C'est donc un budget mobilité qui part pour autre chose, soit, mais cela veut dire que ce sont tous les Bruxellois et habitants de la Région de Bruxelles-Capitale qui paieront pour cette infrastructure temporaire. Je suis pour le moins dubitatif. On aurait peut-être pu trouver quelque chose d'un peu plus durable. La durabilité, on en parle à longueur de programmes électoraux, mais quand il s'agit de faire quelque chose, malheureusement, on agit dans la précipitation. C'est dommage.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 56 – Punt 56

M. Wauters.- On parle dans ce point de la rétribution du concessionnaire à hauteur de 5.000 € par mois. *A priori*, pour une dizaine de jours d'activité par mois, je trouve cela énorme. Peut-être s'agit-il de salaires ? Vous allez me l'expliquer, car ce sont des questions que je me suis posées. Est-ce que le tarif avait changé ? Ces 5.000 €, que paient-ils ? Je trouve cela très bien, le pumtrack, mais 5.000 € par mois pour une installation qui n'est pas ouverte tout le temps, c'est quand même cher.

M. Hellings, échevin.- On peut être très fiers d'avoir à Laeken le premier pumtrack de toute la Région bruxelloise. Il a vu le jour pendant le Covid et permet à des milliers d'enfants d'apprendre à rouler et à jouer à vélo dans un espace totalement sécurisé qui était une friche sur laquelle, à l'avenir, pourrait voir le jour l'extension de Greebizz. Donc, c'est provisoire, et Citydev nous a fait savoir qu'on pouvait prolonger l'occupation temporaire. Nous allons

prolonger le lien que nous avons avec Ride Your Future, qui est la structure qui a installé le pumptrack et qui l'anime. C'est très spécifique. Le pumptrack a connu des améliorations d'année en année. Au début, il était en terre, puis en asphalte. Donc, il s'est beaucoup amélioré. Il y a des animations.

Le pumptrack est ouvert quasiment tous les jours. Certains jours, il est très fréquenté grâce aux animations et, surtout, grâce à la mise à disposition de vélos, puisque nous sommes dans un quartier populaire où tous les enfants n'en ont pas. L'association Ride Your Future met gratuitement à disposition des vélos pour les enfants du quartier. Ainsi, les enfants peuvent non seulement apprendre à rouler à vélo dans un espace sécurisé, mais aussi s'approprier un espace qui est fait pour eux. C'est le sens de la convention. Nous payons 5.000 € par mois pour l'entretien, l'animation et l'ouverture tous les jours du pumptrack.

M. Wauters.- J'imagine que ces 5.000 € couvrent les améliorations, l'entretien, les animations, mais aussi les salaires. Dans ce cas, on est d'accord.

Point 59 – Punt 59

M. Mampaka.- Vous n'avez pas osé évoquer le subside de 10 millions € accordé à l'UCI pour l'organisation d'un championnat du monde de cyclisme sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Dix millions !

Avant de poser la question à M. Hellings, Monsieur Le Bougmestre, je tiens à préciser que le groupe MR a soutenu, avec mon collègue Alain Courtois, la politique des grands événements dans un but que vous et moi nous connaissons très bien. Vous connaissez Mme Cécile de Ménibus ? Cela vous dit quelque chose ? Vous avez une belle photo avec elle.

M. le bourgmestre.- Je n'ai aucune photo avec elle !

M. Mampaka.- J'ai une photo de vous, moi et Cécile de Ménibus prise le 5 juillet 2010 sur le boulevard Houba-de Strooper. C'était à l'occasion de l'accueil de la 2e étape du Tour de France et du départ de la 3e.

Monsieur Hellings, je ne vais pas vous en vouloir, car c'est visiblement votre administration qui n'a plus de mémoire, mais j'ai retrouvé, grâce à ma jeune stagiaire, un rapport soumis au Collège le 14 décembre 2009. Il attribuait 200.000 € à notre ASBL Prosport, qui existe toujours et est gérée par vous-même, pour l'accueil de la 2e étape du Tour de France qui partait de Hollande, arrivait à Bruxelles et en repartait. À cette occasion, le bourgmestre avait pris une belle photo avec Cécile de Ménibus sur le boulevard Houba-de Strooper.

Je constate que votre administration n'a pas de mémoire. Le rapport est sous mes yeux, je peux vous l'envoyer. Vous évoquez ce Tour de France dans vos considérants pour justifier votre décision. Vous évoquez également le fait que cet événement, dans le cadre du Bicentenaire que nous soutenons, a été présenté en mars 2023 dans la salle Gothique du Conseil en présence du Premier ministre, de la Région bruxelloise ainsi que d'autres partenaires, cela pour justifier que nous puissions, à l'occasion du Bicentenaire en tout cas, accueillir de grands événements.

En 2030, en effet, notre petit pays aura 200 ans et cela mérite d'être commémoré. Monsieur Close, on n'est pas contre. Nous avons soutenu des politiques telles que l'organisation d'un tournoi féminin ATP au pied de l'Atomium, qui permettait de mettre la Ville de Bruxelles en évidence sur l'échiquier international en termes d'événements. Ce tournoi est parti ailleurs. Le groupe MR le déplore.

Monsieur Close, avec l'échevin des sports, jadis votre serviteur, vous avez organisé l'un des événements les plus prisés, que de grandes villes comme Hong Kong nous enviaient et sont venues chercher. Je parle du Jumping international. Nous avons soutenu ces politiques.

Monsieur Close, le groupe MR déplore la disparition de toute une série de grands événements qui ont permis à notre capitale d'être vue par 560 millions de téléspectateurs. Je pense aussi au Grand Prix de Bruxelles. Vous avez l'habitude de réécrire l'histoire et de nous faire dire des choses que nous n'avons pas dites. Je précise, au nom du groupe MR, que nous soutenons cela, mais nous nous posons des questions quant à la décision 256 passée le 30 mars au Conseil communal et sur le montant. On n'a jamais mis autant d'argent sur la table. Ici, on n'a aucune garantie.

(Remarques)

Quelle est la contribution des autres pouvoirs organisateurs ? Il s'agit du Bicentenaire. Le fédéral, la Région ? Que met le fédéral pour le Bicentenaire ?

(Colloques)

(Remarque du bourgmestre)

Il y a des ministres socialistes au fédéral, à la Région, à la Ville de Bruxelles. Vous êtes socialiste et vous êtes dans le gouvernement.

M. le bourgmestre.- Il ne s'agit pas du Bicentenaire de Bruxelles, mais de la Belgique, Monsieur Mampaka. Vous serez au gouvernement avec M. De Wever.

M. Mampaka.- Êtes-vous allé chercher de l'argent pour organiser cet événement ? Pourquoi avez-vous attribué ce marché à une institution qui n'a pas répondu à un appel d'offres ? Avez-vous lancé un appel d'offres ? Quelle était la procédure d'attribution de l'organisation ? Pourquoi les professionnels comme

ASO, qui organise le Tour de France, n'ont-ils pas été consultés dans cette opération ? Il y a des choses floues. On ne donne pas 10 millions comme cela, sans avoir de garanties et sans transparence.

M. Waucquez.- J'ai trois petites questions à ce sujet, qui sont d'ordre financier. L'histoire nous a montré que certains événements ne pouvaient pas avoir lieu pour des raisons extérieures. Je pense par exemple au Covid. Et il pourrait y en avoir d'autres. Si cet événement ne pouvait pas avoir lieu et vu le montant de 9,5 millions de francs suisses, est-ce qu'un remboursement sera opéré ? Comme je l'ai spécifié, ce ne sont pas 9,5 millions d'euros, mais 9,5 millions de francs suisses. Sachant que nous payons en francs suisses, est-ce qu'on a prévu une couverture en cas de dévaluation de l'euro par rapport au franc suisse ?

Mme Lalieux.- Je pense que M. Mampaka a raison. Tout le monde doit s'y mettre pour fêter le Bicentenaire de la Belgique. Évidemment, je félicite le Collège d'apporter sa contribution aux festivités fêtant la grandeur de la Belgique et de Bruxelles.

Monsieur Mampaka, vous avez demandé ce que faisait le fédéral. Les socialistes sont encore au fédéral, et je suis encore ministre en charge de Beliris. À ce titre, avec le secrétaire d'État à la politique scientifique Mathieu Michel et le Premier ministre, nous avons prévu d'organiser des fastes pour le Bicentenaire et Beliris prévoyait d'investir énormément d'argent dans un écrin de verdure et un bâtiment merveilleux qu'est le Cinquantenaire. Or une note déposée et validée par votre parti inscrit, au niveau de Beliris, 125 millions € pour Bruxelles sur la prochaine législature, mais aussi la suppression des crédits pour la rénovation du Cinquantenaire et du parc que nous sommes en train de réaliser. Voilà la réalité des choses et la régionalisation de la politique scientifique.

Le Bicentenaire, le Parti socialiste et ce Collège veulent le fêter. La Belgique, on veut la fêter, mais je ne pense pas que vos partenaires séparatistes le souhaitent. Ce sera de votre responsabilité et on se battra contre votre volonté de dépecer la Belgique.

M. Hellings, échevin.- Monsieur Mampaka et Monsieur Wauquez, en effet, Bruxelles est candidate pour accueillir les championnats du monde cyclistes 2030 dans le cadre du Bicentenaire de la Belgique. C'était une volonté affichée de ce Collège que le bourgmestre et moi avons annoncée, avec des ministres fédéraux et régionaux. Pourquoi ? Parce que la Belgique est une terre de cyclisme. Parce que nous avons Eddy Merckx, parce que nous avons Remco Evenepoel, Lotte Kopecky.

L'objectif est d'organiser, à l'occasion du Bicentenaire de la Belgique, une immense fête du vélo, pas un départ ni une étape du Tour de France, mais une semaine de compétition cycliste retransmise en direct en Mondovision pour mettre en valeur des sportifs et sportives que nous sommes en train de former au sein de l'académie Remco Evenepoel au stade Roi Baudouin, avec ses 50 vélos et ses 50 élèves qui apprennent à devenir les champions de demain.

Il s'agit donc de sept jours de courses de jeunes, de courses pour hommes et de courses pour femmes. C'est donc extrêmement différent du grand départ du Tour de France qui a coûté 10 millions €. Ici, ce sont les villes qui sont candidates et c'est la raison pour laquelle la Ville de Bruxelles est candidate à l'accueil de ces championnats du monde cyclistes 2030. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit, avec une entreprise spécialisée dans la gestion de ce type d'événements, notre candidature. Nous saurons fin septembre si Bruxelles est définitivement choisie pour être l'hôte de cet événement cycliste international. Il faut pour cela un budget à la hauteur des autres événements importants que nous

avons organisés ces dernières années avec succès. Le grand départ du Tour de France a été un succès.

Ici, il s'agit de trois fois plus d'événements que le grand départ du Tour de France et il faut donc en payer le prix. Ce n'est pas gratuit, mais les retombées sur Bruxelles, son image et son secteur horeca seront gigantesques, sans compter les retombées sportives que nous espérons énormes pour la Belgique et pour Bruxelles.

M. Mampaka.- Monsieur Hellings, vous parlez de sept jours d'activité. Une arrivée d'étape du Tour de France, c'est une journée. Un départ le lendemain, cela fait une deuxième journée. On ne compare pas les prix. Certes, il y a l'inflation et nous sommes quatorze ans plus tard, mais rien ne justifie cette différence entre les 200.000 € investis pour accueillir une étape et organiser un départ et les 10 millions que vous nous proposez pour sept jours. Le nombre de jours, ce n'est pas un argument qui pourrait justifier pareille somme.

Vous avancez l'argument des activités autour de cet événement, les courses des femmes et des jeunes, mais il faut rappeler que pour chaque arrivée et départ, les caravanes organisent les mêmes activités. Donc, l'argument que vous nous donnez ne suffit pas à justifier ce choix. Je rappelle que nous ne sommes pas contre l'organisation des grands événements dans le cadre du Bicentenaire.

Madame la ministre Lalieux, voilà pourquoi le cumul est important dans une grande ville comme la nôtre. J'ai toujours été très fier de la présence de ministres dans ce Conseil communal, qu'ils soient régionaux, fédéraux ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permet à la Ville de défendre ses dossiers.
(Remarque de Mme Lalieux)

M. Mampaka.- Cela signifie que vous l'avez très mal défendu, Madame Lalieux.

Mme Lalieux.- Je vous signale que je ne suis pas autour de la table. C'est M. Bouchez qui est autour de la table !

M. Mampaka.- Faire une présentation avec le Premier ministre et tous les autres pouvoirs organisateurs dans la salle Gothique, c'est vraiment de la parade, Monsieur Close. C'est vraiment parader pour dire que nous avons l'argent pour payer. J'ai été, moi aussi, malade de cette espèce d'arrogance des élus de la Ville de Bruxelles qui pensent qu'ils sont le nombril de ce pays et que nous pouvons tout organiser et tout faire.

Je pense qu'il y a moyen de fêter le Bicentenaire avec d'autres événements ailleurs, sportifs ou pas, en essayant d'être réellement aux commandes. Et être aux commandes, ce n'est pas ouvrir le portefeuille. Être aux commandes, c'est faire cracher au bassin tous les autres pouvoirs organisateurs ainsi que les sponsors pour que notre Ville puisse vivre en impliquant nos jeunes, bien entendu.

J'espère qu'il y aura une plus grande implication des Bruxellois, qui seront les seuls à payer cette facture, et que nos enfants de tous les quartiers, du Foyer laekenois et de Versailles seront impliqués dans la découverte de ce grand événement. Tel avait été le cas pour le Jumping international ou le tournoi de tennis, avec des contrats où on invitait les jeunes de tous les quartiers à participer à ces grands événements.

Monsieur Close, vous avez une grande responsabilité dans le départ du Jumping international, de l'ATP et du Grand Prix de Bruxelles, des événements qui

drainaient autant de spectateurs que les championnats du monde. Monsieur Hellings, le Tour de France n'est pas comparable aux championnats du monde cyclistes. Les chiffres que vous avancez ne sont pas valables. On ne compare pas des pommes et des poires.

M. le bourgmestre.- J'ai été beaucoup interpellé et je vais corriger quelques éléments, Monsieur Mampaka. La grande étape du Tour de France a coûté 400.000 € de l'époque. Le montant de 200.000 €, c'est le subside que vous avez donné à Prosport pour l'encadrement. Le fee que nous avons payé à ASO, ce sont 400.000 €. Vous confondez deux montants.

Une chose qu'il est facile de vérifier, Monsieur Mampaka, c'est ce qu'a coûté l'organisation du championnat du monde en 2022 à Louvain et Anvers : 23 millions €. Un championnat du monde, cela coûte entre 25 et 30 millions € aujourd'hui.

On verra le montant que le gouvernement fédéral dégagera pour le Bicentenaire de la Belgique. Ce n'est pas le dernier événement sportif sur lequel nous voulons travailler pour fêter notre pays. Je suis convaincu que la Région bruxelloise nous suivra. Elle nous a d'ailleurs confirmé plusieurs fois qu'elle souhaitait accueillir cet événement. On se bat avec de grandes villes du monde entier, puisque normalement, on ne peut accueillir cet événement que tous les 20 ou 30 ans.

On est très contents que le championnat du monde cycliste concerne non seulement le vélo masculin, mais aussi le vélo féminin, les juniors et les espoirs, tout le monde. C'est pour cela qu'on travaille avec les clubs. Par ailleurs, dire qu'il y avait autant de monde pour les courses cyclistes qu'il y en avait à l'ATP... Je le connais bien, cet ATP, puisque c'est ma femme qui l'organisait.

M. Mampaka.- Non, je l'ai organisé avec votre femme.

M. le bourgmestre.- Malheureusement, la fédération de tennis n'a pas réussi à mobiliser assez de spectateurs pour que ce tournoi continue. C'est dommage. Quant au Jumping, il était en large déficit, raison pour laquelle il est parti. Vous étiez encore échevin des sports à cette époque.

Pour terminer, oui, c'est beaucoup d'argent, c'est énormément d'argent. Mais c'est le prix d'un championnat du monde cycliste que nous pouvons organiser pour célébrer ce sport qui nous a fait connaître dans le monde entier et pour célébrer la Belgique. Et on espère, Monsieur Mampaka, pouvoir compter sur votre soutien, puisque nous ne sommes pas au gouvernement fédéral, que le groupe MR aura fort à cœur de dégager de gros budgets pour fêter le Bicentenaire de notre pays et que le soutien du groupe MR ne se limitera pas à un pin's au revers d'un veston.

M. Mampaka.- M. Hellings ne m'a pas répondu sur la procédure d'attribution de ce marché à Flanders Classics pour l'organisation. La fois passée, on avait impliqué toute une série d'institutions. Je ne comprends pas pourquoi d'autres professionnels du cyclisme n'ont pas été impliqués.

M. Hellings, échevin.- On a évidemment travaillé avec la fédération belge de vélo, Belgian Cycling. L'opérateur Flanders Classics est apparu comme le principal opérateur à même de mener à bien ce type d'événement, puisqu'il a déjà organisé le championnat du monde cycliste à Leuven.

M. Mampaka.- Les autres n'ont pas été consultés ?

M. Hellings, échevin.- Si, ils ont été consultés. Vous souhaiteriez qu'on travaille avec ASO, un groupe français, alors qu'un organisateur belge, c'est quand même bien...

M. Mampaka.- C'est une question de transparence, pour un tel montant.

M. le bourgmestre.- L'argent ne va pas à Flanders Classics, mais à l'UCI, l'Union cycliste internationale. Je répète que pour organiser un championnat du monde vélo, il faut entre 25 à 30 millions. Ce montant, c'est Flanders Classics qui doit le trouver. Pourquoi n'y a-t-il pas de marché ? Parce que nous payons le fee à l'UCI, et eux doivent trouver le reste de l'argent à la Région, au fédéral...

On entend que vous allez vous battre avec le MR pour obtenir de l'argent au fédéral. Merci, Monsieur Mampaka. On se donne rendez-vous pour savoir si vous l'avez trouvé. C'est Flanders Classics qui prend le risque. On ne lui paie pas 10 millions. C'est pour cela qu'il n'y a pas de marché public. On donne l'argent à l'UCI.

M. Mampaka.- Je défendrai le dossier.

M. le bourgmestre.- La Région va nous aider. Le problème est au fédéral, avec M. Bouchez et son badge.

M. Waucquez.- Monsieur le Bourgmestre, je porte mon pin's également avec fierté.

M. le bourgmestre.- On s'en moque de votre pin's ! Fêter la Belgique, ce n'est pas juste mettre un pin's, Monsieur Waucquez ! C'est donner aux Belges l'envie de voir de la culture, de voir du sport. C'est facile, de porter un pin's. Battez-

vous au fédéral avec votre nouvel allié fédéraliste (qui ne veut pas fêter la Belgique) pour obtenir des budgets et célébrer ce pays. Ça, ce serait un beau combat ! Mettre un pin's, tout le monde peut le faire ! Il suffit de l'acheter rue de l'Étuve. Maintenant, battez-vous un peu. On verra les budgets que vous allez dégager pour le Bicentenaire.

M. Waucquez.- Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas entrer dans un échange d'attaques personnelles. Gouverner, c'est également gérer les risques et je n'ai pas eu de réponse de la part de votre échevin concernant un éventuel remboursement en cas de non-organisation de l'événement.

M. Hellings, échevin.- On ne paiera que si la Ville est candidate et nous analyserons les possibilités d'assurance en cas d'annulation pour cause sanitaire, terroriste ou autres. C'est toujours le cas. Si nous sommes la ville hôte, nous envisagerons tout moyen de nous protéger d'éventuels aléas de type climatique ou sécuritaire. On réalisera une étude pour voir si on peut couvrir le taux de change.

M. Waucquez.- Pour information, le franc suisse a baissé de 14 %. Donc, ne pas se couvrir pourrait coûter un million et demi en plus.

Point 287 – Punt 287

Mme Nagy.- J'ai entendu la réponse de l'échevin. Je me rends bien compte que la question n'est pas tranchée comme si la demande de permis, l'étude d'incidences et les alternatives possibles n'étaient pas sur la table. La convention ne le mentionne pas. C'est un message qu'il ne faut pas hésiter à envoyer aux différentes instances, à savoir que ce n'est pas emballé et pesé. Il y a encore une procédure de participation et de demande de permis. Espérons que ce ne soit pas

que de la figuration. En tout cas, ce serait dommage pour la Région bruxelloise, pour les habitants et l'impact de ce projet. Monsieur l'échevin, dans votre réponse, vous sembliez attentif à cette question.

M. Hellings, échevin.- Je le répète, nous veillons à faire en sorte que les clubs aient un espace où pouvoir pratiquer leur sport avec les jeunes dans le quartier, et cela, dans l'hypothèse où le palais du Midi devrait être déménagé. Mais on pourrait arriver à une situation où le palais du Midi ne serait pas encore démoli et où nous aurions une tente au stade Vander Putten.

Je ne préjuge en rien de ce qu'il va se passer au palais du Midi. La situation est complexe. Le permis n'est toujours pas obtenu, mais nous devons nous préparer à un éventuel déménagement. Ce serait une catastrophe, que des clubs doivent déménager alors qu'il n'y a pas d'alternative. Cela fixe les modalités du déménagement dans l'hypothèse où il a lieu.

Par contre, les 25 millions sont sonnants et trébuchants. Cela veut dire que la STIB, dans tous les cas, a prévu un montant de 25 millions pour dédommager la Ville de Bruxelles et donc, en cascade, les clubs qui auront de toute façon, quoi qu'il arrive, un endroit où pratiquer leur sport dans un quartier populaire qui en a bien besoin.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

Dossiers van de schepen El Ktibi

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. El Ktibi, échevin.- Mesdames et messieurs, mes chers collègues, vous avez reçu une invitation pour la traditionnelle Quinzaine de la solidarité internationale. C'est un événement qui revient chaque année, depuis maintenant pratiquement vingt ans. Vous êtes invités, toutes et tous, d'autant plus que cette année, le thème choisi est la construction de la paix.

Nous aurons des invités de prestige qui connaissent leur sujet, dont Colette Brackman et Sergio Jaramillo Caro. Beaucoup d'associations seront également présentes. Pendant quinze jours, il y aura des événements de toutes sortes, des projections, des débats et des animations. Vous y êtes toutes et tous invités.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 135 – Punt 135

Mme Lhoest.- Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à la section de Mme Jellab. Je ressens une certaine frustration et de l'incompréhension quant à la motivation, puisque dans les arrêtés du Conseil, il n'y a jamais d'explication lorsqu'une association demande un subside.

Il s'agit de deux hôtels à insectes pour un montant de 4.700 €. Je me suis dit que ce devaient être des hôtels 5 étoiles. J'ai cherché un peu sur internet, parce que la biodiversité, c'est quelque chose de prioritaire. Je me suis demandé pourquoi la Ville n'avait pas de programme global pour les hôtels à insectes.

Ce qui m'a surpris et gêné, c'est que l'administratrice de l'association qui demande ce subside est aussi la fondatrice d'une entreprise sociale et environnementale qui produit des hôtels à insectes. C'est la même personne. Donc, est-ce que c'est l'ASBL qui va construire ces hôtels à insectes, ou est-ce que c'est l'ASBL, dont l'administratrice principale est aussi la fondatrice d'une entreprise sociale, qui va acheter chez elle ces hôtels ? Où ces hôtels seront-ils placés ?

Mme Jellab, échevine.- Il s'agit bien d'un subside qui sera attribué à l'ASBL Une pour toutes. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Semaine de la biodiversité que nous avons organisée au mois de mai. On accuse un peu de retard dans ce projet. Comme vous le disiez, la question de la biodiversité est extrêmement importante et le projet s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation des citoyennes et des citoyens.

L'idée est de placer deux hôtels à insectes. Vous avez raison, ce sont des hôtels 5 étoiles assez grands. Ce ne sont pas ceux qu'on voit habituellement. Ils sont très

grands, avec des panneaux éducatifs pour apporter de la pédagogie et de l'information aux habitants. Ces deux hôtels vont être installés, d'une part, sur la plaine de jeux Palais Outre-Ponts que nous avons complètement refaite et, d'autre part, sur la plaine de jeux Versailles, donc à proximité de plaines de jeux pour toucher des enfants.

Mme Lhoest.- Donc, si je comprends bien, l'ASBL qui va recevoir le subside va acheter des hôtels tout faits. Savez-vous à qui elle va les acheter ? La même administratrice est fondatrice d'une entreprise sociale et solidaire environnement.

Mme Jellab, échevine.- Je vous avoue que je n'ai pas cherché à savoir comment elle va les construire ou à qui elle va les acheter. Elle est venue avec un projet. Ce projet nous a séduits et on a décidé d'avancer, mais nous n'avons pas poussé l'analyse jusqu'à savoir qui construira ces hôtels ou rechercher les liens éventuels.

Cette ASBL mène un travail de pédagogie très intéressant autour de la biodiversité et elle existe depuis plusieurs années déjà.

Mme Lhoest.- Pour lever les doutes, il serait bon que dans l'arrêté, on explique à quoi va servir ce subside, de manière plus précise.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van de schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 162 – Punt 162

Mme Buggenhout.- J'aurais aimé avoir plus d'explications sur ce subside d'investissement. Je présume que l'œuvre d'art est une espèce de locomotive qu'on placera à proximité de Docks. Un montant de 500.000 €, cela mérite quand même quelques explications. Ou est-ce carrément un train que vous achetez ?

Mme Houba, échevine.- C'est une œuvre d'art intitulée Moby Train, qui a été initiée par Train World, dont on est partenaires, et la Région bruxelloise. C'est une collaboration avec l'artiste et bédéaste François Schuiten, qui va transformer une ancienne locomotive de la SNCB en train-baleine pour l'installer sur le rond-point de Docks.

L'idée est de rendre l'art accessible aux quatre coins du territoire. Ici, c'est une collaboration avec une institution culturelle, Train World, et un artiste illustre. Je pense que c'est plutôt une belle collaboration à souligner.

Mme Buggenhout.- Je suis contente. Je suppose que cette œuvre sera bel et bien installée sur le territoire de Bruxelles.

Mme Houba.- Oui, bien sûr. Je vous confirme que cette œuvre d'art sera installée sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de Mme l'échevine Maes
Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ergen
Dossiers van de schepen Ergen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote

Mme la présidente. - Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la présidente. - Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions – Moties

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI concernant l'autorisation du port des signes convictionnels pour le personnel de la Ville de Bruxelles et pour les étudiants des hautes écoles, des écoles supérieures et des écoles de promotion sociale de la Ville de Bruxelles

M. Maimouni.- Chers conseillers, chers membres du Collège, cela fait maintenant des années qu'une discrimination est subie par des Bruxellois et qu'on se cache régulièrement derrière différentes excuses et hypothèses. Aujourd'hui, je suis content d'apprendre qu'officiellement, le Parti socialiste, en juin 2021, s'est positionné pour les signes convictionnels sauf pour les fonctions d'autorité en contact avec le public. Les écologistes, bien avant eux, ont adopté la même position. Donc, ils sont pour les signes convictionnels, sauf pour les fonctions d'autorité en contact avec le public.

Ce point a déjà été abordé en 2019. Le bourgmestre nous avait fait un très joli discours et dit que ce débat avait besoin de sérénité. Malheureusement, Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège, chers conseillers, ce débat ne se fera jamais dans la sérénité. Quand, en Belgique, nous avons voté pour autoriser l'avortement, cela n'a pas été un débat serein, mais des politiques courageux ont maintenu le cap. Quand il s'agissait du mariage gay, cela n'a pas été un débat serein. Il fallait être courageux et assumer ces positions.

Concernant l'adoption par les couples homosexuels, idem. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi on se cache derrière des arguments quand il s'agit de défendre les minorités arabe ou musulmane.

D'ailleurs, pour ceux qui s'en donneront à cœur joie demain sur les réseaux sociaux en me traitant de communautaire, il est vraiment bizarre que le

communautarisme ait une connotation négative seulement quand il s'agit des minorités arabe ou musulmane. Moi, je suis belge, bruxellois, musulman et fier de l'être, n'en déplaise, mais savoir que certaines personnes ont l'obligation, par exemple, de retirer leurs signes convictionnels, leur foulard, pour franchir le seuil de la porte, c'est tout simplement indigne et scandaleux. Ce serait comme, par exemple, dire à une personne gay qui travaille dans l'enceinte de l'administration publique ou lors d'une conversation : « Chut, tu n'as pas le droit de dire ce que tu es, t'as pas le droit d'être fier de ce que tu es. Chut, c'est comme ça et c'est pas autrement. » Il faut savoir faire preuve de courage.

Aujourd'hui, je vous demande de faire preuve de courage et d'arrêter de vous cacher derrière des arguments, des motions bidons. Je le dis en toute sincérité. Vous savez ce que je vous dis depuis plus d'un an et demi que j'ai démissionné du Parti socialiste ? Je demande qu'on fasse preuve de cohérence. La motion que j'ai déposée, Monsieur le Bourgmestre, est identiquement la même que celle du Parti socialiste d'Anderlecht. J'aimerais bien que vous soyez cohérent avec vos confrères. Est-ce qu'il y a deux Partis socialistes à Bruxelles ?

Quand M. Magnette a déclaré, le 7 juin 2021, que le Parti socialiste était pour les signes convictionnels sauf fonction d'autorité en contact avec le public, quand vous mettez dans votre motion qu'il faut renvoyer ce débat à la Région, vous vous moquez de qui ? Le MR a une position claire là-dessus. Il n'y a pas d'ambiguïté. Et c'est à eux que vous allez demander de trancher ? Vous connaissez très bien le résultat. Ils ont au moins le courage de leur opinion. Je préfère avoir en face de moi un adversaire franc qu'un allié fourbe. Les Engagés ont le courage de leur opinion. Ils le disent : « Oui, sauf en contact avec le public. »

Aujourd'hui, je vous demande de sortir du bois. Je vous demande de dire la vérité aux Bruxellois, d'être courageux. Soyons audacieux. Cette législature, malheureusement, a été catastrophique. Ce n'est pas un procès d'intention, c'est juste factuel, que ce soit au niveau de la sécurité, de la mobilité, de la propreté ou du logement. Finissons cette législature en montrant l'exemple. Est-ce qu'on ne pourrait pas, tout simplement, montrer l'exemple ?

Je demande, au nom de la Team Ahidar Bruxelles Plus, au bourgmestre et au Collège des échevins :

- de modifier le règlement d'ordre intérieur dans les hautes écoles - je parle bien évidemment de l'école Francisco Ferrer et des écoles de promotion sociale - afin de garantir aux étudiants qu'ils puissent porter librement leurs signes convictionnels ;
- d'approuver le principe d'autoriser le port des signes convictionnels dans l'administration, à l'exception des fonctions qui comportent une notion d'autorité et qui sont en contact avec le public ;
- par souci de cohérence avec les autorités régionales, de légiférer pour autoriser et encadrer le ports des signes convictionnels par les agents et les différentes administrations communales, paracommunales et régionales.

Celles-ci devront répondre dans un délai d'un an, à dater d'aujourd'hui. Une fois ce délai passé, les signes convictionnels seront autorisés *de facto* à tous les niveaux de pouvoir dans l'administration. Dans l'attente de la mise en œuvre de cette législation, un groupe de travail sera mis en place au sein de l'administration communale afin de préparer la réflexion sur les secteurs et fonctions qui seront concernés par la modification des règlements de travail ainsi que sur le type de signes convictionnels autorisés.

Ce groupe de travail sera chargé de réfléchir en parallèle au processus d'accompagnement, d'information et de formation des agents publics communaux pour la facilité du changement.

Il devra, lui aussi, s'acquitter de sa tâche endéans l'année, faute de quoi, passé ce délai, les signes convictionnels seront autorisés *de facto* à tous les niveaux de pouvoir dans l'administration communale.

M. le bourgmestre.- Les conseillers ont reçu notre amendement sur leur banc. Je vais évidemment commenter cet amendement déposé par les groupes Ecolo, Groen et socialiste. Nous proposons un amendement qui reprend le début et qui change de titre, mais qui reprend le premier considérant, à savoir que la Ville de Bruxelles a montré sa détermination à lutter contre toute forme de discrimination. Ensuite, nous remplaçons le texte initial par le texte qui vous a été donné.

Ces dernières semaines et ces dernières années, la question du port des signes convictionnels par les agents du secteur public a occupé une large part du débat politique. Ce n'est pas nouveau. Le PS a toujours refusé l'instrumentalisation de cette question et les batailles de slogans qui renforcent les extrêmes. Pour le PS, dans ces questions sensibles, il faut privilégier la réflexion, le dialogue et la recherche du consensus, qui garantissent les droits et libertés de chacun et le respect mutuel. Le PS est un parti qui prône la liberté de chacun de croire ou de ne pas croire. Au PS, nous estimons, depuis le 7 juin 2021, que le temps est venu d'adopter une législation claire et de portée générale afin d'éviter que ces questions sensibles ne soient traitées au cas par cas.

Aux élus à qui il revient de fixer les règles dans cette optique, le PS en appelle à ouvrir un vaste débat sur ce sujet dans les différents parlements, mais sans éluder le débat qui doit avoir lieu aussi à la Ville de Bruxelles. Dans le cadre de

ce débat, le PS continuera de défendre le principe de neutralité de l'État pour lequel il a toujours combattu. Dans la fonction publique, la neutralité de l'État est indispensable pour garantir que chacun soit traité de manière neutre et impartiale. Les restrictions à la liberté religieuse des agents sont donc légitimes quand elles visent ce but. Le débat porte sur l'étendue de ces interdictions.

Quelles sont les interdictions légitimes ? Selon certains, l'interdiction des signes convictionnels doit concerner tous les agents sans distinction, dans l'intégralité de leur fonction. Pour d'autres, l'exigence de la partialité s'impose aux actes des agents et non à leur apparence. La liberté de porter des signes convictionnels doit être totale, quelles que soient les fonctions. Pour le PS - une position que nous adoptons donc depuis 2021 -, l'interdiction de porter des signes convictionnels doit être définie de manière proportionnée à l'objectif de neutralité de l'État. Dans cet esprit, le PS considère que le port des signes convictionnels doit être autorisé dans le secteur public pour tous les agents, à l'exception des fonctions d'autorité, c'est-à-dire des fonctions de décision et de contrainte, et qui sont en contact avec le public.

C'est sur la base de ce principe général, dans chacun des services concernés, que doivent être déterminées les fonctions qui font l'objet ou non d'une interdiction. Cela constitue une avancée certaine qui doit nous permettre non seulement de garantir la neutralité de l'État, mais aussi de résoudre ce problème qui a longtemps empoisonné nombre de discussions, tout en soutenant la lutte contre toute forme de prosélytisme religieux qui remettrait en cause la primauté de la loi civile.

Nous continuons, au PS, à lutter pour l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public et au travail. Pour cette raison, au-delà du débat des parlements, nous souhaitons qu'un groupe de travail (dès la nouvelle composition de ce

Conseil communal, puisque nous votons dans un mois) soit mis en place sans délai pour étudier avec l'administration et les groupes politiques ce que nous pouvons dégager comme accord sur l'autorisation des signes convictionnels pour les agents de la Ville et des instances paracommunales, et pour les étudiants de la Haute École Francisco Ferrer et de promotion sociale.

Dans notre amendement commun, nous parlons aussi du fait qu'il serait plus opportun de mêler les autres niveaux de pouvoir pour une plus grande cohérence, mais nous ne négligeons pas notre rôle. Nous pensons que ce groupe de travail doit œuvrer indépendamment des débats ouverts dans les autres assemblées, que ce soit à la Région bruxelloise ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle que beaucoup de villes, principalement en Flandre, ont déjà franchi ce pas. Ce sont des villes gérées par des libéraux, par des socialistes et même par des nationalistes : Courtrai, Gand, Louvain, Malines, Vilvorde, Anvers. Ce qui fonctionne dans des communes qui ne sont pas si éloignées devrait aussi fonctionner chez nous et apaiser ce débat assez rapidement. Chaque électeur se positionnera.

Voilà ce qu'est la position du Parti socialiste et la raison pour laquelle nous avons cosigné avec le groupe Ecolo-Groen l'amendement général sur la motion.

M. Hellings, échevin.- Dans ce débat, Ecolo-Groen a toujours défendu la même position : les femmes, les Bruxelloises, doivent pouvoir s'émanciper. À cet égard, l'accès aux études supérieures et à un poste dans la fonction publique est essentiel. Pour nous, les verts, la règle est la liberté de porter un signe convictionnel et l'exception, c'est l'interdiction, par exemple pour les fonctions d'autorité. Cette position est la même depuis dix ans. Nous l'avons défendue dans ce Collège et nous la défendrons au sein du groupe de travail que cet amendement va créer au sein de la Ville de Bruxelles, ce qui est une première.

Deux avancées majeures sont intervenues ces six dernières années. La première, c'est un combat acharné de jeunes femmes qui se sont battues pour la liberté d'expression et ont obtenu un jugement qui condamne la Haute École Francisco Ferrer à accepter des femmes portant un signe convictionnel pendant les cours. C'est une réalité. Aujourd'hui, dans l'enseignement supérieur, dans cette haute école, la décision de justice est appliquée et ces jeunes femmes peuvent porter le signe convictionnel qu'elles souhaitent.

Pour ce qui est de la modification du règlement, l'amendement commun PS/Ecolo-Groen prévoit la création d'un groupe de travail, car il est difficile de mettre en œuvre une telle modification majeure dans l'histoire de notre Ville. Il faut tenir compte de plein de facteurs, mais le principal est que nous sommes déterminés à avancer dans le sens de l'émancipation, du respect des croyances de tout le monde et, surtout, du droit des femmes. Nous avançons en ce sens avec un amendement bien construit qui prévoit toutes les éventualités et, surtout, beaucoup de concertations avec un objectif lors de la prochaine mandature, à savoir modifier ces règlements. Nous allons donc voter votre motion, amendée par les partis socialiste et écologiste.

M. Maingain, échevin.- Ce sont des débats de société parfois compliqués, et je n'aime pas les caricatures qu'on en fait. Je n'aime pas non plus qu'on nous explique que, parce qu'on défend une vision - celle de la neutralité et de la laïcité de l'État -, on discrimine ou on empêche l'émancipation de qui que ce soit. Cette vision laïque de notre administration et de l'enseignement, les hautes juridictions européennes ne l'ont d'ailleurs pas sanctionnée.

Les arrêts des cours et tribunaux vont dans tous les sens. Certains disent qu'il n'y a pas de discrimination dans telle administration ou tel enseignement, ou que l'interdiction des ports de signes convictionnels n'est pas discriminatoire. Les

hautes cours ont jugé, que ce soit dans l'administration pour la Cour de justice de l'Union européenne ou dans l'enseignement pour ce qui est de la Cour européenne des droits de l'homme, qu'interdire - c'est l'exception : dans la grande majorité de la société et des emplois dans le privé, vous pouvez porter les signes convictionnels que vous voulez -, le port de signes convictionnels dans quelques cas très réservés de l'enseignement ou de l'administration n'est pas indigne ni discriminatoire. C'est une vision de société.

L'amendement qui vous est proposé aujourd'hui n'est effectivement pas un amendement de la majorité, pour la simple raison que l'accord de majorité avait prévu de ne pas modifier les règles sous cette mandature. Il ouvre par contre un espace de dialogue, et je crois qu'il est toujours utile de dialoguer de ce genre de sujets, de discuter de l'ensemble des tendances et de l'ensemble des positions.

Mais ne nous y trompons pas, nous avons notre vision de la société, celle d'une vision inclusive, c'est d'une laïcité qui protège la liberté de croire ou de ne pas croire. C'est pourquoi le groupe DÉFI continue, là où il gouverne, de défendre une vision neutrale de l'administration, une vision d'un enseignement qui offre aussi des espaces d'enseignement laïque, et il ne souhaite donc pas cette modification du règlement. Nous viendrons au groupe de travail pour défendre cette position, cette vision de la société qui permet à chacun de trouver son espace de liberté, de croyance, de projets professionnels et d'émancipation dans un état laïque.

J'aimerais aussi qu'un jour, si on doit régler ces questions à un niveau supérieur, le débat sur la laïcité dans la Constitution soit enfin ouvert. Cela réglerait énormément de soucis. Déjà dans les années 1990, DÉFI (FDF, à l'époque) avait déposé une proposition de modification de la Constitution. Systématiquement, tous les grands défenseurs de la laïcité ont empêché l'inscription de cet article

dans la Constitution. J'espère qu'un jour, on y arrivera pour inscrire dans un tel article une vision de la société qui constitue un socle commun au lieu d'exclure ou diviser.

Mme Godfrin.- Monsieur le Bourgmestre, mesdames, messieurs les membres du Collège, chers collègues, vous connaissez depuis longtemps la position des libéraux concernant la neutralité des institutions publiques et notre constance en la matière. Nous sommes d'ailleurs le seul et dernier parti politique à avoir une position claire et unanime. J'ai lu avec attention la motion que vous nous présentez ce soir, ainsi que les amendements déposés par la majorité, le PTB et vous-même.

Je voudrais commencer mon intervention en rappelant qu'en Belgique, et ici même à Bruxelles, nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique qui reconnaît et protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Cette liberté a été gagnée de haute lutte par certains à l'époque et non sans sacrifice. Nous ne devons jamais oublier que cette liberté est un bien précieux, et la prendre pour acquise serait bien sûr une erreur.

Concrètement, c'est cette même liberté qui permet aujourd'hui à des femmes et des hommes de porter, si elles ou ils le souhaitent, des signes convictionnels dans l'espace public, de pratiquer librement leur culte dans les lieux dédiés ou dans le cadre de la sphère privée, de même qu'il ne peut être imposé la pratique d'une religion. C'est notre héritage démocratique, la stricte séparation entre les affaires de l'État et les religions qui nous permet de vivre en harmonie et dans le respect de la liberté de chacun.

Vous proposez dans votre motion initiale de mettre un terme à ce principe fondamental. D'une part, pour les enseignants et les élèves de plusieurs

établissements de l'enseignement supérieur et de promotion sociale et, d'autre part, pour le personnel de la Ville avec une distinction entre front office, back office et fonction d'autorité, une distinction qui disparaît totalement de votre amendement. Cette motion supprime donc purement et simplement la liberté des établissements et de leur direction de définir et de choisir leur projet pédagogique et le libre choix des élèves qui souhaitent étudier dans un cadre neutre.

Elle choisit aussi d'ignorer les multiples problèmes démocratiques, mais aussi les problèmes pratiques que poserait ce que certains appellent de manière trompeuse la neutralité inclusive dans la fonction publique qui n'est, en réalité, ni plus ni moins que la fin de la neutralité en soi. Il n'est par exemple pas difficile d'imaginer un agent portant des signes convictionnels ostentatoires et voulant accéder à une fonction d'autorité se voir opposer un plafond de verre. Ou encore, il n'est pas difficile d'imaginer une fonction publique divisée, avec des fonctions ou des services pour lesquels la neutralité ne serait plus appliquée et d'autres où elle resterait d'application. Cela créerait, cette fois, une vraie discrimination entre des membres du personnel qui sont aujourd'hui sur pied d'égalité face à l'application de la neutralité stricte pour toutes et tous.

Vous l'aurez compris, pour de multiples raisons, dont celle de garantir le même accueil et le même traitement à l'ensemble des citoyens reçus par les représentants des services publics, pour éviter de créer des tensions sur le lieu de travail et de compliquer la mobilité interne du personnel, pour protéger la liberté des hautes écoles et autres établissements dans leurs choix pédagogiques, pour protéger les élèves contre toute forme de pression sociale liée à la religion ou de prosélytisme - ces pressions se multiplient dans les écoles et souvent dès le secondaire -, pour protéger la liberté des travailleurs sur leur lieu de travail, comme à la STIB, pour toutes ces raisons, le MR n'est pas favorable à la mise

en place d'un groupe de travail visant à remettre en cause l'application d'une neutralité stricte comme elle existe aujourd'hui et comme elle garantit notre vivre ensemble.

Nous préférierions un groupe de travail chargé de la lutte contre les inégalités, contre la pauvreté, contre la précarité, contre le non-accès au marché du travail. Là, nous rendrions service aux Bruxelloises et aux Bruxellois. Je note d'ailleurs que le PS de la Ville vient de changer sa position jusqu'ici historiquement laïque.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux jugements rendus par les cours et tribunaux, y compris au niveau européen, qui expliquent bien que le respect de la neutralité n'est pas une discrimination. Cela ne s'applique d'ailleurs pas qu'à la communauté arabo-musulmane, mais à toutes les convictions philosophiques, politiques ou religieuses.

Je voudrais terminer par ceci pour celles et ceux qui nous regardent : interrogez-vous sur le timing de ce débat, en pleine période électorale, et sur la raison pour laquelle certains partis font de la suppression de la neutralité un cheval de bataille, voire leur seul point programmatique. Pour les libéraux, c'est très clair : ce débat et cette revendication servent uniquement à masquer l'échec d'une majorité qui n'est pas parvenue, que ce soit à la Ville ou à la Région, à résoudre les nombreuses inégalités socioéconomiques qui, elles, sont les véritables discriminations de notre époque. Ils servent aussi à masquer le mauvais bilan en matière d'égalité des chances dès la scolarité, à masquer le manque d'accompagnement des jeunes dans des formations qui mènent à l'emploi, à masquer l'absence de solutions pour une société plus égalitaire et d'émancipation dans le travail.

M. Bauwens.- Le débat sur les signes convictionnels est important. On l'a d'ailleurs ouvert en 2019. Le PTB avait déposé une motion visant à lever l'interdiction du port de signes convictionnels dans les écoles et dans l'administration communale. Selon nous, il faut arrêter de dire aux femmes ce qu'elles doivent porter et ce qu'elles ne doivent pas porter. Pour leur ouvrir pleinement l'accès au marché du travail et à l'enseignement, on doit permettre le port de signes convictionnels. Cela, c'est notre position de fond.

À l'époque, le PS n'a pas voulu soutenir notre motion. La Ville de Bruxelles a donc continué de pratiquer cette discrimination. Vous disiez à l'époque, comme vous le faites maintenant, que vous attendiez un débat serein. On a attendu cinq ans et on n'a pas eu ce débat serein, pourtant nécessaire pour garantir les droits démocratiques.

Le MR est très clair : il ne veut pas du port de signes convictionnels. Il ne veut même pas en discuter. Il ne veut même pas de groupe de travail, il ne veut rien. C'est l'interdiction totale, c'est la négation de la démocratie.

La position du PTB est que tout le monde a le droit de porter des signes convictionnels dans l'administration communale, à tous les niveaux, front office et back office, en contact avec le public et même en position d'autorité. Car délivrer une carte d'identité, régler un acte de naissance, nettoyer les rues, conduire un bus, suivre ou donner des cours, tout cela est parfaitement possible en portant des signes convictionnels ou en ne portant pas de signes convictionnels. Il faut être très clair. Dans les villes de Malines et de Gand, c'est le cas, et je n'ai pas entendu de plaintes quant à la qualité du service neutre qu'on donne à la population.

La neutralité, c'est la qualité du service qu'on donne à toute la population. C'est cela, la neutralité ! Ce qui compte pour le PTB, ce n'est pas ce qu'on porte sur la tête, mais ce qu'on a dans la tête. Pour le PTB, on doit aller plus loin que la motion qui est proposée. Le PTB ne se retrouve pas dans un texte qui dit que vous pouvez porter des signes convictionnels, mais seulement quand on ne vous voit pas, au back office. C'est comme si on disait aux femmes qu'elles peuvent porter les vêtements qu'elles souhaitent, mais alors elles devront se cacher... On ne peut pas soutenir un texte qui perpétue la discrimination telle qu'elle existe aujourd'hui. On ne peut pas soutenir cela.

M. Maimouni.- Monsieur Bauwens, ce n'est pas ce qui est dit. Au guichet, en contact avec le public, elles peuvent les porter.

M. Bauwens.- On a demandé un débat, mais apparemment, c'est compliqué. Il faut donner accès au marché du travail, il faut donner accès à l'enseignement. C'est cela la vraie démocratie, et c'est aussi cela qui va mener notre Ville plus loin.

Ce que vous proposez, Monsieur le Bourgmestre, c'est d'enlever toutes les phrases de la motion et de les remplacer par : « On veut créer un groupe de travail. » Dire maintenant, alors qu'on demande depuis cinq ans un débat serein, qu'après les élections, on va éventuellement en ouvrir un, c'est dire : « Après les élections, on va continuer à faire comme on le fait maintenant. » Cela, on ne peut pas le cautionner. C'est pourquoi on a rédigé un amendement extrêmement simple que je vous ai envoyé et que je vais expliciter.

Il vise à dire que, tel que la motion nous a été présentée, on doit approuver le principe d'autoriser le port de signes convictionnels dans l'administration, à l'exception des fonctions qui comportent une notion d'autorité et qui sont en

contact avec le public. Il s'agit d'ajouter quelques mots : « On approuve le principe d'autoriser le port de signes convictionnels dans l'administration aussi et y compris dans les fonctions qui comportent une notion d'autorité et qui sont en contact avec le public. » C'est très simple. On a rajouté quelques mots et avec ces quelques mots-là, on peut clôturer un débat serein qui n'a jamais eu lieu et mettre fin à une discrimination.

M. Wauters.- Cela sent vraiment les élections et je trouve cela relativement indigne, parce que ce sujet méritait de ne pas être abordé ainsi, au dernier Conseil communal.

Je tiens à signaler qu'on a reçu les amendements vers 15h. On était occupés, puisqu'on était en train de féliciter nos athlètes paralympiques. Personnellement, je ne l'avais même pas vu avant d'arriver ici. C'est un sujet sensible. On parle de port de signes convictionnels, mais tout le monde sait très bien de quoi on parle. Or un signe convictionnel, ce peut aussi être une expression politique ou culturelle. On n'en parle jamais et on revient toujours à la même chose, en réalité. Je ne vous en fais pas le procès.

Je pensais à ma maman qui a 93 ans, qui a toujours été très catholique et qui a toujours fréquenté l'enseignement public. À l'époque, on disait « l'école d'État ». Maintenant, c'est la Communauté française ou la Ville. On lui disait, quand elle arrivait à l'école : « Quand vous entrez dans le couloir, vous enlevez votre manteau et vous mettez aussi au porte-manteaux vos convictions. » Elle me l'a très souvent répété. Je vous assure que ma gentille maman n'a jamais été complexée par cela ni sentie frustrée. Au contraire, c'est une femme qui a élevé ses enfants avec force et courage, et cela ne lui a jamais posé problème. Je ne dis pas que ça ne pose pas problème à certains. Je vous raconte cette histoire parce qu'elle fait partie de ma vie. Même si je siége avec Les Engagés, c'est

important de le souligner.

J'ai dit l'aspect convictionnel, mais il y a aussi l'aspect politique et culturel. Le cdH à l'époque et Les Engagés aujourd'hui ont toujours dit non pour les fonctions de pouvoir et le *front office* en anglais. On trouvait intéressant que ce soit une règle au niveau de la Région. Je vois que c'est ce que vous proposez dans l'amendement que vous avez déposé. Cela pourrait tout à fait nous convenir. Globalement, on est sur la même longueur d'onde à ce sujet.

Il ne faut pas discriminer les femmes dans l'accès à l'enseignement ou au travail, on est totalement d'accord, mais dans le même temps, il faut aussi pouvoir discuter des problèmes de prosélytisme et de leur liberté de femme. C'est un point essentiel. Comment savoir et comment jauger cela ? Cela doit se faire dans une réflexion plus profonde et plus large que la démarche qui consiste à venir un mois avant les élections avec un « truc » qui va faire sensation. Cela ne m'intéresse pas trop. Si cet amendement proposé par la majorité est repris dans la motion de notre collègue, nous pourrions la voter. Sinon, nous nous abstiendrons. Je vous remercie pour votre écoute.

(M. Maimouni se saisit d'une flûte et en joue quelques notes)

M. Maimouni.- Je n'y arrive pas, Monsieur le Bourgmestre. Comment faites-vous pour jouer aussi bien de la flûte ? Honnêtement, vous êtes vraiment très fort. J'ai été socialiste pendant dix ans, mais je n'arrive pas à reproduire pareille mélodie au pipeau. C'est incroyable ! À mon avis, vous avez dû être une sirène dans un temps passé, parce que c'était mélodieux, harmonieux. C'était incroyable, c'était magnifique !

J'ai été clair. J'ai laissé un ultimatum d'un an. À un moment donné, il faut arrêter. Madame Maes, M. Patrick Janssens de Vooruit a déclaré : « La plus grosse erreur que j'ai commise dans ma carrière, c'est d'avoir interdit les signes convictionnels dans l'administration. » Un grand monsieur, Malcolm X, l'un des plus grands défenseurs des libertés individuelles du 20e siècle, faisait un distinguo entre les nègres de salon et les nègres des champs.

Chers conseillers, chacun est libre de ses propres convictions, mais il faut arrêter de tenir un double discours. Je vous le dis à tous. Je dis à ceux qui l'assument publiquement, que ce soit M. Ben Abdelmoumen, Mme Abid, Mme Maâti, M. Diallo et d'autres : « Arrêtez de jouer les tirailleurs sur le terrain en disant que vous êtes pour le voile et que vous allez vous battre. Si vous vous battez, battez-vous aujourd'hui ! Vous avez l'occasion de le faire, vous avez l'occasion de voter, vous avez l'occasion de montrer vos opinions, de les assumer et de les affirmer. Je ne vous incite pas à voter à contre-courant de vos opinions. Vous êtes libres de vos propres opinions. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire, je l'ai dit précédemment. Je préfère avoir en face de moi un adversaire honnête qu'un allié fourbe. Ne soyez pas fourbes.

Madame la Présidente, j'en viens à la cohérence, qui est le dénominateur commun de cette motion. Combien de temps encore ces femmes devront-elles laisser leur dignité au pas de la porte ? Combien de temps encore ces milliers, voire dizaines de milliers de femmes de confession musulmane devront-elles rester humiliées ? Combien de temps encore ? D'ailleurs, j'ai une question simple : Monsieur le Secrétaire communal, a-t-on le droit de siéger voilé ? Oui, que ce soit ici, au Parlement fédéral ou au Sénat.

Si je comprends bien le double discours, un conseiller communal a le droit de voter des lois communales, il a le droit de déposer des amendements, mais n'a

pas le droit de délivrer une carte d'identité. Il faut arrêter, Monsieur Close, s'il vous plaît. En 2018, vous le disiez en campagne avec beaucoup d'honnêteté. Je ne peux pas et je n'aurai jamais la prétention de me mettre à votre place.

Madame Hariche, vous l'avez dit à la RTBF, quand cela allait dans le sens de vos opinions. Vous avez dit : « Je me réjouis de cette décision. » Quand ces gamines majeures ne pouvaient pas aller étudier voilées, vous avez dû attendre d'être condamnée pour discrimination. Et encore, avec un appel qui a été interjeté avec votre consentement, car je vois très mal le CAL et les enseignants faire appel sans votre bénédiction.

Je vous demande aujourd'hui d'être courageux. Vous avez la possibilité, nous avons la possibilité de marquer l'histoire. Marquons-la. Faisons-le. Arrêtons de tourner autour du pot.

Je suis d'accord, fondamentalement, avec ce qu'a dit M. Bauwens, à savoir que la règle vaille partout, mais la politique ne fonctionne pas comme cela. Il y a des compromis. Ce n'est pas tout ou rien. C'est la raison pour laquelle vous ne monterez jamais au gouvernement. C'est comme dans un mariage, il y a des concessions à faire. Il faut que les gens apprennent à se connaître. C'est ça que je demande, un temps d'adaptation pour arriver *in fine* à ce qu'on puisse être jugé sur l'être et non sur le paraître.

Monsieur Close, c'est sur le vivre ensemble qu'il faut travailler. Et il ne faut pas stigmatiser ces pauvres femmes.

Mme la présidente. - Avant de passer au vote sur les amendements et la motion de base, y a-t-il encore des questions sur les amendements déposés ?

M. Wauters.- Pour les amendements, j'ai dit d'entrée de jeu qu'on n'avait pas vraiment eu le temps. Quand il y a des amendements importants et qu'il faut reporter la discussion à la semaine suivante, serait-il possible d'avoir un peu de temps pour les analyser ? C'est tout ce que je demande pour l'avenir. Je pense que cela en vaut la peine.

Mme Godfrin.- Je voulais faire une réplique générale par rapport à ce qui a été dit. De quoi parle-t-on aujourd'hui ? Des emplois dans la fonction publique, et non des emplois dans le secteur privé. Il est probable que pour le PTB, cela n'existe pas, l'emploi privé. Le MR n'est pas contre la liberté de religion, le MR défend la neutralité. Il y a tellement d'emplois dans le privé qui ne sont pas pourvus à Bruxelles. Si c'est réellement le sort de nos jeunes qui vous préoccupe, alors agissez sur le décrochage scolaire, sur la formation de nos jeunes. Donnez-leur les moyens d'ouvrir les portes de l'emploi privé dans l'entrepreneuriat. Laissez-les s'émanciper.

En agitant les esprits avec ce débat, vous divisez dangereusement notre société. Vous mettez en danger le bon fonctionnement de nos institutions. Je pense que le vrai courage politique est de proposer des solutions pour que l'égalité des chances ne soit plus qu'un discours, mais enfin une réalité.

M. Bauwens.- Je rappelle à madame que la ministre de l'Enseignement obligatoire, c'est Mme Glatigny. C'est sa ministre et pour l'instant, ses plans ne vont pas vraiment dans le sens de l'inclusion et de la promotion de l'enseignement.

Mme Godfrin.- Vous brandissez la neutralité comme si c'était une baguette magique qui allait résoudre tous les problèmes. C'est vraiment de la poudre aux yeux électorale.

M. Maimouni.- Je voulais réagir par rapport à l'amendement du PS, de Vooruit et des Engagés (amendement n° 1).

Monsieur Close, je constate que s'agissant de l'école Francisco Ferrer et des écoles de promotion sociale et supérieures, vous renvoyez le débat à la Région et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne comprends pas. Visiblement, ce point a défait l'objet d'un vote en juin 2020, sous M. Vervoort.

M. le bourgmestre.- Vous confondez la Haute École Lucia de Brouckère et la Haute École Francisco Ferrer. Ce sont deux écoles différentes. Dans notre amendement, nous indiquons au premier paragraphe que ce groupe de travail se penchera aussi sur le règlement de la Haute École Francisco Ferrer. Nous demandons, par ailleurs, comme dans le deuxième paragraphe, à la Région bruxelloise de se saisir du dossier et à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ouvrir le débat de façon générale.

Si vous lisez bien notre amendement, qui me semblait clair, le débat sur les signes convictionnels dans l'administration, à la Haute école et en promotion sociale se trouve bien au premier chapitre. Le groupe de travail se penchera aussi sur la Haute École Francisco Ferrer.

M. Maimouni.- Si je comprends bien, vu que vous avez été condamnés, elles peuvent continuer à porter le voile. Cela se passe très bien depuis deux ans. Dès lors, pourquoi renvoyer le débat à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? On ne peut pas tout simplement dire oui ?

M. le bourgmestre.- Il est possible que vous lisiez mal le texte. Je vais vous le répéter une dernière fois. Après, je ne le répéterai plus, parce que cela devient un peu ridicule. Il y a un procès en cours. Dans le même temps, dans ce même groupe de travail, nous proposons d'analyser les règlements de la Haute École

Francisco Ferrer et des établissements de promotion sociale en vue de les amender. Je ne peux pas être plus clair.

Par ailleurs, un débat général devra se tenir en dehors de celui-là, à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est juste la synthèse de tout ce que nous avons dit, à savoir que le plus simple consisterait à harmoniser les choses à tous les niveaux. C'est le sens de notre amendement.

M. Maimouni.- Vous demandez d'harmoniser, mais vous êtes souverain en matière de règlement d'ordre intérieur pour ces compétences. Donc, on n'a pas besoin de renvoyer le débat à un autre niveau. On peut dire qu'à Francisco Ferrer, à partir d'aujourd'hui, elles pourront continuer de porter des signes convictionnels.

M. le bourgmestre.- C'est déjà le cas.

M. Maimouni.- C'est déjà le cas parce que la justice vous y a contraint. Mais si demain, les enseignants et le CAL gagnent leur procès, est-ce que vous maintiendrez votre position politique ? Je voudrais l'entendre. Oui ou non ?

M. le bourgmestre.- Oui.

M. Maingain, échevin.- Concernant la Haute École Francisco Ferrer, il y a une décision de justice qui s'applique. J'entendais votre nouveau chef spirituel, Monsieur Maimouni, dire ce matin sur BX1 qu'il fallait être légaliste et respecter les décisions de justice. Si demain, il y a une décision de justice qui dit qu'il n'y a pas à autoriser les signes convictionnels à Francisco Ferrer, le règlement actuel s'appliquera et on verra, dans le groupe de travail, les positions prises par les partis.

J'entends la position du PS. Je dis simplement que celle de DéFI n'est pas celle-là et que sous cette majorité-ci, en tout cas dans l'accord de majorité, il n'y a pas de changement inscrit.

M. Maimouni.- Vous vous exprimez en tant que membre de la majorité ou en tant que représentant du groupe DéFI ? M. le bourgmestre m'a dit tout le contraire à l'instant.

M. le bourgmestre.- Vous avez bien noté, pour votre vidéo, que DéFI ne faisait pas partie des signataires de l'amendement. Vous l'avez noté pour le mettre aussi dans votre vidéo ?

M. Maimouni.- Oui, mais DéFI fait partie de la majorité, non ?

Votes

Mme la présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement n° 1 déposé par PS, Vooruit et Ecolo-Groen.

M. le bourgmestre.- Mon groupe propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la présidente.- Adopté.

Mme la présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la motion déposée par M. Maimouni, telle qu'amendée.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. Maimouni.- Je ne comprends pas. On vote le texte de qui ? Du PS, Vooruit Ecolo-Groen, mon texte ou celui du PTB ?

Mme la présidente.- C'est le vôtre, mais amendé. On a voté un amendement à votre texte. Cela veut dire qu'une petite partie de votre texte d'origine subsiste.
(Explications de procédure)

M. Maimouni.- Donc, on ne peut pas voter sur mon texte. Vous jouez de la flûte et vous êtes magicien, en plus. Harry Potter, vous êtes fort !

Mme la présidente.- Non, c'est le règlement. C'est comme cela pour les motions. On a déjà procédé à de nombreux votes de motions amendées. C'est toujours le même principe. On ne vient pas de le changer, Monsieur Maimouni.

M. Bauwens.- Oui, mais le tour de force est quand même impressionnant.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la présidente.- Adoptée.

**Proposition de motion introduite par M. WAUCQUEZ concernant le
stationnement payant**

M. Waucquez.- Mes chers collègues, en 2021, cette honorable assemblée a adopté le nouveau plan de stationnement dans le cadre du mal nommé plan Good Move, plan qui suscite la désapprobation d'une partie importante de la population bruxelloise et vise à stigmatiser les automobilistes. En effet, si les Bruxellois ont l'occasion d'utiliser des moyens de mobilité différents en fonction de leurs besoins, tels que les transports publics, la trottinette, le vélo et la marche, l'utilisation de la voiture est impérative dans un certain nombre de cas. Je pense notamment à des lieux de travail inaccessibles en transport en commun, à des professions nécessitant de nombreux déplacements sur la journée, à des conditions de santé, à des horaires inadaptés aux transports en commun, mais également au transport de charges lourdes.

De plus, les tarifs de stationnement peuvent atteindre 10 €/h, impactant significativement et de manière négative le pouvoir d'achat de nos habitants. L'extension des heures payantes jusqu'à 21h en semaine et durant toute la journée du samedi entrave également la capacité des familles à se réunir, allant ainsi à l'encontre de l'objectif initial qui est de cibler les voitures ventouses et les navetteurs. Le pouvoir d'achat des Bruxellois doit être préservé, mais aussi le commerce et le secteur horeca, qui doit être soutenu.

Sur les heures de stationnement payantes qui dépassent les heures d'activité normale, je vous propose de lancer une consultation citoyenne des habitants et des commerçants par sous-zones afin de leur proposer de passer les heures payantes de 21h à 18h et de rendre le samedi gratuit en fonction de leurs réponses.

M. Wauters.- Nous avons noté la motion proposée par M. Waucquez. On aurait un petit amendement à déposer. On n'a pas eu le temps de l'envoyer. Il concerne l'horaire. À 18h, ce n'est pas correct, dans la mesure où les commerces sont encore ouverts, pour la plupart. L'intérêt que ce ne soit pas payant jusqu'à 21h, mais un peu plus tôt, est justement d'aider notamment l'horeca, mais aussi les habitants qui reçoivent leurs parents, leurs cousins, leurs frères et sœurs. Quand ils invitent quelqu'un à souper le soir, c'est parfois compliqué. Je l'ai déjà vécu de nombreuses fois.

Je trouve intéressant l'idée de consulter les riverains, utilisateurs et commerçants, parce que c'est la base de toute politique à lancer. Effectivement, cela pourrait rencontrer des demandes que j'ai beaucoup entendues ces dernières années. Je ne dis pas que là est la solution, mais cela peut avoir du sens.

Un autre élément, qui ne concerne pas la motion déposée par notre collègue, c'est la redevance. Parmi les Bruxellois qui ont ce qu'on appelle une carte de riverain, certains habitent des quartiers où il n'y a pas de parcours canin ou de parc à proximité. Je prends mon exemple, avec la zone de stationnement Laeken qui va du canal au Heysel, puis la zone de stationnement De Wand, qui se limite à De Wand, etc. On est dans des quartiers où il y a des zones vertes pour nos amis à quatre pattes et pour les personnes plus âgées qui n'ont pas la possibilité d'aller super loin. S'ils ont une carte de riverain, peut-être faudrait-il étendre un tout petit peu la zone pour qu'ils aient accès à un terrain pour leurs animaux de compagnie.

La concertation est essentielle pour toutes les mesures que la Ville prend. Moyennant le changement d'horaire, cette motion peut tout à fait être soutenue.

Mme El Bakri.- Je trouve comique que le MR reproche à M. Maimouni d'utiliser le dernier Conseil communal pour faire de la démagogie avant les élections, alors qu'il fait exactement pareil. *The show must go on*, ce soir.

Ce texte, si vous le lisez correctement, n'apporte rien. Il propose de lancer une consultation. Il ne propose pas de réduire la période payante, ni de réduire les tarifs, qui sont effectivement extrêmement élevés. Le texte propose de consulter les habitants. Les habitants, ce n'est pas la peine de les consulter sur la question du parking. À Bruxelles, tout le monde râle parce que le parking est trop cher et que les zones payantes et les plages horaires ont été étendues à 21h dans beaucoup de communes.

Ensuite, cela me fait bien rire qu'un parti comme le MR, qui saque les transports publics et supprime des gares et des trains, vienne avec des propositions pareilles. Je vais prendre un exemple très clair. Le stationnement payant jusqu'à 21h, en tant que jeune maman, me pose un gros problème parce que, quand la crèche est fermée (ce qui arrive extrêmement souvent), j'appelle la grand-mère. Et grâce au MR, ladite grand-mère, qui vit dans un petit village perdu en Flandre, doit prendre, pour se rendre à Bruxelles, un vélo, un train, puis un bus. À l'âge qu'a cette grand-mère, il serait bien pratique de venir en voiture, mais c'est compliqué quand on doit payer toute la journée son parking. Donc, le MR ferait bien de balayer devant sa porte avant de faire de la récupération démagogique juste avant les élections.

C'est pour cela qu'on va s'abstenir. En soi, on n'est pas contre la consultation des habitants. Par contre, si on pouvait juste avancer avec des propositions concrètes qui font vraiment bouger les choses, cela rendrait le Conseil communal plus utile. C'est une suggestion pour le prochain mandat.

M. Dhondt, échevin.- L'objectif du nouveau règlement de stationnement est simple. Il s'agit de répondre à une demande de nos citoyens de faire en sorte que les riverains trouvent une place de stationnement plus facilement. C'est la base du règlement et c'est ce que ce Collège veut. Nous voulons que les habitants de la Ville de Bruxelles, avant tous les autres utilisateurs, trouvent une place de stationnement.

Avant la mise en œuvre du plan, à chaque réunion avec les riverains, la problématique des voitures ventouses était mise sur la table de notre Collège. Des automobilistes, souvent des camionnettes qui venaient d'ailleurs (Schaerbeek, Molenbeek, Jette) ou des navetteurs se garaient dans nos quartiers vers 16h ou 18h, lorsque le stationnement n'était plus réglementé, voire parfois toute la journée. La conséquence en était que les Bruxellois qui rentraient du travail, de l'école ou des activités extrascolaires ne trouvaient pas de place de stationnement dans leur propre quartier.

Nous avons fait le constat à l'époque que le règlement de la Ville était plus souple que celui des communes limitrophes, surtout par rapport aux horaires de début et de fin des contrôles. En guise de solution pour la tranquillité quotidienne de nos riverains, le Collège de la Ville de Bruxelles s'est aligné sur ce qui se fait dans la plupart des communes avoisinantes, comme Molenbeek, Schaerbeek et Jette, où le MR en majorité se satisfait des horaires appliqués.

Le service et mon cabinet ont constaté une diminution des plaintes concernant ces voitures ventouses, mais des plaintes sont encore déposées. La plupart sont liées aux amis et familles qui rendent une visite le soir ou viennent aider les personnes, et qui doivent payer le stationnement.

Une autre problématique est la forte présence de camionnettes dans certains quartiers. Le Collège n'a pas oublié de prévoir des mesures d'accompagnement lorsque le nouveau règlement a été mis en place. Nous avons ainsi décidé d'accorder 10 cartes visiteurs gratuites par ménage et par an. Ces mêmes cartes peuvent aussi être achetées à des tarifs réduits par les riverains pour leurs visiteurs (jusqu'à 100 cartes). Nous avons constaté que beaucoup de ménages les utilisaient.

À côté de cela, à mon initiative, le Collège a travaillé étroitement avec BePark pour ouvrir ou mieux utiliser les places existantes hors voirie. Quand nous en avons l'opportunité, nous travaillons à des solutions. Et pourtant, le résultat est là. Nous avons créé ou ouvert 2.608 places de stationnement sur 77 sites répartis un peu partout dans la ville, y compris un parking en plein air où les camionnettes peuvent se garer et des places de parking pour nos riverains.

Du coup, nous avons pu avancer dans notre objectif d'offrir des alternatives hors voirie pour libérer des places pour les riverains qui n'ont pas d'autre possibilité et pour ceux qui n'ont pas les moyens de louer un emplacement, mais aussi pour rendre un peu partout nos rues plus sûres et plus vertes.

Le Collège propose de voter contre la motion parce que l'évaluation est déjà en cours, comme prévu. Cette évaluation du règlement mis en œuvre le 1er mai 2022 comprend une première phase d'analyse technique et juridique qui est en cours jusqu'en décembre 2024, et une deuxième phase de concertation et analyse des retours des usagers et parties prenantes prévue dès janvier 2025, pour que cette évaluation soit clôturée et soumise au Collège et au Conseil au printemps 2025.

Les résultats de cette évaluation ne porteront pas seulement sur l'horaire, mais aussi sur les zones (bleues, vertes, grises, rouges), l'usage des horodateurs, le paiement par application ou par SMS, l'utilisation des cartes visiteurs, le fonctionnement des cartes riverains, etc., soit beaucoup plus que ce que mentionne la motion.

Grâce à cette évaluation, le nouveau Collège et le nouveau Conseil pourront s'exprimer sur l'ensemble de ces éléments, dont l'impact positif ou négatif d'un horaire courant jusqu'à 18h ou 21h dans les différents quartiers de notre ville (Laeken, Neder-Over-Heembeek, centre-ville, quartier européen, quartier Nord).

M. Ergen.- Comme vous l'a expliqué mon collègue, le processus d'évaluation du plan est déjà bien défini et est en cours. Ce qui est important pour DÉFI, c'est l'écoute de tous les acteurs, riverains et commerçants, et l'évaluation des politiques publiques. C'est pourquoi DÉFI a intégré une évaluation du plan de stationnement dès le départ. Pour nous, la réussite d'une politique de stationnement doit se faire en tenant compte de tous les paramètres.

Nous avons entendu les retours des riverains et commerçants des différents quartiers de notre ville. Nous attendons les résultats qui nous permettront de vérifier l'efficacité de ce plan et, si nécessaire, d'ajuster les horaires et les tarifs.

M. Waucquez.- Je remercie mes collègues des Engagés pour leur proposition constructive, raison pour laquelle je souhaitais une concertation. Certaines sous-zones - je pense à certains endroits à Neder-Over-Heembeek - nécessitent des aménagements spécifiques qui doivent être faits en concertation avec les résidents et les commerçants. Il est regrettable que la majorité ne nous suive pas dans cette proposition qui défend les citoyens utilisateurs de leur véhicule, ainsi que leur pouvoir d'achat.

Je rappelle que les zones de circulation locale sont payantes et que les champs situés au nord de Neder-Over-Heembeek sont en zone bleue. Il faudrait plus de cohérence par rapport aux besoins dans la mise en œuvre du plan de stationnement.

M. Wauters.- J'ai entendu les arguments des échevins. Effectivement, une étude est en cours et elle doit être ajustée. Je dirai à mon collègue qui dépose la motion que son texte, même s'il est à l'écoute des arguments des uns et des autres, est relativement faible pour l'instant.

Au départ, nous comptions déposer un amendement, mais je me dis que le sujet est beaucoup plus large. Vous avez parlé à juste titre des cartes visiteurs. Ma famille est venue du Canada et cela a été une catastrophe, ces cartes visiteurs ! Évaluer les choses juste sur un point, cela n'a pas d'intérêt. Il faut vraiment le voir de façon globale. Les demandes que j'entends des commerçants et des habitants vont dans le sens de la requête formulée par mon collègue Waucquez. Toutefois, je me dis qu'on ne va pas évaluer un élément sans analyser le reste. Je trouve qu'il faut avoir une vision globale.

Il faudrait peut-être revenir avec quelque chose de plus construit et consistant pour qu'on puisse vraiment s'exprimer à ce sujet. Et aborder aussi, pourquoi pas, la question des personnes plus âgées qui promènent leurs chiens et qui sont dans des zones très urbanisées, qui ont leur carte de riverain, mais pour une zone définie. Cela fait partie de la réflexion globale qu'on peut avoir sur le stationnement, mais aussi sur la mobilité de manière complète. On s'abstiendra sur ce texte.

M. Waucquez.- Je pense que 21h, c'est fort tard et ne correspond pas à la réalité du terrain.

Vote

Mme la présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion de M. Waucquez.

M. le bourgmestre.- Le Collège propose de voter non.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la présidente.- Rejetée.

(M. Ouriaghli prend la présidence de la séance)

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI concernant l'introduction de l'uniforme scolaire et le récital de l'hymne national belge dans les écoles primaires de la Ville de Bruxelles

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, Madame Hariche, Messieurs les Échevins, Messieurs les conseillers, Mesdames les conseillères, considérant que l'uniforme scolaire est un moyen de favoriser l'égalité entre les élèves en limitant les disparités sociales et en promouvant un sentiment d'appartenance à une communauté scolaire, considérant que le récital de l'hymne national belge est un acte patriotique permettant de renforcer un sentiment d'identité nationale et de promouvoir les valeurs de solidarité et de respect mutuel, nous, membres du Conseil communal de la Ville de Bruxelles, proposons la mise en place de l'uniforme scolaire et du récital quotidien de l'hymne national belge dans toutes les écoles primaires de la Ville de Bruxelles.

Nous demandons à la direction de chaque école primaire de mettre en place un uniforme scolaire simple et abordable, permettant aux élèves de se concentrer sur leurs études et sans se soucier de leur appartenance vestimentaire. Nous demandons également que chaque matin, avant le début des cours, tous les élèves des écoles primaires de la Ville de Bruxelles se réunissent pour réciter ensemble l'hymne national belge en signe de respect pour leur pays et pour les valeurs qu'il incarne. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est un geste patriotique et nationaliste important, car il est important que cet amour pour notre pays soit cultivé depuis le plus jeune âge. Parce que l'amour, je tiens à le signaler, s'entretient au quotidien.

Nous nous retrouvons face à une génération de plus en plus en marge de la société. Elle n'en a rien à faire du respect d'autrui ni du respect tout court, car elle ne se considère même pas comme belge. J'ai appris récemment que, selon une étude, 98 % des 18-25 ans n'auraient pas l'intention d'aller au front si la Russie attaquait la Belgique. On n'aime plus notre pays, on ne le cultive pas. On en a presque honte. C'est pour cela que nous croyons que l'introduction de l'uniforme scolaire et du récital de l'hymne national belge contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance des élèves à leur école et à leur pays, favorisant ainsi un environnement scolaire propice à l'apprentissage et au vivre ensemble harmonieux.

Nous demandons le soutien de tous les membres du Conseil de la Ville de Bruxelles à l'adoption de cette motion en faveur de l'uniforme scolaire et du récital de l'hymne national belge. Merci.

Mme Buggenhout.- Le groupe MR défend bien évidemment l'égalité entre les élèves et le développement du sentiment d'appartenance à la communauté scolaire, mais aussi à une identité nationale. Il est vrai que le port de l'uniforme

scolaire tend à réduire les inégalités sociales en réduisant les différences visibles entre élèves, notamment en termes de statut social ou de niveau de vie, ce qui aide à diminuer la pression sociale et la discrimination basée sur les marques ou les vêtements.

L'uniforme peut aussi renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement scolaire, car porter un uniforme crée un sentiment d'unité, renforçant ainsi la cohésion du groupe et favorisant l'esprit collectif. Le port de l'uniforme est aussi souvent associé à un environnement plus discipliné. Il peut symboliser le respect de l'autorité et des règles scolaires, ce qui peut influencer positivement le comportement des élèves.

Néanmoins, le port de l'uniforme peut être perçu comme une restriction de la liberté individuelle des élèves, en partie dans l'expression de leur style et de leur identité. Pour certains, les vêtements sont un moyen de s'affirmer et de montrer leur personnalité. Les uniformes peuvent être inconfortables pour les jeunes enfants et non adaptés à leurs besoins. Les enfants aiment bouger librement et des uniformes rigides ou mal adaptés à leurs besoins peuvent restreindre leurs mouvements ou être inadaptés à certaines saisons ou conditions climatiques.

Dès leur jeune âge, les enfants commencent à développer leur identité et leur style personnel. Imposer un uniforme peut entraver leur liberté d'expression et les empêcher de s'affirmer à travers leurs choix vestimentaires. De plus, à l'école primaire, les enfants sont moins enclins à faire des comparaisons sociales basées sur les vêtements, ce qui rend l'uniforme moins pertinent. Le port de l'uniforme pourrait réduire la créativité des enfants et leur spontanéité. Les vêtements sont parfois une manière pour eux d'explorer leurs goûts et leur créativité, ce qui est particulièrement important dans les premières années de leur développement.

En imposant des règles vestimentaires strictes dès l'école primaire, on risque de rendre l'environnement scolaire trop rigide pour les jeunes enfants qui ont besoin de liberté et de flexibilité pour s'épanouir. C'est pourquoi nous pensons que le choix appartient à chaque école de trouver un équilibre entre la volonté de promouvoir l'égalité et la discipline, d'une part, et le respect des libertés individuelles et de l'expression personnelle de l'enfant, d'autre part.

Quant au souhait de faire chanter quotidiennement l'hymne national aux élèves de l'école primaire, notre avis est également mitigé. Chanter l'hymne national peut renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté nationale en inculquant aux élèves des valeurs et l'histoire du pays. C'est également une opportunité d'enseigner aux jeunes les symboles nationaux et de les sensibiliser à leur signification historique et culturelle. L'hymne national peut aussi être un symbole d'unité rassemblant des individus de différentes origines sous une même bannière, surtout dans des contextes de diversité culturelle.

Apprendre et chanter l'hymne national peut inciter au respect des traditions et des institutions nationales, mais forcer les élèves à le chanter quotidiennement peut être perçu comme une imposition des valeurs nationales, ce qui peut entrer en contradiction avec des convictions personnelles, religieuses ou politiques. Dans des sociétés multiculturelles telles que la nôtre, l'obligation de chanter un hymne national pourrait être mal perçue par les élèves issus de minorités ou ayant des racines culturelles différentes.

Chanter l'hymne quotidiennement peut aussi être perçu comme une imposition de valeurs patriotiques qui ne laisse pas aux enfants le choix ou la possibilité de réfléchir à ce qu'ils chantent. Cela pourrait induire un patriotisme forcé plutôt qu'un amour naturel pour le pays. Si le chant de l'hymne national devenait quotidien, il pourrait perdre de son importance et de sa signification pour les

enfants. Ce chant pourrait devenir un acte mécanique sans véritable compréhension ni respect pour le symbolisme qu'il représente. À l'école primaire, les enfants sont souvent trop jeunes pour comprendre la signification profonde des paroles de l'hymne national. Ils risquent de le chanter sans réellement saisir l'importance des concepts de patriotisme ou d'unité nationale.

Dans les écoles où il y a une diversité culturelle importante, certains élèves pourraient se sentir exclus ou mal à l'aise de chanter un hymne national qui ne reflète pas leur propre identité ou culture. Cela pourrait poser des problèmes dans les environnements multiculturels ou pour des élèves issus de familles non nationalistes.

Le choix d'intégrer l'hymne national dans les écoles dépend donc de la vision que l'on a de l'éducation civique et des valeurs que l'on souhaite transmettre aux élèves. Au moment où l'éducation civique s'enseigne à travers les cours de philosophie et de citoyenneté, nous pensons qu'il appartient à l'école de faire le choix, en fonction de son projet pédagogique, d'enseigner l'hymne national et de le chanter à l'occasion de manifestations patriotiques, au moment où cet hymne a tout son sens.

Au vu de ces arguments, notre groupe estime que le choix de porter l'uniforme ou de chanter l'hymne national appartient à l'école. Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra sur cette motion.

M. Wauters. - Bis repetita, on est vraiment en provocation préélectorale. De quoi parle-t-on ? L'uniforme scolaire, je l'ai subi et je n'en suis pas mort, je peux vous le dire. Et je connais des gens qui ne l'ont pas subi et qui n'en sont pas morts, donc je pense que cette question peut rester ouverte. Franchement, j'ai l'impression que ma collègue en fait toute une discussion, mais on ne va pas

y passer la nuit.

L'hymne national, je le connais, je l'ai appris en 5e primaire. Je trouve normal qu'on le connaisse. Je suis d'ailleurs étonné que beaucoup de gens ne le connaissent pas. Par contre, j'ai noté un mot qui m'a quand même un peu impressionné. Je suppose que c'est une erreur, cher confrère. Vous avez parlé de nationalisme. Le patriotisme, oui, évidemment, l'amour de la patrie, je suis d'accord avec cette notion, mais sérieusement, tous les matins, pendant tout le cursus des primaires, réciter l'hymne national... Excusez-moi, mais j'ai l'impression d'être au 19e siècle et je suis étonné du fait que c'est moi qui doive vous le dire. Évidemment, il faut apprendre l'hymne national et peut-être aussi ce que la Belgique a apporté sur le plan international à la culture. C'est important, l'amour de son pays, mais cela peut faire l'objet d'un cours, d'ailleurs beaucoup plus large que l'hymne national, en 5e primaire. Cela a été le cas pour moi.

L'uniforme scolaire, on peut en discuter. Madame Buggenhout, chaque école peut en décider. Quant à l'hymne national, est-ce à nous de le faire ? Peut-être que dans l'enseignement de la Ville de Bruxelles, ce serait une bonne chose parce qu'un patriotisme intelligent, intellectuel et bien ouvert, c'est bien. Je trouve un peu dommage que les matches de foot soient les seuls moments où tout le monde parle de la Belgique. La plupart des gens ne connaissent pas l'hymne national. Je ne sais pas si cette motion a vraiment un intérêt.

M. Bauwens.- Je pense que le défi de l'enseignement, c'est sa qualité.

Beaucoup de parents sont inquiets à ce sujet. Je pense que sur ce point, on peut être d'accord. Le vrai défi de l'enseignement est de faire en sorte que chaque élève ait un professeur devant la classe. Il y a pénurie de professeurs et c'est cela qui met en danger l'éducation de nos enfants.

C'est aussi la taille des classes. Quand je discute avec des professeurs, ils me disent qu'elles sont trop grandes et qu'ils ne peuvent pas aider les élèves comme ils le voudraient. Il faut aussi réduire les frais scolaires. L'école devient de plus en plus chère. Les repas scolaires, dans certaines écoles, coûtent jusqu'à 9 €. Et j'entends une ministre répondre sur ce point : « Le midi, ce n'est pas le temps de l'école, donc on peut facturer ce qu'on veut. »

La bataille pour une bonne école est une bataille juste, mais les priorités actuelles sont plutôt les frais pour les parents, les toits qui suintent et le manque de professeurs. C'est là-dessus qu'on veut se concentrer.

M. Maingain, échevin.- Je serai bref parce que je crois qu'effectivement, ce n'est pas l'enjeu prioritaire de l'école. Je ne suis pas favorable à l'uniforme. Quant à l'hymne national, je crois qu'il doit être appris, mais le faire chanter tous les matins, cela me semble un peu doctrinaire. Je crois vraiment qu'il y a d'autres enjeux, Monsieur Maimouni. Je suis un peu surpris, par contre, de la position chèvrechoutiste du MR, avec son président très belge, mais je comprends que quand on doit s'allier à un Premier ministre nationaliste, il est plus compliqué, sans doute, d'imposer l'uniforme et le chant de l'hymne national.

M. Maimouni.- Que répond le Collège à ma motion ?

M. le président.- Le Collège propose de voter contre.

M. Maimouni.- Chers collègues Ecolo, si vous cherchez une solution pour des énergies nouvelles, je vous propose de mettre une éolienne devant M. Wauters, car j'ai rarement vu quelqu'un débiter autant de vent.

(Rumeurs)

M. le président.- Restons courtois.

M. Maimouni.- Madame Buggenhout, j'ai écouté vos arguments. Ils me laissent pantois parce que juste avant, au nom de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations dans le cadre du port du voile, vous avez dit que tout le monde devait être logé à la même enseigne. Et quand je demande, pour garantir l'inclusion, qu'on ne puisse pas faire de différence entre riches et pauvres pour se focaliser sur l'être et non le paraître, vous me dites : « Mais non, chez les enfants, il n'y a pas de problème. » Je n'aimerais pas mettre en avant votre âge avancé, Madame, mais vous êtes décalée de la réalité.

(Remarque de Mme Lalieux, rumeurs)

Madame Lalieux, je vous entends huer depuis longtemps. Est-ce que vous voulez intervenir ? Prenez le micro et débattons ensemble, si vous le voulez. Ayez la courtoisie de me laisser terminer. J'ai un droit de parole et j'aimerais l'utiliser comme il me semble.

Des élèves de 7, 8 ou 10 ans demandent à leurs parents une casquette Gucci, des Nike, ceci et cela. On se retrouve dans des cours de récréation avec des élèves qui subissent du harcèlement parce qu'ils ne sont pas habillés comme les autres avec des vêtements de marque. C'est cela que je mets en avant.

Je me suis peut-être mal exprimé quand je voulais parler de nationalisme. Effectivement, c'est du patriotisme. Désolé d'être chauvin, au temps pour moi. Où est la gêne, où est la honte d'inculquer ces valeurs ? Vous n'êtes même pas venus avec une contre-proposition, par exemple celle de ne réciter l'hymne qu'une fois par semaine, le lundi ou le vendredi.

Vous dites qu'on force les élèves, que les minorités seront discriminées, et ainsi de suite. Mais justement, la discrimination, ces minorités la vivent aussi en travaillant à Bruxelles. Soyez cohérente, soit pour l'inclusion soit pour l'exclusion, mais ne soyez pas à géométrie variable, Madame Buggenhout. S'il vous plaît, soyez cohérente.

Vote

M. le président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion de M. Maimouni.

M. Weytsman.- Mon groupe va s'abstenir. Nous croyons dans l'autonomie des établissements et dans leur propre projet pédagogique. Qu'une école souhaite imposer l'uniforme, j'y suis tout à fait favorable, mais imposer à tous les établissements le port de l'uniforme et l'hymne national au quotidien, on y est défavorables parce qu'on croit dans les directions, on croit en leur autonomie et on croit en leur projet pédagogique individuel.

M. Wauters.- Avant d'exprimer notre vote, je souhaite expliquer notre abstention. Je fais peut-être du vent, mais au moins, j'existe. Je n'ai jamais dit que j'étais pour ou contre l'uniforme scolaire. Si vous m'aviez écouté, j'ai dit que dans certains cas, cela fonctionnait bien.

Monsieur Maimouni, vous avez parlé des jeunes qui demandent des casquettes Gucci. Dans certaines écoles à uniforme, il y avait ceux qui allaient chez Sarmapenney et ceux qui allaient chez Bouvy. Je connais une enseignante qui a travaillé dans l'est de Londres avec un public issu du monde entier. Il y avait un uniforme et c'était celui remis par l'école. Et effectivement, il y avait un sentiment d'appartenance.

Poser cette question aujourd'hui n'a pas de sens, et c'est pour cela qu'on s'abstient. Il en est de même pour l'hymne national. Nous devrions le connaître - c'est la base -, mais on ne va pas le réciter tous les matins. Nous ne sommes plus en 1900 ni en 1800.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le président. - Rejetée.

(Mme Temmerman, présidente, reprend la présidence de la séance)

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI concernant la nomination de rues en l'honneur des communautés marocaine et turque

M. Maimouni. - Considérant les liens historiques et culturels forts entre la Belgique, notamment la Ville de Bruxelles, le Maroc et la Turquie, considérant que cette année marque le 60e anniversaire de l'immigration depuis ces deux pays, considérant l'importance de reconnaître et de célébrer la contribution des communautés marocaine et turque à la diversité et à la richesse de notre ville, nous, membres du Conseil communal de la Ville de Bruxelles, proposons la nomination de deux rues au nom du Maroc et de la Turquie.

Nous demandons au Collège des bourgmestre et échevins et aux conseillers communaux de prendre les mesures nécessaires pour identifier les rues appropriées et procéder à leur nomination officielle en concertation avec les représentants des communautés marocaine et turque de Bruxelles.

Nous invitons également les habitants de la Ville de Bruxelles à soutenir cette initiative et à participer activement à la valorisation de la diversité culturelle et à

la promotion du vivre ensemble dans notre ville.

Madame Maes, je vous ai déjà interpellée sur cette question il y a quelques mois. Il s'agit d'un acte symbolique à l'égard de personnes qu'on a appelées à venir travailler chez nous, qu'il s'agisse des Marocains ou des Turcs. De mémoire - vous êtes professeure d'histoire -, l'Italie avait rompu pareille coopération avec la Belgique parce que les conditions dans lesquelles ces personnes travaillaient étaient ignobles. On était à la limite de l'esclavagisme. Je tiens à vous rappeler qu'en 1964, un Marocain ou un Turc gagnait quatre fois moins qu'un Belge pour le même travail. Ces personnes-là ont souffert. Beaucoup d'entre elles sont mortes dans des conditions horribles. Elles y ont laissé la vie à la suite de maladies dues à leurs conditions de travail.

Il s'agit simplement de le dire à ces gens, à cette génération dont je suis issu. Je ne vois vraiment pas pourquoi il devrait y avoir un problème. Il existe une rue d'Italie, une rue de France, une rue d'Espagne, une avenue de Madrid sur le plateau du Heysel. Vous trouverez à Tanger le boulevard de Bruxelles et la rue de Belgique à Tanger ou à Rabat. Je ne comprends pas la raison pour laquelle on refuserait juste de dire merci à toutes ces personnes. C'est tout ce que je vous demande, Madame l'Échevine.

Mme Lhoest.- Je comprends tout à fait la demande de M. Maimouni. Dans sa demande initiale, il dit vouloir créer un groupe de travail avec des représentants des communautés. J'aurais aimé savoir de quelles associations et communautés il s'agirait (ambassades, communautés religieuses, comités de femmes qui pourraient parler de leur mari...). Il ne faut pas oublier la place des femmes dans l'activité professionnelle de leur mari. Je serais très intéressée de faire partie de ce groupe de travail.

Vous savez qu'en 2018, j'ai réalisé un gros travail sur la question des tirailleurs qui ont donné leur vie sur les routes entre Bruxelles et Malines ou Bruxelles et Namur. Je pense qu'on pourrait joindre à cette motion la place des tirailleurs et ne pas oublier les dix-huit Congolais qui se sont portés volontaires dans l'armée belge en 1918 et dont le travail a été reconnu à Bruxelles dans le quartier Saint-Géry et le quartier de la rue Haute. Il y a un très bon livre sur le sujet qui s'appelle *Du Congo à l'Yser*. Je pense qu'on doit associer des historiens et des sociologues, et pas seulement décider d'instaurer une rue de Tanger, avec une plaque commémorative qui explique pourquoi on a choisi tels noms pour ces rues. Je vous remercie.

Mme Maes.- Monsieur Maimouni, depuis le début de cette législature, nous avons délibérément mis l'accent sur la diversité des représentations dans l'espace public. Cela va bien au-delà des seuls noms de rue. Nous avons également accordé une attention particulière aux œuvres d'art et à la dénomination des bâtiments publics et semi-publics.

Vous demandez une attention particulière pour les communautés turque et marocaine. Bien que je comprenne parfaitement cette demande, je pense qu'il serait plus judicieux d'élargir le débat. Pourquoi devrions-nous nous limiter à ces deux communautés ? Bruxelles est une ville aux multiples visages, où de nombreuses communautés contribuent de manière significative au tissu de notre société. Chacune d'entre elles mérite reconnaissance.

Voici quelques exemples de cette approche plus large : l'une des nouvelles passerelles au-dessus du canal a été nommée en l'honneur de Fatima Mernissi, une sociologue et féministe marocaine influente ; une rue dans le quartier Nord porte désormais le nom d'Eunice Osayande, une femme nigérienne victime de la traite humaine ; le terrain de basket sur la place du Nouveau Marché aux

Grains a été dédié à Mehdi Boudha ; la nouvelle salle de sport de la Ville porte le nom de Cynthia Bolingo, une athlète d'origine congolaise qui nous inspire toutes et tous.

Je perçois votre motion comme une demande de plus de reconnaissance et de gratitude envers les communautés turque et marocaine. Il ne fait aucun doute que ces communautés ont joué un rôle important dans la construction de ce pays et de notre ville, et leur contribution spécifique à notre économie mérite une grande attention. Cependant, je ne pense pas que leurs efforts passent inaperçus. Il suffit de regarder cette salle du Conseil communal et tout le bâtiment administratif où l'inclusivité est omniprésente.

L'année dernière, nous avons en outre célébré le 60e anniversaire de l'immigration marocaine à travers un programme riche et symbolique en l'honneur de cet événement marquant. Une partie importante de ce programme était l'exposition *Belgica Biladi*, une histoire belgo-marocaine consacrée aux accords bilatéraux entre la Belgique et le Maroc sur l'immigration de travail. Elle s'est tenue dans divers espaces publics de la ville. *Belgica Biladi* a proposé un parcours immersif à travers le centre de Bruxelles, ponctué d'installations utilisant le mobilier urbain pour retracer l'expérience de l'immigration marocaine en Belgique, depuis l'arrivée des premiers travailleurs marocains dans les années 1960 jusqu'à la coconstruction actuelle d'une société multiculturelle.

Je prends cependant votre suggestion en considération et je reste ouverte aux propositions de noms, surtout de femmes intéressantes, venant des communautés marocaine et turque. On peut bien évidemment les ajouter à la liste qu'on utilise pour les dénominations de rue.

M. Bauwens.- J'apprécie ce débat, notamment sur la décolonisation des noms des rue. L'idée d'avoir des rues qui portent le nom ou qui font référence aux tirailleurs de Gembloux (ou au cimetière de Gembloux) et à tous ceux qui ont contribué à la libération, c'est important. Je pense aussi au débat sur le Congo et sur les noms de rue qui font référence aux crimes et aux mains coupées dont la Belgique a été coupable. Ce sont des choses que l'on doit faire et je trouve qu'en ce sens, il y a une réflexion à mener.

Je partage l'idée d'utiliser l'espace public pour expliquer aux gens, par exemple, les luttes de libération et l'apport des communautés. Je songe à l'exposition du boulevard de Stalingrad. Toutes les communautés qui sont venues ici pour creuser le métro méritent des noms de rue. Sur ce plan-là, je suis d'accord.

M. Maimouni.- J'ai l'impression que soit ma motion a été mal comprise, soit on la mélange avec pas mal d'autres points. Madame Lhoest et Madame Maes, je comprends vos arguments, mais la question n'est pas là.

Premièrement, les 60 ans de l'immigration belgo-marocaine et belgo-turque, ce n'était pas l'année passée, c'est cette année (1964).

Deuxièmement, pour les noms de femmes et autres, je suis bien évidemment preneur, mais il faut savoir que le regroupement familial s'est effectué dans les années 1970, un peu moins de dix ans plus tard. J'aimerais bien qu'on nomme, dans ce cadre historique-là, une rue du nom d'une femme marocaine ou turque, mais il n'y en avait malheureusement pas. En 1964, ce n'étaient que des hommes. Le regroupement familial s'est fait plus tard.

Malheureusement, l'histoire nous a montré qu'à cette époque, les femmes étaient sous-considérées et, malheureusement, elles n'ont pas eu l'opportunité d'être mises en valeur. C'est un constat historique.

Monsieur Bauwens, je comprends votre argument et je suis d'ailleurs ravi que vous souteniez mon texte sur le fond. Toutefois, on ne peut pas dire tout simplement aux Marocains et aux Turcs de cette génération que c'est trop compliqué. On peut voter et mettre en place un groupe de travail. Est-on d'accord sur le principe de créer un groupe de travail sur le sujet ? C'est tout ce qu'on demande. On demande que ces gens bénéficient de notre reconnaissance. La reconnaissance, c'est important pour l'être humain. C'est important pour des personnes qui ont été traitées comme des moins que rien. C'est important de leur dire merci pour les sacrifices subis. Il n'y a rien de mal à ce que je demande. Si vous êtes d'accord, on lance un groupe de travail avec les associations, la société civile et autres.

Dire qu'il faut une femme ici ou là parce qu'on doit obéir au diktat du wokisme, ce n'est pas le débat. Je vous demande juste de nous permettre de dire merci à ces gens. C'est tout ce que je vous demande.

Vote

Mme la présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion de M. Maimouni.

M. Weytsman.- Je voudrais expliquer mon abstention très sommairement. Je trouve que l'idée de créer un groupe de travail est excellente. Ce que je retiens de la motion de M. Maimouni, c'est qu'on doit rendre davantage, dans l'espace public, hommage à ces accords bilatéraux qui ont fait la fierté économique et historique de la Belgique. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à un groupe de travail et certainement à ce qu'on puisse trouver un compromis pour davantage mettre cela en exergue dans l'espace public. Mon groupe s'abstiendra pour cette raison.

M. Bauwens.- On est en faveur d'un groupe de travail. On est en faveur d'une réflexion qui mette en avant les communautés marocaine et turque, mais aussi la communauté congolaise, les Italiens et tous les autres qui ont contribué à la construction de notre pays. Mon groupe s'abstiendra.

M. Maimouni.- Il y a la place Patrice Lumumba et la rue d'Italie à Bruxelles, déjà. C'est un bon début. On pourrait emboîter le pas avec une rue du Maroc et une rue de la Turquie.

Mme Lhoest.- Je suis pour un groupe de travail et souhaite y participer. On a assisté à l'Espace Mag à l'inauguration des 40 ans de l'immigration. On est allés dans ambassades. Je soutiens la proposition.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la présidente.- Rejetée.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de M. WAUTERS concernant le climat de travail potentiellement problématique au sein de l'ASBL i-CITY

M. Wauters.- Monsieur l'Échevin, votre prédécesseur, moi-même, Mme Jellab et d'autres étions, à l'époque, dans l'opposition au conseil d'administration de GIAL quand une série de problèmes graves sont apparus au grand jour. Cela nous a tous marqués, c'est le moins qu'on puisse dire. Heureusement, des mesures immédiates en termes de fonctionnement interne et de transparence des marchés publics ont été impulsées par le conseil d'administration et par la

nouvelle direction qui avait été nommée. Le nom même de l'ASBL a d'ailleurs changé, puisqu'elle s'appelle maintenant i-CITY.

Il me revient ces derniers temps que l'ambiance au sein d'i-CITY n'est pas au beau fixe. Le taux de rotation du personnel y semble plus important qu'habituellement, notamment dans le département des ressources humaines.

Parallèlement, il semble que le nombre de plaintes, qu'elles soient individuelles ou collectives, déposées chez Mensura puis vers la cellule interne de gestion des risques de la Ville ait augmenté. Il y aurait notamment une dernière plainte déposée fin juin ou début juillet, qui obligerait la Ville à réagir dans les trois mois. Au moment où j'ai rédigé ma question, je n'avais pas d'éléments me permettant de savoir si une réponse concrète avait été donnée.

Il y aurait également des actions en justice intentées et un climat de menaces, de peur et de représailles.

Pour notre groupe, i-CITY est un outil fondamental pour la modernisation et la digitalisation de la Ville. Toutes ses équipes, sa direction et ses employés ont fait un travail énorme. Nous le savons tous, puisque nous avons voté des budgets extrêmement importants dans ce cadre. Il est pour nous essentiel que le bien-être psychosocial des travailleuses et travailleurs de notre ASBL, comme d'ailleurs ceux de la Ville et de toutes les ASBL paracomunales, soit pris en compte. C'est primordial pour les usagers finaux que sont les habitantes et les habitants de la Ville de Bruxelles.

Avez-vous des informations concernant ce climat tendu au sein d'i-CITY ? Cela aurait-il effectivement entraîné l'augmentation des départs ces derniers temps ? Pouvez-vous me confirmer que les plaintes déposées sont en augmentation ? Si oui, des actions concrètes ont-elles été entreprises pour assurer le bien-être des

travailleuses et des travailleurs conformément à la législation en vigueur ?

Enfin, les procédures de traitement des plaintes pour harcèlement, y compris les mesures de protection, sont-elles mises en œuvre pour les plaignants ?

M. Ergen, échevin.- Monsieur le Conseiller communal, je vous remercie pour votre question. En effet, l'affaire GIAL nous a beaucoup marqués, mon prédécesseur et moi-même. C'est la raison pour laquelle nous avons accordé, et accordons encore, une grande attention à la bonne santé de l'ASBL i-CITY à tous les niveaux.

En ce qui concerne votre première question concernant les départs, en 2024, nous avons compté un licenciement, deux démissions, deux départs à la retraite et une fin de contrat à durée déterminée. En 2023, nous avons compté huit licenciements, cinq démissions, cinq départs à la retraite et trois fins de contrat, dont un CDD et deux de commun accord.

Concernant les actions concrètes entreprises pour assurer le bien-être des travailleuses et travailleurs, ces dernières années, des réformes en profondeur au niveau des ressources humaines ont été entreprises : question des frais forfaitaires complètement revue, mise en place d'un budget mobilité, verdurisation du parc automobile, mise en place d'une bike policy. Les rémunérations ont été adaptées à la suite d'un benchmark des salaires réalisé par une société externe, et un nouveau règlement de travail est en négociation avec les représentants des travailleurs, qui explique les règles en matière de risques psychosociaux.

Enfin, en ce qui concerne les plaintes, i-CITY a reçu une demande d'intervention psychosociale formelle à caractère principalement collectif, et non une plainte, en date du 5 juillet 2024. Je peux vous assurer que la procédure

est activée, qu'i-CITY a déjà tenu des réunions et des échanges à ce sujet, et qu'on prend extrêmement au sérieux ces demandes et leur suivi. La procédure sera respectée et nous y veillerons. Nous n'avons, par contre, pas connaissance de plaintes pour harcèlement et s'il devait y en avoir, il existe bien évidemment des procédures pour les traiter, qui sont bien reprises dans le règlement de travail.

Vous parlez d'actions en justice. Nous n'en avons pas non plus connaissance et s'il devait y en avoir, elles ne nous sont pas parvenues. Nous n'avons actuellement aucun litige en cours en matière de droit du travail. Le dernier litige de ce type remonte à 2018 et s'est soldé récemment par un jugement en faveur de l'ASBL.

M. Wauters.- Je ne vais pas vous cacher que je préfère entendre cela. Vu ce que nous avons vécu, je préfère éviter les rumeurs, qu'elles soient fondées ou qu'elles soient injustes. En l'occurrence, poser la question en tant que membre du Conseil communal, c'est éviter, à un moment donné, de repartir dans des histoires que nous avons connues. Ici, on n'est pas du tout dans ce cas. Il est de mon devoir, au titre de membre du Conseil, de m'en inquiéter, parce qu'il n'est jamais bon de laisser traîner les choses, le cas échéant.

Le groupe Les Engagés-CD&V estime que pour la Ville et ses structures (je l'ai déjà demandé en 2018) et afin d'éviter les situations malsaines ou les mauvaises compréhensions, il serait extrêmement utile de disposer de ce qu'on appelle un ombudsman, un protecteur de lanceurs d'alerte. Pourquoi ? Parce que cette personne ou son service, qui serait tout à fait libre et neutre, pourrait collecter les plaintes, mais aussi les trier entre infondées, diffamatoires ou « désagréables ». Je pense qu'à terme, ce serait un plus pour tous nos services, pour toutes nos ASBL, pour la Ville de Bruxelles et, donc, pour les Bruxelloises

et les Bruxellois, sans pour autant être une épée de Damoclès menaçant ceux qui dirigent les entreprises et qui essaient de faire leur boulot. Je pense que ce serait un win-win.

Je vous remercie. Je me réjouis d'entendre cela et j'espère qu'à l'avenir, cela se poursuivra. C'est tout ce que je demande.

Question de M. WEYTSMAN concernant l'évaluation de l'application du budget de mobilité aux membres du Collège de la Ville de Bruxelles

M. Weytsman.- Ma question permet de faire l'évaluation de cette politique mise en place par le Collège. Vous vous souviendrez que j'ai eu l'occasion de vous expliquer, il y a maintenant quatre ans, qu'il était peut-être incompatible avec la fonction même d'échevin, ce budget de mobilité structuré en trois piliers : remboursement de déplacements, remboursement de prêts hypothécaires éventuels ou de loyers et remboursement net d'argent directement dans la poche, potentiellement, des échevins.

J'ai déjà eu l'occasion d'interpeller à ce sujet. La presse s'y est d'ailleurs intéressée. M. Hellings n'avait pas souhaité dire exactement ce qu'il en était de l'application de ce règlement s'agissant des échevins, notamment quant à l'utilisation de ce mécanisme pour les piliers 2 et 3. J'aimerais faire toute la transparence et permettre à M. Hellings de nous dire si des échevins ont utilisé cet argent pour rembourser d'éventuels prêts hypothécaires, s'ils ont touché de l'argent supplémentaire en termes de remboursements, à qui ils ont fait don de cet argent et comment cela peut être vérifié.

M. Hellings, échevin.- J'ai déjà répondu à la plupart de vos questions le 20 juillet 2023, mais je vais répéter les différents arguments que j'ai avancés. Les

membres du Collège, le secrétaire de la Ville et le receveur de la Ville, ainsi que les chefs de département bénéficient depuis 2013 de l'usage d'une voiture de société en leasing en vertu d'une décision du Collège du 14 novembre 2012, donc du Collège précédent incluant les libéraux. À l'époque, cette voiture salaire concernait 23 personnes au total.

L'accord de majorité 2018-2024, en sa page 70, précise que « la Ville de Bruxelles visera à réduire l'usage du cadre fiscal des voitures de société », ce que nous avons fait. Nous avons atteint cet objectif, puisque le Collège a décidé le 18 juillet 2019 d'appliquer la loi du 17 mars 2019 qui concerne l'instauration d'un budget mobilité pour les bénéficiaires d'un véhicule de société.

Le budget mobilité est conforme à la réglementation relative à la rémunération des bourgmestres et échevins selon la nouvelle loi communale. En effet, l'article 2 de la loi du 17 mars 2019, qui instaure le budget mobilité, nomme explicitement les bourgmestres et échevins comme bénéficiaires de cette alternative à la voiture de société. Et selon l'article 19 de cette même loi, le budget ne constitue pas une rémunération - c'est écrit textuellement -, mais un avantage de toute nature. La loi prévoit en effet une immunisation de trois piliers.

Comme je vous l'ai indiqué en toute transparence dans ma réponse à votre question écrite l'an passé, chaque année, deux ou trois membres du personnel et de sept à neuf membres du Collège des bourgmestre et échevins ont opté pour le budget mobilité entre 2018 et 2024. La Ville gère donc une dizaine de véhicules en leasing de moins par rapport au Collège précédent. Je précise que les voitures de société du Collège précédent étaient toutes au diesel. Aujourd'hui, elles sont toutes hybrides ou électriques.

Concernant la répartition par pilier, elle est restée identique à celle décrite dans ma réponse à votre question écrite de 2023. Nous ne disposons pas encore des chiffres pour 2024. Comme expliqué dans ma réponse de l'année dernière, certains membres du Collège, dont moi, n'ont pas souhaité recevoir le reliquat du budget tel que prévu au pilier 3 et par la loi.

L'administration communale a pris contact avec l'ONSS et les autorités fédérales en charge de la gestion de ce budget de mobilité pour voir s'il était possible de renoncer au versement dudit reliquat. L'administration a été très claire : il est légalement impossible de renoncer à la perception de ce solde. La Ville aurait été dans l'illégalité si elle ne l'avait pas versé. Ainsi, le solde diminué de 38,07 % de cotisation spéciale de l'ONSS a été versé aux ayants droit concernés. Ces derniers ont eu le droit de verser à leur tour ce montant aux associations caritatives de leur choix. Il s'agit d'un choix individuel. Je peux vous communiquer les associations caritatives auxquelles j'ai versé ce montant, si vous le désirez, mais ce n'est pas le sens de votre question.

Enfin, vous semblez l'avoir oublié, lors d'un débat budgétaire qui s'est tenu exactement le 14 janvier 2019, vous m'avez conseillé d'appliquer le budget mobilité aux échevins et bourgmestre qui bénéficiaient d'une voiture de société. Je vous cite : « Le gouvernement fédéral, Michel à l'époque, a mis en place des mécanismes qui permettent de lutter contre une série de niches fiscales (les voitures de société) et de changer les comportements. Il a été le premier à proposer un budget mobilité qui permet aux employeurs d'offrir une formule alternative aux véhicules de société. Un tel mécanisme n'est pas encore très utilisé. Pourquoi ne pas proposer de budget mobilité aux échevins et bourgmestre ? Si le groupe Ecolo n'est pas cohérent avec ses promesses électorales, il serait au moins utile qu'il montre l'exemple. » Eh bien, Monsieur Weytsman, cela fait cinq ans que nous montrons l'exemple.

M. Weytsman.- Monsieur l'Échevin, ma question était très précise et vous ne souhaitez pas y répondre. C'est la troisième fois que je vous pose la même question. Ce budget mobilité, dont je suis d'ailleurs l'un des premiers rédacteurs et promoteurs, est une excellente chose, mais je continue de dire qu'il ne me semble pas conforme à notre Code de la démocratie locale, dans la mesure où vous augmentez juste votre rémunération directe. À plusieurs reprises, je vous ai demandé comment vous alliez faire par application du troisième pilier. Je vous demande juste d'être transparent.

Quels sont les montants qui ont été attribués aux membres du Collège et qui, ce faisant, ne sont pas des avantages de toute nature, puisque c'est une rémunération supplémentaire en cash. Quel en est le montant ? On vous l'a demandé à plusieurs reprises pour chacun des membres du Collège. Vous pouvez globaliser et anonymiser, mais quel est le montant perçu et comment peut-on vérifier que ce montant a été rétrocédé, éventuellement, à des associations ou autres, comme vous le dites ? C'est de l'argent public qui ne vise pas, normalement, à augmenter votre rémunération de manière directe. En cela, cela me semble tout à fait illégal. Je vous l'ai dit à plusieurs reprises et la presse vous l'a demandé également. Vous n'avez pas souhaité répondre et vous ne répondez pas non plus aujourd'hui.

M. Hellings, échevin.- Monsieur Weytsman, je ne vais pas vous communiquer le nombre de kilomètres parcourus par les échevins MR du précédent Collège. Je ne vais pas vous dire où les membres du Collège partent éventuellement en vacances avec leur voiture de société. Je n'ai pas à vous donner cette information. C'est un avantage de toute nature. C'est conforme à la loi fédérale et à la nouvelle loi communale, comme je l'ai indiqué dans ma réponse. Il s'agit d'un avantage de toute nature. Il remplace l'avantage de toute nature de la voiture salaire qu'est la voiture de société. Je suis d'accord, Monsieur

Weytsman, sur l'idée qu'il faut supprimer le régime des voitures de société.

M. Weytsman.- Nous avons toujours été d'accord aussi, tant qu'on le compense. Je prends acte du fait que vous refusez de nous dire en quoi ce mécanisme a augmenté votre rémunération et en quoi il est difficilement applicable dans le cadre de votre fonction. Vous-même, vous reconnaissez la difficulté, puisque vous dites que vous prenez cet argent et que vous le rétrocédez à des associations. Je vous crois sur parole. J'aurais juste trouvé beaucoup plus transparent de nous montrer ces montants. Par ailleurs, certains membres du Collège ont décidé de rembourser leur prêt hypothécaire avec cet avantage. Je trouve que ce n'est pas très éthique. Je me permets de le dire publiquement.

M. Hellings, échevin.- Vous avez donc changé d'avis, Monsieur Weytsman.

Question de Mme LHOEST concernant le retrait des poubelles de rues

Mme Lhoest.- Madame l'Échevine, je vous ai envoyé un message le 14 mai pour vous signaler que suite aux travaux sur l'avenue de la Sarriette, les poubelles de rue n'avaient pas été remplacées. La presse évoque quelque 500 poubelles. Vous m'avez répondu que les riverains étaient soulagés du fait qu'elles n'étaient plus accessibles, car elles débordaient ou étaient sujettes à dépôts clandestins. Quatre mois plus tard, les dépôts clandestins sont encore visibles, malheureusement, parfois cachés derrière des pots de fleurs.

Plutôt que de lancer un plan de prévention, vous avez jugé indispensable de retirer les poubelles de rue. Qu'il y ait quelques personnes indisciplinées sur notre territoire, nous le savons tous.

Concrètement, quel a été le coût de ces enlèvements ? Qu'avez-vous fait de ces poubelles ? Qu'envisagez-vous de manière pérenne pour les quelques contrevenants qui n'ont pas la possibilité de stocker les déchets ménagers parce qu'ils vivent dans des logements sans terrasse ni balcon, ou trop petits ?

N'aurait-il pas été plus raisonnable de réduire l'ouverture des poubelles pour ne permettre que l'introduction de petits déchets ? Les promeneurs de nos amis les animaux n'ont quasiment plus la possibilité de jeter les petits sachets que j'ai vu abandonner en chemin dans les égouts ou les jardinets. Les commerçants de la rue De Wand vous supplient d'en remettre. À côté du Delhaize aussi, c'est un dépôt clandestin. Vous m'avez dit que c'était une rue régionale. La propreté est l'affaire de tous. Je voudrais vous faire passer ce petit message.

(Mme Lhoest diffuse un enregistrement)

C'est l'appel désespéré d'un commerçant.

Mme Jellab, échevine.- Le service propreté publique a procédé ces derniers mois à des projets de rationalisation de l'emplacement des poubelles publiques. À certains endroits, comme les arrêts de transports en commun ou aux abords des écoles, des poubelles publiques ont été ajoutées ou déplacées. Dans les rues commerçantes, notamment la rue De Wand, les poubelles publiques ont évidemment été maintenues dans leur immense majorité. Devant le Delhaize situé avenue de la Brise, au coin de l'avenue Mutsaard, les deux poubelles qui se trouvent à proximité n'ont pas été supprimées. Entre le Delhaize et le coin de la rue De Wand, c'est-à-dire sur à peu près 70 mètres, il y a cinq poubelles.

Dans les quartiers exclusivement résidentiels, certaines poubelles publiques ont effectivement été retirées. Les poubelles publiques retirées ont été stockées dans les entrepôts du département travaux de voirie et seront utilisées dans le futur pour, par exemple, remplacer les poubelles publiques cassées ou pour en

rajouter là où il semble nécessaire de le faire.

La propreté publique n'est pas une science exacte. Par le passé, le service propreté publique a voulu implanter une poubelle tous les 50 mètres, pensant que cela aurait un impact positif sur la propreté des quartiers. Il apparaît au contraire que les poubelles publiques implantées dans les quartiers résidentiels sont devenues source de gros problèmes en attirant de nombreux déchets ménagers et dépôts clandestins. Les équipes du service retrouvent parfois des déchets de construction dans les corbeilles. Je vous laisse imaginer la difficulté pour les agents de vider une poubelle publique remplie de briquillons.

De nombreux habitants de ces quartiers résidentiels ont réclamé la suppression de certaines poubelles proches de chez eux, ce qui a poussé le service propreté à mener des études de rationalisation. Ces mêmes habitants signalent que les rues sont globalement plus propres depuis le retrait des poubelles. Cela peut sembler contradictoire, mais c'est également le constat relayé par les équipes de terrain du service. Cette rationalisation des poubelles diminue également la charge des agents du service propreté, qui peuvent se concentrer sur d'autres tâches telles que le ramassage et la lutte contre les dépôts clandestins, qui n'ont effectivement pas disparu depuis le retrait de certaines poubelles publiques.

En ce qui concerne votre suggestion d'un plan de prévention, le service fait évidemment de la prévention depuis plus de 20 ans en matière de propreté. La prévention a cependant ses limites et ne permet malheureusement pas de remédier à tous les problèmes. Le service est particulièrement actif en matière de verbalisation des comportements inciviques, mais il s'agit d'un travail de très longue haleine.

Enfin, le service propreté est conscient de la problématique des propriétaires de chiens et analyse la possibilité d'implanter, à certains endroits très précis, des poubelles spécifiquement conçues pour les déjections canines.

Mme Lhoest.- Ma question concerne aussi les poubelles de tri. Est-ce que c'est prévu ? Quel a été le coût de ces enlèvements ? Qu'est-ce que vous avez fait de ces poubelles ? Est-ce qu'on aurait pu envisager un concours ? Franchement, cela ne m'aurait pas déplu d'avoir une poubelle de la Ville sur ma terrasse. Qu'avez-vous fait de ces poubelles et quel a été le coût de leur enlèvement ?

Mme Jellab, échevine.- Elles sont stockées au département. Ces poubelles ont leur âge et il arrive qu'elles soient défectueuses. On les remplace. Elles existent, on ne les a pas vendues.

Question de Mme BUGGENHOUT concernant la réfection des rues après les travaux du tram à Neder-Over-Heembeek

Mme Buggenhout.- Monsieur l'Échevin, à l'occasion des travaux de réfection des rues après le chantier du tram, de nombreux carrefours ont été fortement surélevés, au point que les automobilistes ont l'impression de monter véritablement sur un trottoir. Les angles des bordures en question n'ont pas été adoucis, sauf à un carrefour rue du Pâturage et à l'entrée du Zavelput. On court le risque, même à très faible vitesse, de provoquer des dégâts aux pneus.

De plus, les personnes habitant à proximité de ces carrefours, notamment rue des Bons Enfants, se plaignent du bruit occasionné pendant la nuit par les voitures heurtant ces bordures, ce qui les empêche de dormir. Pouvez-vous, Monsieur l'Échevin, nous expliquer pourquoi les carrefours ont été ainsi aménagés et nous dire si les angles des entrées dans ces carrefours pourraient

être adoucis ?

M. Dhondt, échevin.- L'aménagement pour le nouveau tram 10, qui va très bientôt relier le centre de Bruxelles à Neder-Over-Heembeek, est élaboré par la STIB avec toutes les parties prenantes et la Ville de Bruxelles. Il se fait sur la base d'un permis d'urbanisme octroyé par urban.brussels, l'instance régionale.

Les travaux sont en cours de finalisation et effectivement, l'aménagement des carrefours suscite des réactions. Les dispositifs utilisés aux carrefours sont ce que l'on appelle des trottoirs traversants. L'objectif est de prioriser le cheminement piéton. Ce dernier ne traverse plus la rue, ce sont les voitures qui montent sur le trottoir sans aucune priorité de passage, raison pour laquelle une très forte limitation de la vitesse d'accès des véhicules motorisés à ces trottoirs traversants est nécessaire. Les bordures assez franches ne causent aucun dégât quand elles sont abordées correctement en respectant les règles de limitation de vitesse. Il ne s'agit pas d'un nouveau type de bordure. On le retrouve, par exemple, à la Bascule ou devant les garages. Comme pour tout nouveau type d'aménagement, les utilisateurs doivent s'habituer, et c'est le cas à Neder-Over-Heembeek. Néanmoins, nous avons transmis les plaintes au service pour analyse. Nous veillerons à assurer le suivi des nuisances et, le cas échéant, à proposer d'autres mesures.

Mme Buggenhout.- Si je comprends bien, les gens vont continuer à ne pas pouvoir dormir à cause du bruit occasionné. Par ailleurs, vous dites que cela n'abîme pas les pneus à petite vitesse. Monter sur un trottoir avec un vélo, c'est peut-être possible, mais avec une voiture... Je ne comprends pas pourquoi certains carrefours ont été adoucis et pas d'autres. L'entrée sur le Zavelput est très bien faite, très adoucie. C'est un plateau surélevé. Je ne vois pas pourquoi on doit soudain installer des bordures de quasiment 20 centimètres sur les autres

carrefours.

M. Dhondt, échevin.- C'est un nouveau dispositif. On va l'évaluer. On a déjà reçu des plaintes, effectivement. Normalement, cela devrait se stabiliser. Toutefois, si on constate des plaintes récurrentes et des nuisances pour les riverains, on évaluera la situation et on proposera des alternatives. On a déjà mis un peu d'asphalte là où passe le bus. Si on constate que le comportement des conducteurs s'adapte, ce sera tant mieux pour la sécurité routière de tout le monde.

Mme Buggenhout.- Je demanderai donc aux riverains de vous écrire.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant l'installation récente par la Ville de Bruxelles de la statue « Casse-toi, alors, pauvre canard ! »

M. Coomans de Brachène.- Au mois d'avril, le Collège de la Ville de Bruxelles a inauguré une nouvelle statue intitulée « Casse-toi alors, pauvre canard ! » à proximité de la place Sainte-Catherine. Quand je parle de nouvelle statue, ce n'est pas tout à fait exact, puisque la Ville a acquis cette œuvre en 2011, avant mon arrivée comme échevin, dans le cadre d'un concours artistique dont le Collège s'était engagé à acquérir l'œuvre victorieuse. En bref, la Ville acceptait à l'époque d'acquérir des œuvres sans même savoir ce qu'elle allait pouvoir en faire, et surtout où elle allait pouvoir les placer. C'est un peu acheter un chat dans un sac.

Concernant cette œuvre précisément, la référence non équivoque au personnage de Picsou posait un problème supplémentaire, et de taille, car il est clairement protégé par un droit d'auteur. C'est précisément pour cette raison que nous

avons préconisé à l'époque de laisser cette statue dans les entrepôts de la Ville, malgré son coût assez prohibitif. Il semblerait que la Ville ait revu sa position en l'installant dans l'espace public. Je crains que la proximité des élections européennes, fédérales et régionales n'y soit pas étrangère, quitte à mettre à mal la Ville.

Je voulais savoir si le Collège disposait d'un nouvel avis juridique relatif aux droits d'auteur liés à l'œuvre en question et si Walt Disney Pictures avait marqué son accord pour le détournement de son œuvre. Pouvez-vous nous rappeler le prix d'achat de la statue pour la Ville de Bruxelles ainsi que le coût de son installation sur l'espace public ?

Mme Maes, échevine.- Plusieurs avis juridiques ont été recueillis, notamment de la part de la Ville et de la galerie Godin en 2015 et 2017. Ces avis suggèrent qu'il pourrait y avoir une dimension juridique à considérer concernant l'exposition de cette œuvre. Toutefois, elle semble mesurée. En cas de plainte de la part de Disney, il est probable que la procédure débiterait par une mise en demeure, offrant ainsi à la Ville la possibilité de se conformer aux demandes, soit en retirant l'œuvre de l'espace public, soit en s'acquittant d'une éventuelle amende.

Un des avis précise également que la responsabilité d'obtenir les droits de reproduction incombe à l'artiste, non à la Ville, ce qui pourrait exonérer cette dernière de toute poursuite directe. Il convient également de noter que l'œuvre en question est exposée depuis le 27 avril 2024, sans qu'aucune plainte ait été déposée par Disney, bien que l'inauguration ait été médiatisée. De plus, l'œuvre de Sven 't Jolle existe, comme vous l'avez dit, depuis 2011 et a été exposée dans divers musées et galeries à travers le monde sans susciter d'opposition de la part de Disney.

Par ailleurs, il est pertinent de souligner que d'autres artistes de renom tels qu'Andy Warhol et Jean-Michel Basquiat ont également détourné des figures de l'univers Disney sans provoquer de litiges juridiques majeurs. Dans cette optique, nous estimons que le risque reste limité et ne justifie pas d'inquiétude excessive.

Concernant le prix de l'œuvre, elle a été achetée en 2011, comme vous l'avez dit, à l'issue du concours *Art in the City*, en collaboration avec Art Brussels, au prix de 44.840,18 €, TVA comprise. En 2023, 6.050 € ont été payés pour réaliser un renforcement de l'œuvre afin de la rendre plus solide pour l'espace public.

M. Coomans de Brachène.- Je suis surpris que la Ville de Bruxelles se soit basée sur l'avis de 2017, avis que j'ai ici devant moi et qui, manifestement, ne dit pas la même chose que ce que j'entends. On y parle d'une « sculpture qui reproduit de manière ostensible mais dérivée, certes, le personnage de fiction Picsou qui a été créé en 1947 par M. Carl Barks et à l'époque cédé pour ses droits à Walt Disney Pictures ». « La protection de cette création originale ne fait aucun doute, tant au titre de droit d'auteur européen qu'au titre du copyright américain (...). » Le droit d'auteur se prolonge 70 ans après le décès de l'auteur au profit de la personne qu'il a désignée à cet effet. Il se fait que l'auteur est décédé en août 2000. Cela veut dire que le risque court jusqu'en 2070.

En outre, sur le plan théorique, la reproduction de l'œuvre originale sans autorisation de l'auteur constitue - ce point est souligné par l'avocat qui avait suggéré que la Ville ne la place pas - un délit de contrefaçon passible de sanctions civiles et pénales (amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros, destruction de l'œuvre ou confiscation, etc.).

Je pense que c'est là un risque qu'il était pour le moins inopportun de prendre pour la Ville. Est-ce que vous êtes prêts à le prendre ? Je pourrais vous détailler le reste, mais j'imagine que vous avez eu l'occasion de lire tous ces éléments. Je trouve que la Ville a vraiment manqué de prudence, surtout si elle n'a pas introduit de nouvelle demande ou ne s'est pas protégée juridiquement.

Question de Mme LOULAJI relative aux odeurs de solvant émanant des salons de manucure

Mme Loulaji.- Avant-hier, je suis allée dans la galerie du Centre, où cela sentait très mauvais. C'était insupportable. En 2023, on a fermé ces galeries et on a limité le nombre d'ongleries. Le problème ressurgit parce qu'il y en a de plus en plus, que ce soit dans la galerie du Centre ou dans la galerie Agora. Les pauvres commerçants et les gens qui fréquentent ces endroits sortent toujours avec des maux de tête. Ils doivent prendre un Dafalgan ou aller chez le médecin.

Que compte faire la commune ? Laisser le problème perdurer ou intervenir pour ces citoyens et commerçants ?

Mme Maes, échevine.- La situation dans la galerie du Centre, en particulier concernant les ongleries, est suivie de près par nos services depuis l'incident de février 2023 qui a conduit à la fermeture immédiate de l'ensemble des commerces en raison du déversement de produits solvants.

Faisant suite à cet événement, un arrêté a été pris le 23 février 2023 pour interdire l'exploitation de tous les commerces de la galerie tant que les investigations nécessaires et les contrôles approfondis en matière de sécurité et de conformité ne seraient pas totalement satisfaisants.

Je tiens à rappeler que notre but n'a jamais été de fermer systématiquement tous les commerces de la galerie, mais bien de garantir que les établissements respectent les conditions de sécurité imposées. Le 3 mars 2023, une levée partielle de cet arrêté a permis à certains commerces tels que le cinéma, les boutiques de vêtements, l'horeca, le bureau de change et le salon de tatouage de reprendre leurs activités.

Les ongleries, en revanche, ont dû respecter des conditions spécifiques pour une réouverture temporaire. Ces conditions incluent l'installation d'un dispositif temporaire d'extraction d'air dans chaque commerce concerné, la mise en conformité des installations électriques et des assurances, le respect des quantités maximales autorisées de stockage de produits dangereux et la souscription à un contrat individuel d'évacuation des déchets dangereux. La réouverture définitive de ces commerces reste conditionnée à la mise en place d'un système collectif centralisé de ventilation et de traitement de l'air vicié par la copropriété.

Ce projet a été validé par l'administration et la demande de permis d'urbanisme a été introduite. Cependant, cette demande reste incomplète en attente de certains documents obligatoires, notamment les titres de propriété. Un rappel a été envoyé en août 2024, informant les commerçants que si les délais imposés par l'arrêté n'étaient pas respectés, les ongleries seraient à nouveau fermées.

Par ailleurs, plusieurs actions de contrôle ont été menées depuis la réouverture temporaire :

- un contrôle général des locaux en avril 2023 en présence de différentes administrations, la police, l'inspection locale, Bruxelles Logement et Bruxelles Environnement ;
- des mesures de la qualité de l'air réalisées par Bruxelles Environnement en

mai 2023 ;

- des passages quasi quotidiens des services de la police et du département de l'urbanisme pour s'assurer du respect des conditions d'ouverture temporaire ;
- en janvier 2024, un contrôle du stockage des produits dangereux par Bruxelles Environnement.

À la fin du mois d'août 2024, six ongleries ont été fermées par arrêté pour six mois en raison des conditions d'exploitation de leur personnel.. Notre priorité est de maintenir la sécurité dans cette galerie tout en restant justes et proportionnés dans nos actions. Ce n'est pas la fermeture complète de la galerie qui est visée, mais la fermeture de tout commerce qui ne respecte pas les normes imposées.

Nous continuerons d'effectuer des contrôles approfondis et sans préavis en matière de sécurité, d'environnement et d'urbanisme afin de garantir la sécurité des citoyennes et citoyens, ainsi que des travailleuses et travailleurs, et de prévenir tout nouveau danger. Je tiens à vous assurer que nos services restent mobilisés pour surveiller la situation de près. Des mesures strictes ont été communiquées aux commerçants et il n'y aura aucune tolérance en cas d'infraction.

Mme Loulaji.- Le problème réapparaît comme en 2023. J'ai suivi ce dossier. Je suis entrée à dessein parce que cela sentait vraiment fort à l'extérieur. Il y avait une maman avec un bébé dans une poussette. Ce bébé était « drogué » dans la galerie. J'ai même poussé la maman à sortir avec lui. Le problème ressurgit, que ce soit dans la galerie du Centre ou la galerie Agora.

C'était insupportable ! Je vous prie de faire le nécessaire pour éviter qu'il n'y ait plus d'accidents encore que l'année dernière. C'est pour cela que je me suis saisie de cette question. J'espère que vous ferez le nécessaire.

**Question de M. WAUTERS concernant l'état d'avancement du dossier de
rénovation du passage Chambon à Laeken**

M. Wauters.- On va dire que je ne lâche jamais le morceau, et c'est vrai ! Je reviens sur ce dossier qui me tient vraiment à cœur, à moi, aux Laekenois et à ceux qui aiment le patrimoine. Il s'agit du passage Chambon. Comme la législature se termine, j'aimerais que vous fassiez un dernier état des lieux de ce dossier que je suis depuis très longtemps.

J'ai été informé par votre prédécesseure du fait qu'Infrabel avait déposé une demande de permis unique pour la première phase de restauration du passage Chambon. C'était en juin 2023. Ce permis a été accordé par urban.brussels en octobre 2023. Pour rappel, cette demande de permis a pour objectif d'autoriser un petit chantier test pour démonter les caissons en céramique qui se trouvent au plafond. Le démontage de ces éléments permettrait de préciser les possibilités de démontage plus large et de restauration, ainsi que d'inspecter la structure métallique. La stabilisation et la restauration du mur de soutènement devraient à ma connaissance être traitées dans ce permis. Notons que le permis indique également la nécessité pour Infrabel de transmettre les conclusions des analyses réalisées suite à des actes et travaux de la Direction des travaux.

Est-ce qu'Infrabel a déjà remis à urban.brussels ses analyses menées conformément aux conditions reprises dans le permis ? Où en est l'avancement des travaux et études dans le cadre de ce premier permis délivré ? Quelles sont les éventuelles premières conclusions pour les éléments de restauration du patrimoine sélectionné ? A-t-on déjà planifié le dépôt d'une seconde demande de permis pour la suite des travaux et pour la vraie rénovation du passage Chambon ?

Où en est l'analyse visant à étudier la possibilité - ce que les riverains proposent depuis le départ - d'utiliser le passage Chambon rénové comme future piste cyclable (et aussi lieu de contrôle social) ?

Mme Maes, échevine.- Je vous remercie pour votre question concernant le passage Chambon. Comme vous le savez, nous sommes bien impliqués dans ce dossier historique et nous sommes en contact régulier avec Infrabel et la Région (Direction du patrimoine culturel et urban.brussels) concernant la demande de permis visant à effectuer les travaux de rénovation. Pour rappel, le permis est délivré par la Région et non par la Ville. Je vais vous apporter des précisions sur l'état d'avancement des travaux et les démarches en cours.

Tout d'abord, concernant les analyses patrimoniales menées par Infrabel dans le cadre du permis de test, elles sont bien en cours. Infrabel est en contact régulier avec la cellule patrimoine de l'urbanisme de la Région pour l'informer des avancées en cours.

Actuellement, des experts céramistes travaillent sur la reconstruction des mosaïques du plafond. Il a été constaté que les faïences présentes sur les murs ne sont pas d'origine. C'est pourquoi il est prévu de les remplacer par de nouvelles briques émaillées afin de respecter le patrimoine et d'assurer une restauration de qualité.

Ensuite, en ce qui concerne l'avancement global des travaux, les études relatives aux mosaïques se poursuivent. Quant aux autres éléments du site, les premières conclusions confirment la nécessité de procéder à un renouvellement des matériaux. Une seconde demande de permis d'urbanisme relatif à la rénovation du passage est bien prévue. Infrabel planifie les travaux globaux du passage, avec un début de chantier fixé à 2025.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement d'une voie cyclopiétonne, je tiens à

rappeler que le site étant classé, l'intention n'a jamais été de créer une piste cyclable à cet endroit, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet de cyclostrade porté par Beliris dans cette zone est en cours. Il y a deux projets distincts. L'un prévoit la construction d'une cyclostrade le long de la voie ferroviaire L28 et l'autre, le réaménagement de l'ancienne gare de Laeken, qui inclut la réalisation d'une piste cyclopiétonne.

Des discussions ont eu lieu entre Infrabel, Beliris et les cellules patrimoine de la Région et de la Ville concernant l'impact des projets de cyclostrade sur le passage Chambon. Il a été convenu que certaines modifications proposées étaient trop impactantes pour le patrimoine du site et son accessibilité. Beliris travaille sur un plan de mobilité alternatif qui n'affectera pas le dépôt de demande de permis dans les délais impartis.

M. Wauters.- C'est très instructif. Merci, Madame l'Échevine, pour cette série de réponses. J'ai trouvé que c'était un petit peu lent entre 2023 et 2025. On sait dans quel pays on est, et il faudra s'en accommoder. Il faut faire attention avec le patrimoine. Les briques émaillées auront-elles la même structure ?

Mme Maes, échevine. De ce que j'en ai compris, elles auront le même aspect et la même structure que les originales.

M. Wauters.- Depuis que je suis tout jeune et que je roule à vélo, je suis passé des dizaines de fois dans le passage Chambon. En termes d'impact sur l'infrastructure, j'ai du mal à comprendre l'argumentaire.

Mme Maes, échevine.- Les différents services se sont concertés. Je suppose que les spécialistes sont tous d'accord.

M. Wauters.- Mais pas tellement avec les habitants.

Question de Mme BUGGENHOUT relative au taux d'occupation de la piscine de Neder-Over-Heembeek

Mme Buggenhout.- D'une part, les particuliers qui fréquentent la piscine se plaignent, quel que soit le créneau horaire, du peu d'espace disponible pour nager vu les nombreux couloirs réservés aux clubs et aux cours de natation.

D'autre part, certaines associations comme la FNPH du Brabant, qui accompagne généralement une dizaine de personnes handicapées et fréquente habituellement les lieux, se sont vu refuser l'accès à la piscine pour leurs activités de natation mensuelle du dimanche après-midi, depuis le mois de février, et cela pour une raison d'affluence qu'on leur aurait dit trop importante. Je trouve cela dommage. On se retrouve devant deux problèmes.

À la piscine de NOH, quel est le pourcentage d'occupation réservé aux clubs et associations, par rapport à celui réservé aux nageurs individuels ? Comment est atteint l'équilibre entre ces occupations différentes ? Quels sont les critères qui déterminent le choix d'exclure certaines associations, dont celles s'occupant de personnes avec handicap, au profit d'autres ?

M. Hellings, échevin.- Les créneaux d'occupation sont validés chaque année par le conseil d'administration des Bains de Bruxelles, où est représentée l'opposition, avant le début de chaque année académique. Comme vous le savez, la Ville de Bruxelles a travaillé, depuis 2019, à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines, et nous avons désormais permis aux nageurs individuels de nager pendant les heures scolaires, ce qui n'était pas possible autrefois.

Ce sont des clubs traditionnellement présents à Neder-Over-Heembeek qui, depuis de très longues années, occupent la piscine dans des créneaux bien spécifiques, surtout le mercredi après-midi et le week-end. Les occupations par les clubs et associations ont été réparties de sorte qu'il y ait toujours au moins deux couloirs libres pour les nageurs individuels. Il était très important de garantir deux couloirs libres pour les nageurs individuels, c'est-à-dire les Bruxellois comme vous et moi qui ne sont pas inscrits dans un club, ainsi qu'un accès à la piscine tous les jours. Autrefois, c'était réservé exclusivement aux clubs ou aux écoles, ce qui n'allait pas.

De plus, pour les clients individuels, le site des Bains de Bruxelles permet de visualiser en temps réel le tableau de fréquentation. En temps réel, vous pouvez savoir, avant d'aller à la piscine, s'il y a une forte fréquentation ou non, et planifier ainsi votre visite à la piscine de Neder-Over-Heembeek. Cela vaut d'ailleurs pour les deux autres piscines. Quand je suis arrivé à l'échevinat des sports, on ne pouvait même pas payer avec une carte de banque, parce que mon prédécesseur ne l'avait pas prévu. Je pense que c'est une nette évolution. En tout cas, en ligne, vous pouvez visualiser si la piscine est occupée ou non.

S'agissant des clubs et des nageurs porteurs de handicap, sachez que nous veillons particulièrement à soutenir ce public. Nous travaillons déjà, rien qu'à Neder, avec dix clubs, soit dix heures de créneau par semaine pour les personnes à mobilité réduite. Je conseille à l'association dont vous avez cité le nom de prendre contact avec moi. Je la mettrai en contact avec les dix autres clubs qui ont déjà des créneaux. On pourrait tout à fait imaginer une collaboration avec les clubs handisportifs pour permettre à ces dix personnes d'accéder à la piscine en étant encadrés par un club.

Après les Jeux paralympiques et nos quatorze médailles - on vient de féliciter nos para-athlètes à la Bourse -, il s'agit de montrer à quel point le handisport est important pour la Ville de Bruxelles, dont la natation qui est une discipline reconnue pour ses multiples bienfaits sur le plan physique et mental. Je ne vais pas vous en citer les avantages, notamment en termes de prévention des maladies cardiovasculaires.

Tout cela pour vous dire que nous veillons particulièrement à rendre nos piscines accessibles au plus grand nombre. C'est le cas à Neder. Nous y avons travaillé pendant six ans. Pas moins de 160.000 clients individuels ont fréquenté la piscine en 2023, 200.000 élèves et 121.000 nageurs encadrés par des clubs, soit 500.000 nageurs présents chaque année dans nos trois piscines. Vous voyez ainsi la répartition entre clubs, nageurs individuels et nageurs des écoles. Nous avons veillé à donner plus de place aux nageurs individuels, car ce sont des gens qui vivent dans nos quartiers et qui ont besoin d'avoir accès à la piscine. C'est un partage équilibré, me semble-t-il, des créneaux horaires.

Mme Buggenhout.- Vous me dites qu'il y a dix créneaux horaires pour les personnes porteuses de handicap. Cette association a été privée de ses cours de natation alors qu'elle avait un créneau. Pourquoi ?

M. Hellings, échevin.- Quand vous réservez un créneau horaire, vous réservez un couloir pendant une période déterminée, généralement une heure. S'il ne s'agit que de dix nageurs, cela pose problème, parce qu'un club mobilise vingt nageurs par couloir. Un équilibre est assuré par les équipes. Je ne m'occupe pas de cela personnellement, mais je fixe les balises. L'idée est de donner des créneaux aux clubs qui mobilisent le maximum de personnes. Il faut rationaliser l'octroi des créneaux horaires. C'est la raison pour laquelle on peut travailler à des fusions de créneaux entre clubs. Je suis prêt à rencontrer avec vous, si vous

le désirez, l'association en question pour trouver une solution.

Mme Buggenhout.- Il semblerait que le temps n'est plus limité pour les nageurs individuels, ce qui est une bonne chose.

M. Hellings, échevin.- Nous avons instauré une durée maximale parce qu'en période estivale, quand il fait chaud, les piscines sont littéralement prises d'assaut. Des familles venaient y passer toute la journée, ce qui en empêchait d'autres d'avoir accès aux bassins. Nous avons instauré ce système de créneau horaire maximum uniquement pour les périodes de canicule et on l'a étendu aux deux mois d'été. Nous avons fonctionné comme cela pendant la période Covid, mais pour d'autres raisons que la surcharge de visiteurs. Ici, l'idée est de donner un accès à l'eau à un maximum de citoyens.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant le réaménagement de la rue des Brigittines et les conséquences dans le quartier

M. Coomans de Brachène.- Je vous parlais tout à l'heure des nouveaux aménagements qui doivent être inaugurés le week-end prochain dans le bas de la rue des Brigittines, à la hauteur de la rue du Miroir. Le quartier va enfin voir émerger un nouvel espace public, une nouvelle plaine de jeu, un nouveau terrain de mini-foot, une dalle du foyer partiellement reliftée, ainsi qu'un nouveau bâtiment comprenant notamment un atelier pour le travail du bois et du métal.

Par ailleurs, des associations devraient également être accolées à ce projet, dont l'école des devoirs de l'association Les Mérolutionnaires. Vous l'aurez compris, mini-foot, plaine de jeu et école de devoirs sont autant de raisons de voir des enfants passer à proximité. Pourtant, à cinq jours de l'inauguration, toujours pas

de passage piéton pour sécuriser les traversées pourtant fréquentes de ces enfants.

Je voudrais savoir quand le Collège compte installer un passage pour piétons à l'intersection des rues des Tanneurs et des Brigittines, comme M. Dhondt s'y était engagé auprès des riverains. En tout cas, c'est ce qu'ils me disent.

Qu'en est-il de la promesse d'une compensation pour la soixantaine de places de stationnement supprimées le long de la rue des Brigittines ? Là aussi, il y avait, paraît-il, un engagement de la part du Collège. Par ailleurs, le Collège a-t-il étudié d'autres options pour accorder un tarif réduit dans les parkings environnants, sachant que le tarif actuel est de 99 € par mois contre, précédemment pour les riverains, 10 € par an pour le stationnement en espace public ?

Enfin, pourquoi ne pas avoir simplement créé une véritable piste cyclable sur la rue des Brigittines pour mieux sécuriser les deux roues sur cet axe ? Il y avait pourtant la possibilité de le faire assez aisément.

Mme Maes.- Comme vous le comprendrez bien, on est au « carrefour » de différentes compétences. Je n'ai pas connaissance d'une demande d'installation de traversées piétonnes à l'intersection de la rue des Tanneurs et de la rue des Brigittines. Dans le permis délivré, il n'y a pas de traversée piétonne prévue dans le périmètre d'aménagement. Dans son avis, la commission de concertation avait effectivement émis la condition de supprimer le marquage des traversées piétonnes en chaussée carrossable, en toute cohérence avec la zone de rencontre envisagée et intégrée dans le projet.

La Ville peut par contre installer, si nécessaire, un radar préventif pour constater les excès de vitesse, et ainsi contrôler et objectiver la situation. Étant donné que ce projet date de la législature précédente, je n'avais pas connaissance non plus d'une promesse de compensation pour les places de stationnement. Quoiqu'il en soit, à la suite du réaménagement, 46 places de stationnement en voirie ont été supprimées, et pas 60.

En 2014, le dossier de base du contrat de quartier Jonction, approuvé par le Collège, prévoyait une diminution du nombre de places de parking compensée par l'ouverture de nouveaux parkings alentour. Sous la précédente législature, Else Ampe avait envisagé des projets de parkings publics, en partenariat public-privé, sous la place Rouppe et la place du Jeu de Balle, mais ces projets n'ont pas abouti. Je suppose qu'il y aurait eu des tarifs préférentiels. La capacité du parking du Logement bruxellois sous la dalle est de 75 places, mais il était alors mal entretenu et sous-exploité. En 2015, le département des espaces publics et verts a procédé à une étude de faisabilité technique d'extension du parking situé sous la dalle des Brigittines, mais apparemment, des contraintes techniques n'auraient pas permis la réalisation d'une extension.

Entre-temps, le parking du Logement bruxellois a été rénové et est exploité par BePark. Il est accessible à tous les riverains moyennant un abonnement mensuel de 99 €. Le Logement bruxellois confirme qu'un tarif préférentiel est appliqué uniquement aux locataires sociaux. Par ailleurs, lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 janvier 2019 au 21 février 2019, aucune réclamation concernant la perte de places de stationnement n'a été formulée.

M. Dhondt, échevin.- Je n'ai pas beaucoup à ajouter, sauf peut-être sur le volet stationnement. Outre le parking que Mme Maes a cité, ce Collège, grâce à une collaboration avec BePark, a pu ouvrir quatre parkings dans les environs pour un total de 103 emplacements. Au total, on arrive à 178 places créées pour

compenser 45 places supprimées. Quand vous avez décidé de ce projet, vous avez promis une compensation qui n'a jamais eu lieu. Vos parkings n'ont jamais été réalisés. Ma collègue l'a dit, aucun de vos projets de parking n'a vu le jour alors que nous avons ouvert 2.608 places de stationnement pour les riverains. Et ici, spécifiquement, il s'agit de 178 places.

Le Collège cherche des solutions. Effectivement, un radar préventif sera installé pour objectiver la situation et inviter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse.

M. Coomans de Brachène.- Je suis assez amusé d'entendre : « Vous avez promis des choses. » Moi, je ne m'occupais pas des parkings. Il ne faut pas confondre.

(Remarque de M. Dhondt)

Vous n'ajoutez pas d'emplacements. Vous avez ouvert des emplacements inscrits dans un projet qui existait déjà. Simplement, vous avez rénové les parkings qui se trouvaient en dessous. Ce ne sont pas de nouveaux emplacements, ce sont des emplacements qui existaient et qui ont été rénovés.

M. Dhondt, échevin.- Avec BePark, on a ouvert 103 places dans les environs.

M. Coomans de Brachène.- Je me réjouis qu'il puisse y avoir un radar préventif, mais je pense qu'il sera insuffisant vu les passages très fréquents d'enfants depuis et vers la plaine de jeu, le terrain de mini-foot et l'école des devoirs. Je pense qu'il aurait été prudent de prévoir de tels passages piétons. Je vous encourage à vous rendre sur place. J'y suis resté plus d'une demi-heure et j'y ai vu des voitures qui fonçaient bien au-delà de 30 km/h. Cela relève de votre responsabilité. À certains endroits, il n'y a même pas de poteaux. On ne voit pas la différence entre la rue et l'espace public. Donc, je pense que cela aurait été plus prudent.

**Question de M. WAUTERS concernant les résultats de l'évaluation de
Good Move Pentagone**

M. Wauters.- Au niveau régional, concernant le plan de mobilité Good Move, il est prévu que les rapports d'évaluation soient rendus publics au fur et à mesure de leur validation par les Collèges et qu'ils soient accessibles sur le site des communes.

Le 4 septembre 2023, un point nous a été communiqué pour information, concernant un marché public de quasiment 170.000 € visant l'évaluation du plan régional de mobilité Good Move Pentagone. En mai de cette année, des articles ont été publiés dans les médias, avec beaucoup de chiffres. Par contre, l'évaluation n'a pas été transmise ici, ni au grand public, ni même dans le Brusseleir.

Dès lors, nous nous interrogeons sur le fait que le Collège n'a pas encore communiqué au Conseil communal les résultats de cette évaluation qui a coûté 170.000 €. D'autant plus que l'échevin de la mobilité exploite sur les réseaux sociaux des chiffres que nous ne pouvons évidemment pas vérifier, puisqu'ils ne sont pas publics. En pleine campagne électorale, cela me dérange. Cela participe, me semble-t-il, à la binarisation stérile du débat. Or vous savez très bien que nous avons voté en faveur du plan Good Move.

Cette étude existe-t-elle et les 170.000 € ont-ils été utilisés ? Est-ce que cette étude a été validée par le Collège ? Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été communiquée publiquement au Conseil communal et à tous les citoyens de la Ville de Bruxelles ? Si non, quelles sont les raisons pour lesquelles le Collège ne la valide pas ? Si cette étude n'est pas validée par le Collège, est-ce que vous trouvez correct de l'utiliser dans votre communication politique ?

M. Dhondt, échevin.- Je vous remercie pour votre question qui a trait à l'évaluation de Good Move Pentagone. Les résultats validés par les services et d'autres instances ont été communiqués au fur et à mesure de leur réception, et cela, avec la volonté d'être le plus transparent possible par rapport aux impacts du nouveau schéma de circulation mis en œuvre le 15 août 2022.

J'ai fait une première communication le 16 février 2023 sur le comptage des cyclistes et voitures réalisés durant les six premiers mois de l'implémentation de la maille. Déjà à ce moment-là, les chiffres ont montré une tendance positive : augmentation du nombre de cyclistes et diminution du trafic de transit automobile. La STIB, qui a réalisé ses propres analyses, a également communiqué sur les résultats positifs le 29 mars 2023. Ces améliorations concernent plusieurs lignes de bus et de tram qui traversent le Pentagone et qui gagnent jusqu'à cinq minutes de temps de trajet en heure de pointe, ce qui est considérable.

Le ministre régional en affaires courantes de la Transition climatique, Alain Maron, a lui-même communiqué sur l'amélioration de la qualité de l'air en Région bruxelloise, le 7 décembre 2023. La zone de basses émissions a fait chuter les émissions d'oxyde d'azote de 31 % et permis d'éviter 110 décès prématurés par an. Dans le cadre de cette étude, l'impact du nouveau schéma de circulation a été analysé.

Ensuite, j'ai fait une deuxième communication publique sur les résultats des nouvelles analyses, les nouveaux comptages, les temps de trajet sur la Petite ceinture, l'impact sur le bruit lié au trafic automobile, l'impact spécifique sur la qualité de l'air, etc. Comme toutes les communications du Collège, cette communication publique est disponible sur le site de la Ville. Un document rassemblant toutes ces informations et analyses est en cours de rédaction. Il doit

encore être finalisé et traduit afin d'être soumis au Collège avant sa communication au Conseil communal et au grand public. J'estime à un ou deux mois le temps nécessaire pour le finaliser.

M. Wauters.- Avec un tel morcellement, comme conseiller communal ou citoyen, personne n'y retrouve ses jeunes. J'entends que le rapport est en cours de réalisation. Le fait que tout cela est accessible par petits bouts ne donne pas de vision globale. Quand on dégage un budget de 170.000 € pour une étude, il faut que celle-ci soit publiée à un moment donné. Quand sera-t-elle disponible ?

M. Dhondt, échevin.- Comptons un ou deux mois.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant le manque d'entretien par le service des espaces verts dans le quartier Roosevelt

M. Coomans de Brachène.- Ces derniers mois, comme beaucoup d'entre vous, j'ai eu l'occasion de rencontrer nos concitoyens dans le cadre des campagnes électorales européenne, fédérale et régionale. Parmi les réflexions remontant le plus souvent dans le quartier Roosevelt, il y avait un sentiment d'abandon général de la part de la Ville de Bruxelles. Là-bas, le concept de *ville à 10 minutes* est un doux rêve : pas d'écoles, pas de crèches, pas de services communaux, voire de présence publique tout court. Même pas un mot à l'occasion des 100 ans de l'avenue Roosevelt. C'était il y a deux ans.

Dans ce quartier pourtant vert, les équipes des espaces verts sont très peu présentes. C'est l'une des premières remarques des habitants. L'un de mes voisins m'expliquait récemment que c'était lui qui se chargeait de tondre la pelouse sur le square situé à côté et qui appartient pourtant à la Ville de Bruxelles.

De combien d'équivalents temps plein dispose le service des espaces verts pour l'entretien journalier dans le quartier Roosevelt, dans et en dehors du bois de la Cambre ?

Y a-t-il une justification au manque d'entretien des arbres et parterres dans le quartier Roosevelt ? Cela me revient systématiquement. C'est vraiment consternant à certains endroits.

Comment justifiez-vous le fait que des habitants doivent eux-mêmes entretenir les espaces verts de la Ville de Bruxelles ?

Mme Jellab, échevine.- L'équipe de jardiniers de ce quartier est basée dans le bois de la Cambre. Elle entretient tout le bois ainsi que toute la végétation des voiries arborées communales du quartier. Donc, l'avenue Franklin Roosevelt n'est pas entretenue par notre équipe, mais par la Région. Il est vrai que depuis la période Covid, le service constate une augmentation de la fréquentation des parcs et, par conséquent, une aggravation très sérieuse de la malpropreté dans les espaces verts. Cela augmente évidemment le nombre d'heures de travail consacrées au ramassage des déchets et à la vidange des corbeilles en semaine et pendant le week-end.

En ce qui concerne les arbres, un entretien des fosses dans les rues du quartier est prévu comme chaque année à cette période-ci et il est prévu de remplacer un arbre pendant la saison de plantation.

Enfin, il faut savoir que sur l'ensemble du territoire, nous mettons en place une gestion différenciée. Nous comprenons que ce type de gestion change la perception du service des espaces verts : apparition spontanée de plantes, mise en pots libres des arbres, élagage seulement en cas de nécessité, fauchage tardif des pelouses, etc. Cette transition s'accompagne d'une sensibilisation qui est une part très importante de notre travail, que nous menons également lors de la

Semaine de la biodiversité, par exemple. La gestion différenciée génère de nombreux bénéfices pour la biodiversité, visibles ou invisibles. Elle a un impact bénéfique sur la santé des Bruxellois et des Bruxelloises.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, mais malheureusement, avec le brouhaha, je n'entends pas la moitié de ce que vous dites... C'est bien dommage, parce que je trouve que ce débat mériterait plus que tant de brouhaha et d'indiscipline de la part des dernières personnes présentes, qui ont l'air de s'en moquer.

Certes, vous appliquez de nouvelles méthodes d'entretien, mais il faudrait peut-être les expliquer. Il est vrai que sur l'avenue Roosevelt, il y a une nouvelle gestion des parterres. Elle a parfois été mal comprise, mais elle a quand même été expliquée par les autorités régionales. Par contre, pour les artères adjacentes, on se demande s'il y a eu un entretien au cours des derniers mois, voire des dernières années. Je vous encourage à venir voir sur place.

Un de mes voisins m'a dit : « C'est moi qui prends ma tondeuse. De temps en temps, les services arrivent, passent, s'installent à côté, fument, puis repartent. » Et cela, sans même lui adresser la parole. C'est ce qu'il me dit et je veux bien le croire. C'est un monsieur très gentil d'une septantaine d'années. Il n'est même pas opposé au principe. Il veut bien faire le petit entretien, mais dès que c'est un peu plus important, les services peuvent s'en charger.

Je vais vous communiquer mes contacts, si vous le souhaitez. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait aller de l'avant pour montrer que la Ville reste présente, pour ne pas susciter ce réel sentiment d'abandon. C'est d'une grande tristesse. Dans ce quartier-là aussi, on mérite d'avoir des services publics de qualité, parce que les habitants y paient aussi des impôts et l'impression

d'abandon est assez marquante.

Mme Jellab, échevine.- J'entends bien, mais je suis étonnée que cette personne ne prenne pas contact avec le service. S'il y a vraiment un souci de ce côté-là, le service pourra toujours réagir. Je voudrais aussi dire que nous vivons une période très particulière. Vous savez que l'année 2024 a été l'année la plus chaude que l'on ait connue, probablement, mais depuis le mois d'octobre de l'année dernière, nous avons eu énormément de pluie, aussi. Nous avons l'impression qu'il n'a pas cessé de pleuvoir. Nous entrons dans un climat tropical. La végétation est beaucoup plus luxuriante et évolue beaucoup plus vite, avec ces alternances de pluie et de soleil.

Le service des espaces verts a énormément de travail. C'est une réalité. En voirie, nous avons un nombre d'arbres à élaguer, cette année, qui dépasse l'entendement. Nous avons mis en place cette gestion différenciée avec un fauchage qui n'est plus comme dans le passé. C'est la période où nous fauchons, actuellement. Il est vrai que la végétation a pris un peu plus d'ampleur, mais je suis étonnée que votre contact ne nous ait pas interpellés à ce sujet. Nous ne voulons pas que les citoyens fassent le travail à la place de nos services, qui sont présents tout près, dans le bois de la Cambre. N'hésitez pas à me communiquer les coordonnées de la personne que vous citez. Nous prendrons contact avec elle.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie. Je ne manquerai pas de le faire. Je pense qu'il sera heureux de savoir qu'il existe encore des services de la Ville et qu'ils peuvent aussi intervenir. Il m'a dit qu'il voulait bien continuer. Cela fait quatre ou cinq ans qu'il s'en occupe. On doit montrer que l'autorité publique reste présente partout et qu'il n'y a aucun quartier abandonné, fût-ce un beau quartier comme celui-là avec beaucoup d'arbres. Ce serait dommage.

Mme Jellab, échevine.- Nous offrons le même service à tous les habitants. Il n'y a pas de différence.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant l'état déplorable et les projets pour les rampes du Palais de justice

M. Coomans de Brachène.- En mars 2021, le Collège de la Ville de Bruxelles nous annonçait fièrement que dorénavant, les rampes du Palais de justice ne seraient plus accessibles aux véhicules. Mais on allait voir ce qu'on allait voir ! On nous annonçait une verdurisation, des aménagements pour une belle promenade cyclopiétonne et des zones aménagées pour les enfants, les jeunes, les vélos. Bref, nous allions être émerveillés par la créativité et l'imagination du Collège.

Après trois ans et demi, la seule verdurisation à laquelle on a assisté, c'est une œuvre d'art peinte en vert qui a presque entièrement disparu depuis. Pour le reste, les seuls aménagements sur place sont des déchets abandonnés, ça et là, des tags et une zone de non-droit dangereuse, puisque presque plus personne n'y passe. La vision de rêve vantée par le Collège s'est métamorphosée en un « broil » abandonné de tous. Pourtant, et j'insiste là-dessus, vous aviez trois ans et demi pour nous prouver que vous pouviez améliorer la zone. Soyons francs, il était aisé de faire mieux.

Pourriez-vous me préciser quel a été le coût de la mise en valeur des rampes depuis que celles-ci sont « gérées » par la Ville ?

Comment expliquez-vous l'absence d'entretien des rampes, mais aussi l'absence de projets depuis trois ans et demi ?

Pourriez-vous me dire ce que le Collège envisage de faire sur ces rampes ?

Mme Maes, échevine.- Les rampes du Palais de justice appartiennent à la Régie des bâtiments. Cependant, il s'agit d'un passage public sur sol privé pour lequel une convention a été conclue entre la Ville et la Régie. Cette convention dispose ce qui suit : « La Ville prend en charge, à ses frais, l'entretien de la zone de passage public sur sol privé en termes de propreté publique. » La Régie des bâtiments est, quant à elle, responsable de l'entretien et « prend à ses frais l'entretien de toutes les zones de passage public sur sol privé ».

En ce qui concerne votre remarque sur le manque d'entretien, notre cellule contrôle et sécurité a mené une inspection le vendredi 6 septembre et n'a relevé aucun danger lié à la sécurité ou la stabilité des rampes. Il est vrai qu'elles nécessitent une rénovation, laquelle est bien à l'ordre du jour. Vous l'aurez sans doute remarqué, les façades du Palais de justice sont en cours de rénovation. Les rampes servent en partie de lieu de stockage pour le chantier, bien que la Ville ait toujours insisté sur le maintien d'un passage public.

Pour répondre à votre première question, à part les subsides consacrés à l'activation des rampes durant l'été 2021 et l'entretien quotidien en termes de propreté, la Ville n'a pas encore dépensé d'argent pour la mise en valeur des rampes. Sans vouloir parler au nom de la Régie des bâtiments, son intention est de commencer la rénovation des rampes une fois les travaux de restauration des façades terminés.

La Ville a demandé à plusieurs reprises que la façade située le long des rampes soit prioritaire dans le phasage afin que la rénovation des rampes puisse être effectuée rapidement. Cependant, cette demande n'a pas été entendue et la rénovation de la façade du côté des rampes se fera en dernier lieu.

En outre, la Ville a manifesté son souhait de collaborer au projet de rénovation des rampes, mais aucune initiative à ce sujet n'a encore été lancée.

Je reste fière du statut piétonnier de ces rampes. Ce magnifique patrimoine, quel que soit son état actuel, mérite bien plus qu'une simple utilisation comme parking public. Ces rampes constituent une connexion douce et essentielle entre la ville haute et la ville basse, et accueillent déjà plusieurs activités.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie pour ces éléments, mais je pense qu'ils sont partiels et peut-être même partiels. Mme Ans Persoons vous a précédée dans vos fonctions et c'est elle qui, en 2021, a demandé qu'on supprime les véhicules. Je lis sur son site : « Un programme haut en couleur pour faire vivre les rampes du Palais de justice cet été. » On y parle notamment des trois conventions entre la Ville et la Régie des bâtiments. C'était très ambitieux de la part de la Ville : verdurisation, mobilier urbain, plage, mur d'escalade, atelier vélo, wifi, bibliothèque et j'en passe. Tout cela était prévu et budgétisé.

Aujourd'hui, passer par là donne envie de pleurer. Si c'était pour atteindre un tel résultat, je pense qu'il aurait mieux valu laisser le lieu tel quel. Ce n'était pas l'idéal, on est d'accord, ni esthétique. En tout cas, on a réussi à faire pire que ce qu'il y avait à l'époque et je trouve cela assez consternant pour les commerçants et les habitants.

Les commerçants se sont beaucoup plaints de la suppression de 180 places de parking. On aurait pu les compenser à proximité s'il y avait eu quelque chose de beau et d'attrayant. Malheureusement, on n'a rien constaté du tout. Je vous encourage à aller voir. Une litanie de projets étaient prévus, mais aucun n'a réellement été réalisé à part cette fresque verte. Il n'y a pas une seule plante. Je pense qu'on aurait pu mieux faire. J'espère en tout cas que le prochain Collège aura à cœur de travailler là-dessus activement.

Questions d'actualité jointes de MM. WEYTSMAN et MAIMOUNI
concernant la fusillade à la Cité Modèle

M. Weytsman.- Ce week-end, il y a eu une nouvelle fusillade sur notre territoire et à l'heure actuelle, les jours du jeune homme ciblé sont toujours en danger. Le thème de la sécurité et de l'insécurité est prégnant. Face à ce phénomène que soulignent toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois, il y a trois attitudes. Il y a ceux qui, depuis longtemps, nous disent qu'il n'y a pas de problème de sécurité. Je ne vais pas me référer aux nombreux articles de presse qui ont relayé les constats de M. Vervoort, à l'époque. Il y a ceux, un peu comme le bourgmestre, qui nous disent que tout est sous contrôle, mais qui, néanmoins, font de cette thématique une priorité. Je le comprends, vu nos rues de plus en plus dangereuses. Enfin, il y a ceux qui examinent un peu les chiffres et essaient de voir comment, en fonction des budgets des équipes de terrain (notamment), on peut améliorer la situation.

En termes de chiffres, je me permets quand même de vous dire, Monsieur le Bourgmestre, que sur les cinq dernières années, on a plusieurs paramètres en forte augmentation, et sur l'année dernière aussi : dégradations, vols à la tire, vols avec violence, vols dans les habitations, vols dans les véhicules, vols de vélos, etc. Je n'ai pas pris en compte les années 2021 et 2020, qui sont des années Covid. Si on regarde les chiffres de ces dernières années, les faits liés à la criminalité sont aussi en augmentation. Tous les chiffres sont en augmentation. On parle même de +50 % sur les quatre dernières années.

Monsieur le Bourgmestre, je voudrais faire le point sur cette situation tragique, sur les réactions que vous avez peut-être recueillies et, peut-être, sur quelques éléments d'enquête.

Comment allez-vous faire en sorte que ce type de criminalité ne se reproduise

plus sur le territoire de la Ville de Bruxelles, en particulier dans un certain quartier de Laeken qui est déjà exposé à de nombreuses violences ?

Mme la présidente.- M. Maimouni n'étant pas présent, je cède la parole au bourgmestre.

M. le bourgmestre.- Concernant l'incident de tir de ce week-end, on est dans le cadre d'une enquête judiciaire. Je peux toutefois vous donner quelques informations sur les faits précis et le contexte général.

La police a immédiatement mis en place un périmètre d'exclusion judiciaire. Le parquet de Bruxelles a désigné un expert balistique et le laboratoire médico-légal s'est rendu sur place. Une personne a été arrêtée. Après audition par les services de police, elle a été relaxée par le juge d'instruction. À ce stade, elle est considérée comme étrangère aux faits. Entre-temps, l'enquête a été reprise par la police judiciaire fédérale et est toujours en cours.

Les raisons ou le mobile des faits ne sont pas encore clairs, mais on penche pour un règlement de compte. La victime, qui n'est pas domiciliée à la Cité modèle, est un homme de 23 ans. Son état est stabilisé, mais reste critique. Les circonstances exactes des faits ainsi que les mobiles demeurent flous. Ils font partie de l'instruction en cours.

Le dimanche même, vers 13h, je me suis rendu sur place à la rencontre des habitants. La police est très mobilisée. Elle est en train de patrouiller dans toute cette zone. Je rappelle que les faits se sont déroulés à environ 2h du matin, et non en pleine journée, en bordure de la Cité modèle, près de la plaine de jeu. La recherche locale décentralisée de Laeken et la section crimes et recherches sont à pied d'œuvre pour étudier cette affaire. Je ne peux pas en dire plus sur

l'enquête judiciaire.

On était particulièrement contents que la Cité modèle soit sortie des *hotspots*. Il y avait des phénomènes de bandes qui traînaient, mais on n'avait pas les phénomènes *hotspots* qu'on a pu rencontrer à Querelle - je rappelle qu'on y a mené une grosse action, l'année passée, qui a permis de démanteler une vaste bande - ou dans d'autres endroits confrontés à des phénomènes de toxicomanie assez marqués.

Concernant le quartier Querelle, les investissements, les policiers, les services et la rénovation urbaine (logements) ont permis de le pacifier complètement. Il était vraiment sorti des *hotspots* identifiés il y a quelques mois lors des réunions. Il n'empêche que cet incident de tir est un incident de trop. Notre police est largement mobilisée. Elle s'est immédiatement rendue sur place. Je ne doute pas qu'elle aura très rapidement résolu cette affaire.

Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de problème, mais je tiens à ce qu'on ne stigmatise pas la Cité modèle qui, depuis quelque temps, suivait plutôt un parcours de pacification. Nous verrons si des bandes de la Cité modèle sont impliquées, mais les premières conclusions n'iraient pas dans ce sens. J'emploie le conditionnel, évidemment.

M. Weytsman.- Il reste quand même six *hotspots* sur les quinze. On voit que cela craque de partout. On va avoir un débat serein dans le cadre des prochaines élections. Vous dites que vous déplacez des équipes et vous reconnaissez que vous manquez parfois de personnel. Quelles sont les mesures concrètes prises pour renforcer la sécurité à Laeken ? En quoi cela pourrait-il déforcer d'autres actions dans d'autres quartiers ? Je pense par exemple au quartier Yser, qui est régulièrement confronté à de tels phénomènes de violence, à Anneessens ou aux

Marolles.

On a l'impression qu'on court un peu partout, qu'on déplace les équipes et qu'il y a un manque structurel. Est-ce lié aux 450 policiers qui manquent dans notre zone de police ? Est-ce un problème de coordination ?

M. le bourgmestre.- On aura l'occasion d'en débattre à nouveau. En juin, le président du MR disait qu'il y avait assez de policiers en Belgique. Vous pensez qu'il faut en engager plus, et c'est bien.

M. Weytsman.- Non, je pense qu'il faut en engager pour pourvoir le cadre, on ne cesse de vous le dire. Je vous le dis depuis cinq ans.

M. le bourgmestre.- Votre président a dit qu'il y avait assez de policiers et que nous étions au-delà des moyennes européennes.

M. Weytsman.- Non, il a dit que le cadre était suffisant. Or vous ne remplissez pas le cadre, contrairement à d'autres zones de police. Cela m'intéresse de savoir pourquoi et en quoi effectivement cela déforce votre action sur le terrain.

M. le bourgmestre.- Sur une législature, nous avons engagé 140 policiers.

M. Weytsman.- Vous vous étiez engagé à en recruter 200 sur les deux dernières années. Donc, il en manque encore 450.

M. le bourgmestre.- Votre président de parti a bien dit qu'il y avait assez de policiers. Nous pensons qu'il faut en engager plus. Nous en avons engagé 140 sous cette législature, ce qui représente un budget important, et nous n'avons jamais autant équipé nos policiers. Pour le reste, il est vrai que la criminalité se

déplace. C'est l'effet *waterbed*. Nous sommes même intervenus dans la zone Midi (Saint-Gilles) pour démanteler une série de trafics.

Je veux redire combien ma confiance est totale dans la police et dans son état-major qui travaille extrêmement bien et a reçu des moyens significatifs. Je pense que peu de zones de police sont aussi bien équipées que la nôtre et peu enregistrent une telle progression de leur cadre. Pour le reste, il faut continuer de travailler.

Le vrai manque, Monsieur Weytsman, c'est à la police judiciaire fédérale qu'il se situe. Je n'ai de cesse de répéter que c'est au fédéral qu'il faut recruter. Le vrai manque, il est là, dans les grandes enquêtes sur la criminalité. Faire le travail que nous faisons sans une police fédérale judiciaire renforcée, ce serait une vraie erreur stratégique. On doit continuer d'occuper le terrain, mais il doit y avoir un cadre supralocal qui collabore sur ces dossiers. Sinon, ce serait comme vider l'océan avec une cuillère.

M. Weytsman.- Je vous rejoins sur la nécessité de renforcer la police fédérale, comme je vous demande d'ailleurs de renforcer vos propres services d'enquête au sein de la Ville de Bruxelles aussi, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics de drogue. Les policiers eux-mêmes nous disent qu'ils ont besoin de plus de collègues et que pour respecter leur travail, on doit, ensemble, augmenter la dotation de la zone de police.

Je vous fais quand même remarquer que cette dotation, entre 2018 et 2022, a augmenté d'à peine 4 %. Ce n'est pas beaucoup. C'est en dessous de l'inflation. Avec les comptes 2022, vous aviez promis des engagements pour 2024. Nous verrons ce qu'il en sera réellement.

Combien d'unités manque-t-il au cadre ? Nous avons le chiffre de 450, selon le dernier rapport de la police. Ce manque vous force à mobiliser vos équipes tantôt dans le nord, tantôt dans le sud, et finalement, à ne pas vraiment faire face à la situation. C'est la raison pour laquelle je vous demande quel dispositif a été déployé sur Laeken et dans quelle mesure il déforce d'autres actions pourtant bien nécessaires dans le Pentagone, notamment à Yser ou le long de la Petite ceinture.

Question d'actualité de M. MAIMOUNI concernant le comportement de la police à l'égard d'un député du Parlement flamand hier vers 19h30

M. Maimouni.- J'attire votre attention sur des faits qui se sont déroulés hier place Sainte-Catherine. Une vidéo montre clairement ce qu'il s'est passé. Je ne comprends pas la réaction de la police à l'égard de ce député qui n'a été à aucun moment agressif et qui s'est fait interpellé sans aucune base légale. J'aimerais avoir des explications de votre part à ce sujet.

M. le bourgmestre.- Hier, il y a eu un débat et des personnes sont parties manifester contre les restaurants et les terrasses du quartier Sainte-Catherine. Votre collègue de parti était parmi les manifestants qui s'opposaient aux restaurants et aux terrasses de la place Sainte-Catherine. La police est intervenue lors de cette manifestation spontanée pour contrôler les personnes.

On le voit sur la vidéo, il n'y a absolument aucune violence envers ce parlementaire. On lui a demandé ses papiers et il a refusé de les présenter. Même en tant que parlementaire, il doit pouvoir s'identifier. Il a juste été écarté du groupe, il a donné son identité, il a été immédiatement relaxé et il a rejoint les manifestants pour continuer son action contre les restaurants de la place Sainte-Catherine.

M. Maimouni.- Il y a la version de la police et il y a la réalité. Lors de cet événement, M. Bauwens, Mme Stoops et M. Dhondt étaient aussi présents. Cette personne a participé au débat, mais à aucun moment elle n'a participé à ladite manifestation. Elle a été interpellée. Un policier lui a demandé si elle était l'organisateur et lui a demandé sa carte. Elle a dit : « Non, je ne suis pas l'organisateur, j'ai été invité comme politique. » M. Dhondt a été témoin de la scène. D'après ce que j'ai pu voir, trois caméras de la Ville sont présentes à cet endroit. J'aimerais que les images puissent être consultées.

Quand on contrôle quelqu'un, selon une loi qui découle de celle de M. Moureaux (1986), il y a ce qu'on appelle la base légale, le motif. La personne demande le motif légal pour lequel on lui demande sa carte d'identité. Ce monsieur n'est pas du tout agressif. Il mesure 1,55 m.

Je me suis présenté moi-même sur place. On me dit qu'un commissaire de police n'a pas voulu donner son matricule, qu'il avait insidieusement caché derrière son talkie pour lever sa nominette. J'aimerais que vous rappeliez aux membres des forces de l'ordre que leur matricule doit être visible tout le temps et non dissimulé.

Ce que vous me dites, Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas ce que dit la police dans le communiqué, à savoir que ce monsieur faisait partie des organisateurs. Cela est factuellement faux. Il était invité en tant que député pour intervenir dans le débat.

M. le bourgmestre.- Monsieur Maimouni, le débat avait lieu à l'Ancienne Belgique et non à Sainte-Catherine. Il participait à la manifestation. Les gens sont sortis de l'AB pour rejoindre une manifestation que j'ai d'ailleurs tolérée. M. Dhondt m'a prévenu. Il n'était pas avec votre collègue député. On voit très

bien dans la vidéo qu'il n'est pas du tout en train de subir des violences. On lui demande de s'identifier, ce qu'il refuse de faire.

Je vous donne juste un conseil. Quand un policier vous le demande, identifiez-vous et tout se calmera. Il était au milieu d'une manifestation où la police se demandait ce qu'il se passait. Très vite, la tension est retombée. Je pense que cela a duré une ou deux minutes. Il a été écarté, on a pris son identité, il est retourné manifester contre les restaurants. C'est cela qu'il s'est passé. Il ne peut pas nier qu'il était avec les manifestants. J'espère quand même que vous n'allez pas nier ce fait. Le débat avait lieu à l'AB. Il a accompagné les manifestants pour dénoncer le fait qu'il y a trop de terrasses à Sainte-Catherine et qu'il faut y remettre des bancs. C'est cela que j'ai compris.

M. Maimouni.- Cela ne s'est pas passé comme vous le dites. Il y a eu un rapport médical et une incapacité de travail délivrée par le service des urgences. Monsieur Dhondt, vous étiez sur place. Tout se passait dans la joie et la bonne humeur. Ils n'étaient pas occupés, comme vous le dites, à manifester et à hurler. Ils étaient occupés à boire leur bière et à discuter tranquillement. Pouvez-vous me dire, dès lors, pourquoi lui a été invité à délivrer son identité et non M. Dhondt, par exemple, ni M. Bauwens, ni Mme Stoops ? Comment se fait-il que la police se soit dirigée directement vers lui ?

Mme Stoops.- J'ai vu la scène. Il est allé chez les organisateurs pour, soi-disant, les aider contre la police arrivée sur place. C'est ce que j'ai pu remarquer. C'est pour cela que la police n'a pas demandé ma carte d'identité, ni celle de M. Dhondt, ni celle de M. Bauwens. Il n'a pas voulu dire qui il était. Il n'a pas voulu montrer sa carte d'identité. C'est son choix. Je n'ai rien à dire.

Simplement, quand la police demande une carte d'identité dans une situation qui est déjà sensible, on n'apaise en rien les choses en jouant ce petit jeu. Je trouve cela un peu dommage.

M. Maimouni.- Je suis ravi d'apprendre que vous avez assisté à la scène.

Pourquoi n'êtes-vous pas intervenue pour expliquer que cette personne était un député ?

(Remarque de la présidente sur le temps de parole)

Je le répète : pour un contrôle, il faut une base légale. Il a demandé quelle était la base légale de ce contrôle et on ne lui a pas répondu.

M. le bourgmestre.- Manifestation sans autorisation. La liberté constitutionnelle permet la manifestation, mais il faut demander une autorisation. Le bon réflexe, pour un député qui devrait connaître la loi, c'est ce que M. Dhondt a fait : il m'a tout de suite prévenu de ce qu'il se passait, disant que c'était bon enfant et que cela sortait du débat parce qu'ils n'étaient pas satisfaits des réponses. Directement, on a toléré la manifestation.

Ce n'est pas très malin. C'est un jeune député, il doit apprendre. Provoquer les forces de l'ordre... Monsieur Maimouni, c'est compliqué, de gérer l'ordre public. Les forces de l'ordre méritent aussi le respect. Ce n'est pas parce qu'on est député qu'on est au-dessus des lois.

M. Maimouni.- Monsieur le Bourgmestre, sachez que j'étais présent.

M. Dhondt m'a vu et je l'ai salué. Le commissaire m'a dit : « Et alors, qu'est-ce que tu f... ici ? Il ne peut pas se défendre tout seul, le gamin député ? » Voilà ce qu'il a dit mot pour mot. On va laisser la justice faire son travail. Une plainte a été déposée au Comité P et on verra ce qu'il en résulte.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Vendredi 4 novembre 2024

à 13h : sections ordinaires (procédure avancée).

à 17h : séance publique suivie d'un comité secret.

Mme la présidente. - La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 00h40.

- De openbare zitting wordt opgeheven te 00u40.